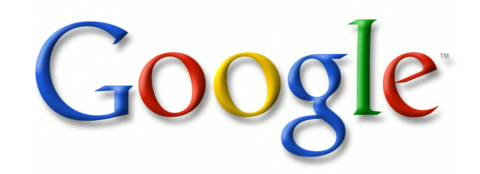
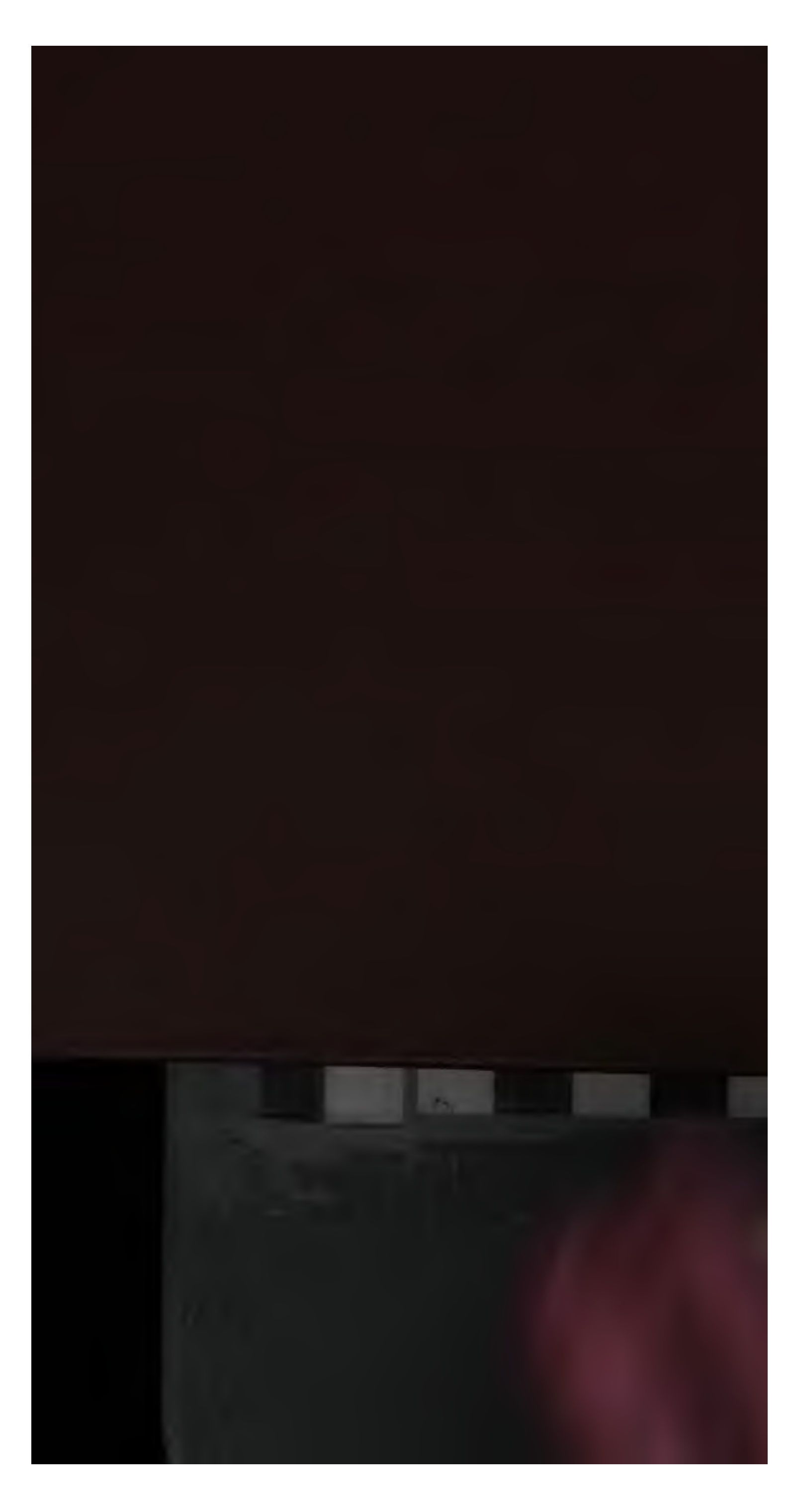




THE VIEW OF FRAUNCE

UN APERÇU DE LA FRANCE

TELLE QU'ELLE ÉTAIT VERS L'AN 1598

Achevé d'imprimer
à cent cinquante exemplaires numérotés
par Cerf et Cie
imprimeurs à Versailles, 59, rue Duplessis
le 20 novembre 1892

Exemplaire n°71

THE
VIEVV OF
Fraunce.



London printed by Symon
Stafford, 1604.

THE VIEW OF FRAUNCE

UN

PERÇU DE LA FRANCE

TELLE QU'ELLE ÉTAIT VERS L'AN 1598

PAR

ROBERT DALLINGTON

SECRÉTAIRE

DE L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE AUPRÈS DE LA COUR DE FRANCE

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR E. ÉMERIQUE

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE DE L'ÉDITION IMPRIMÉE A LONDRES
PAR SYMON STAFFORD, 1604



VERSAILLES

DE L'IMPRIMERIE DE CERF ET Cie

59, RUE DUPLESSIS, 59

—

1892

THE VIEW OF FRAUNCE

Tel est le titre d'un petit ouvrage fort curieux et
ainement rare en France, dont un exemplaire,
nprimé à Londres en 1604, par Symon Stafford,
ns nom d'auteur, tomba entre mes mains par suite
u hasard d'une vente de livres anciens

Suivant une note manuscrite qui se trouve en
te de cet exemplaire, cet ouvrage fut d'abord pu-
ié sous ce titre : « A method for travel shewed by
talking the view of Fraunce, as it stood in the year
1598. London, printed by Thomas Creede. Il est
dédié « to all Gentlemen who have travelled » et
précédé d'une préface, signée Robert Dallington,
où l'on dit que l'ouvrage a été écrit d'abord sans
intention de le publier, et du temps où l'auteur
était près du Lord Secrétaire, alors Ambassadeur
en France. »

Robert Dallington a écrit plusieurs autres ou-
ages.

Il mourut en 1637.

Robert Dallington a donc dédié sa « View of
raunce » au Lord Secrétaire, alors Ambassadeur
Angleterre auprès de notre roi Henri IV. Et il lui
it en terminant : « Je ne mets pas en doute qu'il
vous plaira, plus tard, d'ajouter à ces courtes ob-
servations, ce que vous avez de meilleur de votre

» propre fonds; vous servant de ceci, seul
» comme de patron et de modèle pour écrire
» cosmographie, la politique et l'œcon((
» autres Pays où vous voyagerez. »

Il commence par traiter de la cosmograpl
la France, vantant son climat, la variété et l'a
dance de ses produits, les services rendus
belles et nombreuses rivières, qui permette
transporter facilement, d'une province à l
ses divers produits, dont il fait l'énumération
» bien, dit-il, que l'on doit dire de la F
» qu'elle est le grenier de l'Europe ».

Mais il a bien soin d'ajouter (montrant
début, combien peu il nous aime), qu'il
manque pour jouir de tous ces bienfaits que «
» mus, qui his utatur deest » le bon sens de
les utiliser.

Il ne nous aime pas et il nous attribue tou
mauvaises qualités et toutes les faiblesses, rép
sans l'avoir approfondi, tout ce qu'il a entend
autour de lui, tout ce qu'il a lu de défavorab
notre compte, dans divers auteurs anciens e
dernes, français et étrangers, dont il cite (
trompant souvent) de nombreux passages.
pète avec le plus grand plaisir les « on dit
nous sont hostiles, et il aurait besoin de m
cette phrase prise par lui dans les *Commen
de César sur les Gaulois*, c'est une « témérité
» lière à ce peuple de prendre de légers « or
» pour une vérité assurée ».

Puis, il traite de la Politique de la France.
pauvre pays, déjà très appauvri par les prodig
du roi François Ier et de ses successeurs, p
guerres en Italie, et leurs conséquences fur
etc., etc., avait été entièrement dévasté et ruin

rente années de guerres civiles, pendant lesquelles .es plus grands seigneurs du royaume avaient lutté ıns contre les autres et même contre les armées du Roi.

Ils avaient appelé dans notre pays l'étranger, qui ne manquait pas les occasions de participer à cette dévastation, et de faire vivre ses armées aux dépens de notre pauvre peuple, sur qui retombait toute la charge des divers impôts.

Mais Henri IV venait de monter sur le trône de France, et déjà le pays recouvrait une partie de son ancienne puissance. Le Roi avait conclu la paix, dont le pays avait tant besoin pour se refaire, et il travaillait avec le marquis de Rosny, qu'il venait de créer duc de Sully, à reconstituer un trésor considérable et une armée, pour être plus tard en état de donner suite aux grands projets qu'il avait conçus.

Dallington n'est pas satisfait des derniers traités de paix, et il accuse les Français d'ingratitude envers « Sa très Gracieuse Souveraine » qui, suivant lui, nous a prêté un si puissant secours, et à qui nous n'avons pas laissé prendre sa part « du Gasteau ». De là provient, je le crois, une grande partie de sa mauvaise volonté à notre égard.

Il s'étend ensuite sur l'Économie de la France, passant en revue ce qui concerne les Finances (revenus et dépenses), les forces du pays avec le détail des diverses charges militaires ; la Cour, avec le personnel très nombreux qui la compose ; l'Eglise gallicane avec son clergé ; les Assemblées, les diverses Cours de justice, etc., etc. ; faisant de la statistique par à peu près, citant des chiffres qu'il a dû prendre un peu partout, sans avoir pu les vérifier : surtout dans l'ouvrage appelé *Le cabinet du Roy de France*, qu'il paraît prendre au sérieux, tandis que,

je le dis ici, et j'aurai l'occasion de le répéter,
n'est qu'un long pamphlet, dirigé par son
anonyme contre la noblesse et surtout contre
clergé de France.

Il se contredit souvent et donne parfois des
tails de chiffres, à peu près incompréhens
même pour lui, mais que j'ai cependant traduits
téralement (comme tout le reste), m'étant tracé
obligation de suivre mot pour mot le texte de
View of Fraunce, écrite en vieil anglais de la fin
seizième siècle, avec un grand nombre de digi
sions, parenthèses et citations.

Obligation si dure parfois, à cause des mau
propos que l'Auteur se plaît à répéter sur n
compte, que j'ai été souvent (et surtout en arriv
à la dernière partie où il traite du caractère et
naturel des Français) sur le point de fermer le li
et de renoncer à cette traduction. Mais, malgré to
j'ai poursuivi, trouvant très intéressant de savoi
que pouvait dire et penser de nous un grand p
sonnage de cette époque, écrivant ses impressi
au jour le jour, pendant un séjour en France, q
avoue lui-même avoir été de trop courte d
pour lui permettre des observations sérieuses.

C'est dans cette dernière partie que l'Aut
passe spécialement en revue les diverses faible
et les défauts qu'il attribue à chacun des trois É
en particulier. Puis il arrive à parler du carac
et du naturel du peuple français en général, d
manière de vivre, de se nourrir, de se vêtir,
genre de musique qu'il préfère, de son goût pou
danse, de ses divers exercices, jeux ou « sports »

Il dit que nous sommes des ingrats d'avoir fa
paix, abandonnant nos alliés (au moment où ils
raient pu profiter de ce que nous avons souffert)

ıt que les Anglais ont eu grand tort de porter
rdeau avec nous pendant nos guerres, sans être
s à partager avec nous les bénéfices de la paix.
cela, dit-il, les Français sont fort légers, parce
ls seront bientôt aussi fatigués de la paix, qu'ils
été impatients de terminer la guerre ; qu'ils au-
nouveau des mauvais jours, et qu'alors ils
ont plus d'alliés.
n'apprécie que les qualités de ses compatriotes,
oppose aux divers défauts des Espagnols, des
ens et surtout aux nôtres. Les Anglais tenant
ours et en toutes choses, suivant lui, ce juste
ilieu si précieux. Il nous accuse aussi d'avoir osé
attaquer à la personne des Princes et même à
du Roi, faisant en cela encore des comparai-
avec le loyalisme anglais.
ue dirait-il s'il pouvait voir ce qui se passera,
ques années plus tard, dans son propre pays ?

THE VIEW OF FRAUNCE

UN APERÇU DE LA FRANCE

EN L'AN 1598

César, dans ses Commentaires, divise le Peuple des Gaules en Belges, Celtes et Aquitains, séparés les uns des autres par les deux rivières la Seine et la Garonne. Les Aquitains les Celtes par la Garonne, les Belges des Celtes par la Seine, et ceux-ci entre les deux Rivières. Conformément à cette division, *Philippe de Commines* borne la France par deux mers, l'Océan et la Méditerranée, par deux montagnes, les Alpes et les Pyrénées, et par une rivière, le Rhin. César. P. de Commines. Limites.

Si je voulais suivre la direction de ces deux autorités si appréciées, je devrais m'occuper de certains Princes qui ont leurs intérêts dans ce large espace, comme par exemple : le Roi d'Espagne, les États des Pays-Bas, les Ducs

de Savoie et de Lorraine, le Pape lui-mên petite cité de Genève et d'autres; mais j suis seulement proposé de prendre un de ce qui est directement, et à ce jour, s à la Couronne de France et d'en donner relation superficielle.

Le climat de la France est très tempér

Commines. sain. « En tout le monde, il n'y a région n » située que celle de la France, car n » tenons de région chaude et aussi de la froi Elle a en longueur, de Boulogne à Marse deux cents lieues, en comptant trois mi anglais pour une lieue; et en largeur, du Saint-Bernard à Saint-Jean-de-Luz, tout tant : car plusieurs auteurs disent qu'elle es

Bodin. forme carrée; ce que nie Bodin, qui se tr

La Noue. d'accord avec La Noue, pour dire qu' la forme d'un losange, la mesurant ainsi : Calais (car maintenant Calais est Français Narbonne, nord et sud, il y a deux c lieues. De La Rochelle à Lyon, ouest et cent vingt lieues; de Metz à Bayonne, nor est et sud-ouest, deux cents lieues, et de laix en Bretagne à Antibes en Provence, nord-ouest et sud-est, tout autant. Il est vrai que plusieurs Villes qui sont comprises dans cet espace ne sont pas au Roy; ainsi Avignon, avec ce qui l'entoure, est au Pape, Toul, Metz et Verdun à l'Empire; Cambrai dépend de la Maison d'Autriche comme Protection, de l

même manière que Constance en Suisse, Utrech dans les Pays-Bas et Vienne en Autriche. Il en est de même de la Lorraine et de la Savoie qui dépendent de l'Empire. Au contraire, il y a des pays en dehors de cet espace qui dépendent en droit de la Couronne de France et pour lesquels il lui est dû Foi et Hommage, ainsi l'Espagnol pour les comtés de Flandres et d'Artois qu'il détient depuis le temps de François Ier et ne veut pas rendre.

Les diverses Provinces du Pays sont nombreuses : les principales sont la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, la Beauce, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Limousin, la Saintonge, la Champagne, le Berry, la Sologne, l'Auvergne, le Nivernais, le Lyonnais, le Charrolais, le Bourbonnais, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Touraine et la Bourgogne. Toutes décrites en détail sur les cartes et dans le livre appelé : *Le Guide Français*, où il est entrepris d'indiquer une ressemblance entre chaque contrée et un objet différent : ainsi la Bretagne ressemblerait à un fer à cheval : la Picardie, à une langue de bœuf, et ainsi de suite; comparaisons ridicules et pas justifiées comme peut bien l'observer celui qui regarde ces contrées sur la carte. PROVINCES.

Mais ce qu'il y a de meilleur à noter dans chacune de ces provinces, c'est l'abondance de PRODUITS.

produits et de fruits dont elles sont bé
pour la subsistance de l'habitant. De mê
que l'on dit que la Lombardie est le jardin
l'Italie, nous pouvons vraiment dire de
France qu'elle est le jardin de l'Europe.

La Picardie, la Normandie et le Languedo
bons pays de blé, comme aucun de la ch
tienté ; toutes les régions du continent, plei
de vin, fruits et grains ; dans quelques-unes,
grandes quantités de bois ; en d'autres, d
lin ; en d'autres, des mines de sel, en d'autres
La Noue. du fer. En somme, on peut dire : « Toutes
» choses nécessaires à la vie humaine y re
» gorgent en telle abondance, que non-se
» ment du bled, du sel et du pastel, qui se
» transporte ès païs estrangers, il y en entre
» ou contr'eschange annuellement plus de
» douze millions de livres. » Et un autre écri-
vain, non moins estimé, et connaissant bien
Bodin. l'état de la France dit : « Les sources du sel,
» du vin et du bled sont inespuisables. » Le
même auteur se plaint de ce que les rois de
France aient été obligés, dans les temps passés,
pour s'entr'aider dans leurs besoins, de faire
des ventes de forêts, qui sont maintenant et
depuis les dernières années si saccagées, que
la France sera bientôt forcée de faire venir
d'autres pays, du bois de construction et du
bois à brûler ; plainte que j'ai souvent aussi
entendue en Angleterre. D'autres provinces

ont aussi leurs produits spéciaux, en lesquels ils dépassent leurs voisins; ainsi, dans le Limousin, il y a les meilleurs bœufs; dans les environs d'Orléans, les meilleurs vins; en Auvergne, les meilleurs pourceaux; en Berry, les meilleurs moutons, et en si grande quantité qu'il est passé en proverbe, quand on veut taxer un individu de notable mensonge, et qu'il augmente de beaucoup un chiffre réel, de dire : « Il n'y a tant de moutons en Berry. » Ils luttent aussi avec nous pour les produits de la mer : car sur la côte de Picardie où le rivage est sablonneux, il y a une grande quantité de poissons plats; sur les côtes de la Normandie et de la Guyenne, où le rivage est rocheux, du poisson de la Roche (comme le nomme le Français), et sur les côtes de la Bretagne, dont le rivage est bourbeux, des poissons ronds, comme la lamproie, le congre, la merluche, etc., et suivant les diverses saisons, diverses autres sortes, comme les maquereaux, à la fin du printemps, les harengs, au commencement de l'automne; comme chez nous, en Angleterre.

Bodin prend absolument sur lui (car il n'est pas pertinent en cette matière que nous traitons ici) de montrer la raison pour laquelle dans les temps anciens, les plus délicats et les plus gourmands des anciens romains se régalaient toujours avec du poisson. « C'est, dit-il,

» parceque le poisson n'est pas aussi
» que le porc, ni si galeux que le mou
» si rance que la chèvre, ni hydr
» comme l'agneau, ni plein d'abcès com
» bœuf, ni sujet au haut-mal comme la
» et le coq d'Inde, ni aux inflamma
» comme les chapons, ni aux poux comm
» pigeons. »

Et cependant le Français gourmand mange jamais de poisson en dehors des jo maigres et encore parce qu'il y est obligé les lois. Mais, malgré la permission, je c que ceux des temps anciens mangeaient d poissons, plutôt par grande prodigalité que

Justin. friandise. Car Sardanapale ne faisait jamais grands banquets de poissons que lorsqu'il é très loin de la mer ; et Esope, le tragédien, dépensa quinze mille couronnes pour une n'y fit servir que des langues d'oiseaux, tel que linottes, rossignols et autres sortes, à qu on avait appris à chanter, et cela, parceque le prix en devait être le plus élevé. Donnez-moi, pour tout cela le chapon du bon vieil évêque de Tolède, qui voulut faire accroire à la compagnie qu'il avait à sa table un certain jour de fête, qu'il avait, par la vertu de certaines paroles, changé sa volaille grasse en un poisson, tout en lui conservant sa forme primitive (ainsi que le raconte Pogge le Florentin).

net du Roy. Ce pays peut être bien fourni en poissons,

car en outre des produits de la mer, les lacs et les étangs appartenant seulement au clergé (ce qui est au plus un tiers de la France), sont estimés à cent trente-cinq mille.

Les rivières sont si nombreuses en France que la Reine-Mère aurait dit (suivant Boterus), qu'elles sont en plus grand nombre ici que dans toute la chrétienté, mais nous ne la tenons pas pour forte en cosmographie. Elle a d'autres qualités que nous n'oublierons pas à leur vraie place. RIVIÈRES.

Il est vrai que les rivières sont nombreuses et très belles, s'utilisant l'une l'autre (de même que les veines et les artères dans le corps humain) pour transporter les divers produits dans les diverses provinces. Les principales sont : la Seine, sur laquelle est la cité de Paris, Rouen et plusieurs autres villes. Elle prend sa source au-dessus de Châtillon, dans le Nord-Ouest du Lingonais, et reçoit neuf rivières de divers noms, parmi lesquelles l'Yonne, la Marne et l'Oise sont navigables, c'est-à-dire qu'elles peuvent transporter des bateaux à voiles.

La Somme, sur laquelle sont situées les cités d'Amiens, d'Abbeville et plusieurs autres ; elle prend sa source près de Saint-Quentin, sépare la Picardie de l'Artois, et reçoit huit rivières moins considérables.

La Loire, avec les cités d'Orléans, Nantes et

plusieurs autres, prend sa source en Auv
et partage le centre de la France; son co
d'environ deux cents lieues. Elle reçoit soi
douze rivières, dont les principales sont l'A
le Cher, la Maine, la Creuse, la Vienne, t
navigables.

La Garonne, avec les cités de Bord
Toulouse et d'autres, prend sa source dans
Pyrénées, sépare le Languedoc de la Gasc
et reçoit seize rivières, dont le Tarn, le Lot
Bayze, la Dordogne et l'Isle sont les princip

Et enfin le Rhône, avec les cités de L
Avignon et diverses autres; il prend sa sour
dans les montagnes des Alpes, sépare la S
voie du Lyonnais et le Dauphiné du I
guedoc, et reçoit treize rivières, dont la Saô
la Dove, la Lèdre et la Durance sont les prin
cipales.

Toutes les autres rivières se jettent da
l'Océan, la Somme à Saint-Valéry, la Seine
Newhaven, la Loire près de Nantes et l
Garonne à Blaye, seulement le Rhône paye son
tribut à la Méditerranée à Arles.

La Seine est considérée comme la plus riche, le Rhône comme la plus impétueuse, la Loire la plus tranquille; telles sont les différences établies entre elles par Boterus, mais il omet la Garonne et fait de la Saône une principale rivière, ce qui est généralement réfuté. Lorsque nous considérons sérieusement l'heureuse fécon-

dité de ce sol et les bienfaits excessifs de ces rivières, je ne sais ce que nous pourrions dire qui manque à la France, à moins de dire que cela est : « Animus, qui his utatur, deest » le bon sens de savoir les utiliser. Car pendant ces trente-huit dernières années, les Français se sont ruinés par leurs guerres civiles et intestines. Concevez dans votre imagination les belles villes de l'Italie situées ici, et chez elles la nation anglaise implantée, et dans mon opinion, vous aurez la plus haute idée de l'heureuse République de Platon,

O Utinam ! o si !

mais je dois rappeler un inconvénient et une incommodité dont souffre la France.

J'ai entendu quelque pauvre campagnard dire qu'il n'aime pas avoir sa maison trop près d'un homme de loi : il lui semblait qu'ils seraient mauvais voisins et il se peut que Thémistocle ait eu la même pensée, lorsqu'il ordonna au sergent de crier sur la place publique, que parmi les bonnes qualités de la ferme qu'il voulait vendre était celle « qu'elle avait un bon voisin ». Plutarque.

C'est un malheur pour la belle France d'avoir près d'elle trop de mauvais voisins, comme la Lorraine, la Savoie et l'Espagne. De leur bonne affection pour ce pays, nous pourrions dire avec le poète : « *Unum cognoris, omnes noris* », connais-en un, tu les connaîtras tous. Ils ne

font pas plus l'un que l'autre des vœux p[illegible] son bien ; ce que l'on a pu voir pendan[illegible] guerres civiles, où chacun ne pensait [illegible] prendre sa part, bien que (maintenant ils [illegible] ment point les raisins).

PORTS ET HAVRES.

Les Ports et Hâvres en France où l'on p[illegible] les Douanes au Roi, étaient plus nombr[illegible] autrefois qu'aujourd'hui, leurs noms en [illegible] moment sont : en Picardie, Calais, Boulog[illegible] Saint-Valery ; en Normandie, Dieppe, le Hâ[illegible] de Grâce, Honfleur, Caen, Cherbourg ; en Br[illegible] tagne, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Qui[illegible] per-Corentin, Vannes, Nantes ; en Poitou, Lu[illegible] son, les Sables-d'Olonne ; dans le Rochellais, [illegible] Rochelle ; en Saintonge, Soubise ; en Guyenn[illegible] Bordeaux, Blaye, Bayonne ; en Languedoc[illegible] Narbonne, Agde, Beaucaire, Maugueil ? E[illegible] Provence, Arles, Marseille, Frantzs ? En Lyo[illegible] nais, Lyon. En Bourgogne, Auxonne, Langre[illegible] En Champagne, Chaumont, Châlons, Troy[illegible] dans le territoire Messin, Metz, [illegible] Verdun[illegible] En tout : trente-sept.

De toutes ces places, Lyon [illegible] comme la plus importante, la plu[illegible] pour les finances du Roi, comme [illegible] pour la soie, les étoffes d'or et [illegible] toutes marchand[illegible] quelque [illegible] cela soit, qui vi[illegible] France, [illegible] de la Suisse et [illegible] pays d[illegible] et sont apportées [illegible] ville pa[illegible]

font pas plus l'un que l'autre des vœux po son bien ; ce que l'on a pu voir pendant guerres civiles, où chacun ne pensait qu prendre sa part, bien que (maintenant ils n'ı ment point les raisins).

PORTS ET HAVRES.

Les Ports et Hâvres en France où l'on pay les Douanes au Roi, étaient plus nombreu autrefois qu'aujourd'hui, leurs noms en c moment sont : en Picardie, Calais, Boulog , Saint-Valery ; en Normandie, Dieppe, le Hâvr de Grâce, Honfleur, Caen, Cherbourg ; en Bretagne, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Quimper-Corentin, Vannes, Nantes ; en Poitou, Lusson, les Sables-d'Olonne ; dans le Rochellais, la Rochelle ; en Saintonge, Soubise ; en Guyenne, Bordeaux, Blaye, Bayonne ; en Languedoc, Narbonne, Agde, Beaucaire, Maugueil ? En Provence, Arles, Marseille, Frantzs ? En Lyonnais, Lyon. En Bourgogne, Auxonne, Langres. En Champagne, Chaumont, Châlons, Troye ; dans le territoire Messin, Metz, Toul, Verdun. En tout : trente-sept.

De toutes ces places, Lyon est considérée comme la plus importante, la plus avantageuse pour les finances du Roi, comme étant la clef, pour la soie, les étoffes d'or et d'argent et toutes marchandises, de quelque nature que cela soit, qui viennent en France, de l'Italie, de la Suisse et de tous les pays du sud-est, et sont apportées dans cette ville par les deux

les rivières, la Loire et la Saône, l'une
ıant de la Savoie ; l'autre de la Bourgogne
se rencontrant là. D'où, il me semble que je
is comparer ces deux grandes rivières aux
ux grands princes de ces deux grands pays,
.enant pour être mariés dans cette grande
ville (qui, en dedans de ses remparts est à dix
toises près, aussi grande que Paris). Pour continuer cette allusion, je fais du Rhône, qui,
dans la langue française est du genre masculin,
le prince savoyard, et de la Saône, qui dans le
même langage est féminin, la princesse de
Bourgogne : cette conception est la mieux trouvée, parce que le Rhône est une rivière très
violente et furieuse, ce qui convient très bien
à la nature de l'homme, et la Saône, rivière
tranquille et douce, peut réellement symboliser les qualités de la femme.

Je voudrais que notre poète qui fit le mariage entre le Medun et la Tamise à Rochester
eut le maniement de cette matière, qui ferait
un poëme meilleur qu'un récit.

Pour le profit, après Lyon, il y a Bordeaux,
la Rochelle, Marseille, Nantes et Newhaven !
mais pour la grandeur et la capacité de son
port j'ai entendu vanter Brest, ainsi que Calais
pour sa force, surtout maintenant qu'il a été
récemment fortifié par l'Espagnol, ce qui n'a pas
ardé à la faire appeler « la plus belle capitainerie du monde, au moins de la chrétienté ». Commines.

Il y a quatre choses exigées dans tous j
pour qu'ils soient parfaits : « 1° Magnar
» multarum navium capabilitas ; 2° na
» tutissima statio ; 3° ad hostilem vim coe
» dam habilitas ; 4° mercatorum frequenta
1° Des bassins pour recevoir un grand no
de grands vaisseaux ; 2° une station très
pour les navires ; 3° la facilité pour repo
les forces ennemies ; 4° le concours des
merçants. Presque tous les ports français j
sent de ces divers avantages, sauf cepend
dernier qui les a perdus depuis les dern
guerres civiles, tandis que Calais est pas
premier rang.

Il n'y a que cent quatre cités en Fran
nous ne donnons ce titre qu'à celles o
trouve un siège d'évêché. Il y a tant d'a
vêques et d'évêques en France, qu'il ne p
avoir de siège pour chacun d'eux. D'ap
statistique française appelant cité chaque
qui n'est même pas une bourgage ou un vi
nous trouverons que le nombre en est infi
en vérité incertain, comme l'est aussi le no
des villes en général, quelques-uns disent
y en a un million et sept cent mille ; m
chiffre est réfuté par tous les gens se
D'autres disent six cent mille, mais ce c
est encore trop considérable pour être
Cabinet du Roy. Le Cabinet l'estime à cent trente mille é
paroissiales, hameaux et villages de t

s.[f] Bodin dit qu'il y en a vingt-sept mille
e cents, en comptant seulement chaque
oour une paroisse ; ce qui est presque d'ac-
ivec l'appréciation du Cabinet, et c'est pour
jue j'adopte ce chiffre comme le plus vrai.
ar le chiffre déjà établi de deux cents lieues
ées (que la France possède environ) nous
vons supputer qu'il y a en tout quarante
e lieues en superficie, et dans chaque lieue,
 mille arpents de terrain, ce qui fait un total
leux cent millions d'arpents, ce chiffre étant
sé par le nombre des paroisses, montre que
dans l'autre, chaque village aurait mille
 cent quinze arpents (cette mesure est plus
ide que notre acre).

ous pouvons, si nous voulons, en déduire
tiers, puisque Bodin ne veut pas admettre Bodin.
la France soit carrée et lui donne la forme
osange. Mais en matière de telles notions
érales, nous devons toujours exposer des
oositions, et non des certitudes. Je ne veux
parler en particulier de toutes ces cités et
ides villes (bien qu'un étranger doive bien
isément faire connaître ce qu'il a vu dans
voyages) affirmant la censure de la Noue
leur genre de fortifications. « Si on veut,
it-il, regarder par toute la France, je cuyde
u'on n'y trouvera, hormis quelques chas-
ux, aucune ville qui soit à demi parfaicte,
elon les règles des ingénieurs. »

Seulement je dois ajouter que depı temps, qui remonte maintenant à près années, beaucoup de villes ont amélio manière de se fortifier : parmi lesquel cune, dit-on, plus que la Rochelle, et ment celle d'Amiens, de laquelle nous pu, l'année dernière, pendant que l'E l'occupait, dire (comme il fut dit de De le territoire d'Athènes) qu'Alcibiade co aux Lacédémoniens de prendre et de fo « que le fait de l'occupation d'Amien » l'Espagnol suffisait pour consumer et » à bas la puissance de la France, auta » plus que nulle autre chose. » Car cette tient et défend tous les passages de Pa Rouen comme Deceala, ceux d'Athène Eleusis.

Mais de même que la perte de cette blessait le corps entier de la France, de mê sa reprise fut non seulement la guérison d blessure, mais son élévation à l'heureuse p tion qu'elle tient maintenant.

Cette ville me fournirait l'occasion de pa des derniers sièges sous la direction des c dinaux et de la reprise de diverses cités a le récit de plusieurs événements très mén rables, si j'avais beaucoup de temps à dép ser ; autant que de papier pour l'écrire ; m faire ce récit demande le jugement d'un s dat, honneur dont je suis très indigne. Je

non plus disposer de mon temps pour
des autres villes que nous avons vues ici
ance, ainsi que de leurs fortifications, for-
et situation, et nous devons seulement nous
:r de Paris, dont les Français disent que
un monde et non pas seulement une cité.
rès cela, je parlerai brièvement des châ-
: forts en France, et des quelques raisons
endent préjudiciables à la tranquillité de
l'existence de quelques-uns d'entre eux,
pté de ceux qui appartiennent au prince,
u'il ne devrait avoir que dans les places
ières et limitrophes (comme on les appelle)
ans des cités assez fortes pour pouvoir les
rver dans la foi, et non autrement, comme
ui de Saint-Katherines, que vous avez vu à
ouen, et qui est rasé maintenant. Puis je
rminerai la première partie de cette relation
ar la topographie de ce pays.

La cité de Paris est située dans une partie PA
:ès fertile et agréable de l'Ile-de-France, sur
ı rivière de Seine qui la divise en trois parts.
'elle au nord, vers Saint-Denis, est appelée le
lurge; celle au sud, vers le faubourg Saint-
ermain, est appelée l'Université, et celle qui
:st dans la petite île que forme là la Seine, en
a divisant, est appelée la Ville.

Cette partie, sans aucun doute, est la plus
ancienne : car mon auteur dit : « Lutèce est C
» une ville des Parisiens, assise en une île de la

» Seine. » Nous pouvons la diviser ainsi Transequana, Cisequana et Interamnis; à-dire la partie au-delà de la Seine, la sur ce côté de la Seine, et celle dans l mée par la rivière. Elle est réputée non ment la Cité capitale de la France, m la plus grande de toute l'Europe. Son due dans l'enceinte de ses murs est viron dix milles anglais. Ses murs ne très épais, mais ce défaut est compen profondeur des fossés et la bonté du rem est épais et défendable, sauf du côté sud, sans aucun doute, est la partie la plus fail la ville. C'est de ce côté que, dit-on, lord loughby offrit au Roi, d'entrer en quatre j quand il assiégeait la ville; ce que le Ro voulut pas accepter, d'après le conseil du v maréchal Biron qui lui dit « qu'il n'était » politique de prendre l'oiseau nu, quand » pouvait l'avoir avec ses plumes et tout ». autres côtés, et spécialement vers l'est, la V est très bien fortifiée par un rempart et par fossé beau et moderne.

Antiquités parisiennes.

« Les rampars furent faictes ès portes Sain » Antoine, Saint-Michel, Saint-Jacques et a » leurs en 1540. » La Bastille de Saint-A toine fut bâtie, dit-on, par les Anglais et vérité, elle ressemble à ces autres forts qu'i ont construits autre part en France comme, p exemple à Rouen.

: part, je lis dans la chronique de qu'elle fut construite par un prévôt de dans le temps d'Edouard III d'Angle- lorsque nos Rois commencèrent leurs es Prétentions et n'avaient rien encore s cette cité. Je me propose aussi de plusieurs autres monuments et de fondateurs, suivant l'exemple de Plu- : dans son discours sur Athènes, particu- : de cette façon : le Panthéon Heca- ıpedon, construit par Ictinus et Callicrati- , la Chapelle d'Eleusis, par Corœbus; la terne, par Xenoclès; le Théâtre ou Odéon, Périclès; le Port Pyrœum, par Muesicles, e Palladium de Pallas, par Phidias. Vigen

ɩinsi dans cette ville, le Chastelet fut cons- it par Julien l'Apostat, l'Université fut fon- par Charlemagne, en l'an 800, qui fonda ssi celle de Bologne et de Padoue.

L'église de Nostre-Dame fut construite en nnée 1257, où les vers suivants furent gra- s pour en indiquer la grandeur :

Si tu veux sçavoir comme est ample
De Nostre-Dame le grand temple,
Il a dans œuvre pour le seur
Dix-sept toyses de hauteur.

« Sur la largeur de vingt et quatre, et soixante et cinq sans rebattre, A de long, aux tours haut montées trent quattre sont

» bien comptées. Le tout fondé sur pill
» ainsi vrai que je le dis. »

Si vous voulez connaître la grandeur
grande église de Nostre-Dame, les fonda
en ont dix-sept toises de hauteur, vingt-q
de profondeur, soixante-cinq de longueur;
deux clochers s'élèvent à trente-quatre t
au-dessus de l'église; le tout construit
pilotis.

L'Hôtel-de-Ville fut terminé par Françoi
en l'année 1533 avec cette inscription sur
porte : « S. P. E. P., c'est-à-dire Se
» Populo, Equitibusque Parisiensibus pie
» se meritis, Franciscus primus Franco
» Rex potentissimus, has ædes a fundame
» extruendas mandavit, accuravit conden
» que publicé consiliis et administrandæ R
» dicavit, anno ut supra. »

Pour ses biens méritants, Sénat, Peuple
Bourgeois de Paris, François Ier, le plus p
sant roi de France, commanda que cette n
son fût construite, de ses fondations à s
achèvement, et dédiée aux Conseils publics
Gouvernement de la Cité, en l'année ci-dessus

C'est, comme nous dirions, le Guild Hall d
la Ville.

L'Hostel-Dieu, dans Paris, fut augmenté
terminé en 1534, par Antoine de Prat, chanc
lier en cette cité. Son portrait se trouve, av
celui de François Ier, au-dessus de la por

d'entrée. C'est ce que nous appelons à Londres, l'Hôpital.

Le Palais de Paris fut bâti en 1283 par Philippe le Bel, se proposant d'en faire sa maison seigneuriale ; mais depuis il l'a partagé entre les diverses cours, pour l'exécution de la justice ; justement comme Westminster Hall qui devait primitivement être le Palais des Rois.

Ici, vous avez une Bourse de marchandises, à la façon, mais pas aussi importante que l'Exchange. Ici, il y a une chapelle du Saint-Esprit, bâtie par saint Louis, 1242. Il y a aussi les sept chambres de la cour de Parlement qui fut primitivement institué par Charles Martel, père du roi Pépin en 720 ; mais de toutes ces chambres, la Grand'chambre de Paris fut la plus magnifiquement embellie et ornée par Louis XII. A l'entrée est un lion couché, avec sa queue entre ses jambes, pour signifier que toutes personnes, quelque puissantes qu'elles soient, dépendent de cette cour.

La chambre des comptes, bâtie par ce Louis, est aussi une très belle chambre, à l'entrée de laquelle se trouvent cinq portraits, avec leurs devises. Le premier est la Tempérance, avec un cadran et des lunettes ; sa devise : « *Mihi spreta voluptas* », Je méprise les plaisirs. Le deuxième, la Prudence, avec un miroir et une flèche ; sa légende : « *Conciliis rerum speculator* », Je scrute dans les conseils des affaires.

Le troisième, la Justice, avec une balanc une épée ; sa légende : « *Sua ciuq ; ministr* Je donne à chacun ce qui lui est dû. Le q trième, le Courage, avec une tour dans l main et un serpent dans l'autre ; sa lég « *Me dolor atque metus fugiunt* », La d et la crainte fuient loin de moi.

Et enfin, le cinquième, Louis le Roi, un sceptre dans une main et tenant la Ju de l'autre, avec ces mots : « *Quatuor has* » *mites foveo, cælestia dona, innocuæ* » *prospera sceptra gerens,* » Mon heu sceptre en paix fleurira tant que je nour ces quatre sœurs célestes.

Parler en détail de tous les autres bâtim et cours du palais, comme la chambre de Trésorerie, la Table de Marbre, la cour Aides, et autres, serait trop fastidieux.

Les bâtiments de cette cité sont en pie très beaux, élevés et uniformes à travers to la ville, sauf sur le pont Notre-Dame qui paraît-il, le quartier populaire, où ils s construits en briques, et par conséquent, ressemblent tous.

Le plus bel édifice dans la ville, (et cela naturel) est le château du Roi ou palais Louvre, à l'ouest. Il est de forme quadran laire ; les côtés sud et ouest sont nouveau princiers ; les deux autres sont très antique ont l'air de prisons. Ils furent abattus par Fr

Ier qui en commença la reconstruction, :erminés par Henri II avec cette inscrip- « Henricus II rex christianissimus, ve- : collapsum ædificium refigere cœpit. » oi très chrétien Henri II commença à ré- cet édifice ruiné par le temps.

'e ce palais, le roi fait construire une gale- jui longe la rivière à l'est et à l'ouest, et rojet est de lui faire traverser le fossé de lle par une arche et de continuer ainsi jus- ux Tuilleries, qui sont à six cents pas au s, ce qui fera le plus grand et le plus ma- que palais de l'Europe. La galerie est cu- usement ornée de fleurs de lys, nœuds, feuil- :s, devises sculptées dans la pierre, avec, de istance en distance, cette devise des Rois : *Duo protegit unus* », ce qui veut dire à ce que : suppose, un Dieu protège les deux royaumes e France et de Navarre.

L'édifice des Tuilleries, commencé par la .eine-Mère (qui est aussi un travail capital), est aintenant presque terminé. La Reine-Mère ommença bien des choses, sans en terminer ucune (excepté ses mauvaises actions) ; ce dont émoigne ce palais des Tuilleries et cet autre à aint-Maur, à deux lieues environ de Paris (où l vous en souvient, nous avons été pour baiser a main du jeune prince de Condé), et qui, à ce ui nous fut dit, fut engagé aux créanciers de la leine-Mère pour vingt-cinq mille couronnes.

et est encore inachevé. Le palais que l'on admirer après celui-là, à la fois pour la des bâtiments et les devises dans les jai est celui de Monsieur Gondy, un Italien, le père vint en France avec Catherine de cis, et fut par elle élevé aux honneurs. beaucoup d'autres somptueux palais: autres, ceux de Monsieur Sauve, de Mess de Montpensier, de Nevers, etc., dont ville est pleine, surtout du côté est, en quantité que nous pouvons dire de la nob française, ce que l'on dit autrefois des .
La Noue. gentins : « Ils bâtissent comme si ils dev » vivre toujours, et ils se nourrissent co » si ils devaient mourir demain. » Mais] les gens qui font bâtir, il n'y en a pas, d auteur, qui l'emportent sur les homm loi : « Les gens de justice et surtout les » riers ont augmenté aux seigneurs l'arde » bastir. »

J'ai entendu raconter l'histoire d'un sident du Parlement, dont les amis une fois pour le voir dans sa nouvelle ma commencèrent à la louer extrêmement, co elle le méritait, tant pour la supériorité main-d'œuvre, que pour la beauté des pi charpentes, marbres, etc. Non, dit-il, vous méprenez sur la nature des matériaux elle est faite, cette maison est construite ment avec des « Testes de fols ». Je pens

:oup de nos nouveaux bâtiments en Anre sont construits avec ces mêmes matéx.

ous pouvons dire qu'il n'y a pas encore ans que ce genre de constructions si splen: (je devrais plutôt dire beau, car ce sont :ore les plus anciens bâtiments qui sont les s splendides) a été pour la première fois reıerché. La Noue dit : « Il n'y a guère plus de soixante ans que l'architecture a été restablie en France, et auparavant on se logeait assez » grossièrement. »

Il semble s'en louer comme d'un grand embellissement pour ce pays ; mais, dit-il, « si on » conte aussi combien telles magnificences ont » envoyé de gens au bissac, on dira que la » marchandise est bien chère. »

Je suis, pour ma part, de l'avis de Frère Jean des Entommeures qui, voyant en un grand palais des salons splendides, de très belles galeries, des chambres très grandes et des offices bien entendus, tandis que d'autre part les cuisines étaient très pauvres, les cheminées très froides et les celliers très à sec, dit : « Un » beau chasteu à faire de belles promenades » et me curer mes dents à jeun, à la Napoli» taine. »

Les Universités dans lesquelles il y avait, dans les temps passés, dit-on, ordinairement près de trente mille élèves, sont maintenant,

par suite des guerres, réduites à la quatrième partie, et beaucoup de ces enfants, comme dans nos petites écoles de la campagne, reçoivent tout ce dont ils ont besoin. Les rues dans la Cité, dans l'Université et dans les Faubourgs sont très belles, droites et longues pour la plupart, les boutiques nombreuses, mais pas aussi remplies de marchandises, ni aussi riches que celles de Londres, en comparaison desquelles elles semblent plutôt des boutiques de colporteurs, qu'autre chose. Quant au nombre, la proportion en est, je suppose, de trois à deux.

Les Faubourgs entourent la Cité ; ils sont ruinés et entièrement désolés, excepté ceux de Saint-Germain qui sont très bien bâtis et presque aussi grands que la belle ville de Cambridge.

Le bénéfice est très considérable que produit à cette ville la rivière par laquelle tous les produits de la campagne sont transportés. C'est à cela que fait allusion Monsieur d'Argentan ommines. quand il dit : « C'est la Ville que jamais je » veisse environnée de milleux païs et plantu- » reux. »

Et il raconte que pendant les vingt mois qu'il fut prisonnier, il vit une telle quantité de bâteaux passer et repasser que si il n'avait pas été témoin oculaire, il l'eût pensé incroyable ; ce qu'après il prouve encore par le fait de l'entretien des trois armées des trois ducs de Bour-

Guyenne et Bretagne, fortes de cent
ıommes, réunies contre la cité de Paris,
; avaient assiégé le roi Louis XI ; et
ıi le camp, ni la ville n'avaient manqué
uailles.
aut bien dire qu'en ceste Ile-de-France Commin
bien assise ceste ville de Paris, de pou-
r fournir deux si puissants hosts, car ja-
; nous n'avions faute de vivre, et dedans
ıris, à grand peine s'appercevoient-ils qu'il
y eust jamais enchery que le pain seulement
l'un denier. » Le flux de la mer ne se fait
; sentir plus près de cette cité qu'à Pont-de-
che, à vingt-cinq lieues d'ici.
Quelques-uns disent que cette ville fut bâtie
temps d'Amasias, roi de Juda, par quelques
ıitifs des guerres de Troie, et qu'elle fut ap-
ée Lutèce (de Luto, boue), parce que le sol
ıs cette place est très gras et qu'il est de telle
ure (comme nous avons bien pu en juger)
'il fait des taches, d'où ils ont ce proverbe :
l gaste comme la fange de Paris. » Annales France
D'autres disent qu'elle fut nommée Paris de
ırresia) mot grec qui signifie, dit cet auteur,
rdiesse ou férocité, alléguant ces vers : Id.

Et se Parrisios, dixerunt nomine Franci
Quod sonat audaces, etc.

: les Francs s'appelèrent eux-mêmes Pari-
ens, ce qui signifiait vaillants. Et de cette

étymologie ils veulent déduire que le Fr
est une nation guerrière. Mais ils se son
pris sur le mot qui signifie seulement un
diesse ou liberté de parler. Si ils mé
cette définition, ou d'être tenus pour va
vous le verrez quand j'en serai arrivé à
de l'humeur et de la nature du Franç
général. Car, pour ce qui concerne la natu
peuple de cette ville, leurs historiens les t
d'un grand nombre de mutineries et sédi
les comparant aux deux plus rebelles v
d'Europe, Liège et Gand, et encore cette
nière ville est louée d'une chose : « Qu'i
» personne de leur prince, ils ne touchent
» mais. » Ce dont les barricades, font Pa
indigne. Et Du Haillan dit des Parisiens, q
ils tinrent ferme avec Louis XI, contre les t
ducs nommés plus haut : « Jamais les P
» siens ne tindrent un bon party, ny ne fi
» rien qui vallut, que cette fois là. » Mais je
puis lire une telle appréciation dans Commi
car je me souviens bien que, même alors,
sieurs de leurs chefs pratiquèrent avec l
nemi et étaient sur le point de conclure qu
ils furent prévenus par la sagesse du Roi.

Haillan.

Les armes de cette cité lui furent données
l'an 1190, par Philippe-le-Bel, qui lui créant
prévot et des échevins (office analogue à
de notre lord-maire et de nos aldermen) «
» donnait les armoiries de gueules à un na

Antiquités parisiennes.

» d'argent, le chef d'azure semé de fleurs de
» lys d'or. »

Nous avons entendu les Français se vanter de ce que leur cité a été assiégée cent fois par l'ennemi, et quelle n'a jamais été prise depuis le temps de César. La raison qu'en donne un de leurs meilleurs écrivains : « C'est, dit-il, parce » que la ville est très faible et qu'elle a tou» jours composé. » Bodin.

Je compare Paris avec Londres de cette façon : La ville de Paris est plus grande, mieux bâtie et mieux située, mais la ville de Londres est plus riche, plus populeuse et plus ancienne, et je tiens qu'une haute antiquité est un aussi grand honneur pour les grandes cités que pour les grandes familles.

En outre, des cités et des ports en France bien fortifiés, il y a aussi un nombre infini de châteaux-forts et de citadelles (que le peuple appelle toujours « Nids de tyrans », et les rois les appellent « Chastivillains ».

Le nombre de ces châteaux-forts èst toutefois très considérable et incertain, par la raison que chaque maison de gentilhomme fut, à toute époque, construite d'une manière défensive, comme vous avez pu l'observer plusieurs fois. Vous pouvez en prendre un exemple, entre quelques centaines : de celui de Rochefort, appartenant au seigneur de la Trémouille qui, pendant les guerres civiles soutint un siège de Châteaux-forts.

cinq mille coups de canon et ne se rendit j
est jugé par les plus sages que dans les g
royaumes comme la France, aucune plac
devrait être fortifiée, que sur les front
suivant l'exemple de la nature, qui arm
têtes et les talons des animaux, mais jamais
entrailles, ni les autres parties du corps. (
en vérité, la force d'un pays ne consiste pas e
des villes entourées de murs, mais dans
cœurs unis du peuple, ainsi que le prouve B
tus dans Tite-Live, et Denys d'Halicarnasse. .
ce propos, le poète dit aussi : « Quand il y
» de la concorde entre les citoyens, « *Pulch*
» *munitam esse urbem arbitror* », Je pe
» qu'une ville est très bien fortifiée. Mais quar
» règne la discorde, « *Centuplex murus urbi n*
» *sufficit* », Un mur cent fois fortifié ne suf
» pas. » De là vient ce que les histoires ra
portent des Tartares, Ethiopiens et Arabes, q
n'avaient pas de places fortifiées. Et l'on dit
prêtre Jean, le grand roi d'Afrique, qu'il n'
avait qu'une dans tout son empire ; et nous,
Angleterre, excepté les places frontières, nc
n'avons que celles qui sont à leurs Majestés.

Les raisons contre les places fortes sc
celles-ci :

1° Qu'elles rendent les habitants lâches
c'est pour cela que Lycurgue défendit d'ent
rer de murs et de fortifier Lacédémone.

2° De crainte que l'ennemi étant entré dan

il puis[illegible] s'y [illegible] ma-
[illegible] quelques-unes de ces
[illegible] lis [illegible] comment à [illegible] pille la
et [illegible] retire. C'est pour [illegible] que
Rovere, duc d'Urbin, [illegible]
[illegible] ces forteresses, se trouvant in-
[illegible] pour résister à ses ennemis,
retira à Venise, bien persuadé que le duc
[illegible] longtemps la
il n'y av[illegible] places fortes à occuper
[illegible] avec raison.
ce [illegible] ceux de Gênes, après la
Pa[illegible] roi de France fut [illegible]
[illegible], ay[illegible] chassé la garnison française
la La[illegible], la firent raser de fond en
[illegible]ble.

Ainsi firent ceux de Syracuse pour la citadelle d'Arradine, le seul refuge du tyran Denys. Récemment ces places fortes fournirent occasion à leurs possesseurs de se rebeller [illegible]t d'usurper : ce dont à la fois toutes les histoires, et parmi elles la nôtre propre [illegible] [illegible]e me trompe pas, du temps du roi Etienne. [illegible]ept cents châteaux-forts furent rasés et ces [illegible]uarante ans de troubles en France le prou[illegible]ent bien aussi.

S'il y avait de bonnes raisons pour avoir de[illegible]es places fortifiées, ce que je ne puis conce[illegible]oir, je me bornerais à accorder que la ville [illegible]apitale soit fortifiée et aucune autre.

Car Bodin pense que c'est une grande f
pour un prince de permettre à son peu
d'avoir des places-fortes (surtout ici en Fra
où toutes les garnisons ne sont formées que
leurs propres citoyens) : l'effet s'en fit bi
sentir lors de la perte d'Amiens. Le Roi se
doit y avoir une citadelle pour tenir le peu
en bride.

Malgré cela plusieurs cités, dans ce pay
prétendent à des privilèges, comme celle d'A
miens ; et quelques-unes ont acheté la citadell
du Roi, avec l'intention de la démolir, comm
ceux de Lyon ; des choses si choquantes peu-
vent se faire ici, en France.

Dans les pays tels que l'Italie, où il y a plu-
sieurs princes, des villes fortifiées sont plus né-
cessaires, et cependant nous devons noter qu'en
Italie aucun grand seigneur n'est jamais capi-
taine de la citadelle, et qu'il n'a aucun rapport
avec le gouverneur, portant le nom de Pod
tat ; et, de plus, les titulaires de ces offices so
changés chaque année, surtout dans l'Etat de
Venise qui est, à cette époque, le gouvernement
plus parfait du monde ; parce que, bien que ce
gouvernement soit aristocratique, l'exécution
du gouvernement est mixte, les offices étan
partagés entre toutes les classes de citoyens. Ce
qui produit cette parfaite harmonie tant vanté
Platon. par le divin philosophe.

Vous devez savoir qu'en France tous les ha

les cités doivent contribuer aux charges
, de la fortification de leur cité, des
ons des ponts, fontaines, grandes routes,
t comme les citoyens ne pourraient pas
llir l'argent des contributions et le con-
, pour l'employer au fur et à mesure des
s, ils informent le chancelier de la né-
de lever les impositions, de procurer
ettres patentes à cet effet, d'avoir autorité
ecueillir l'argent et de s'en servir, sauf a
e leur compte au procureur royal.

Quant au Guet, il fait son service comme
, la cité d'Emden et diverses autres des
s-Bas. Mais en ce qui concerne les châ-
ux-forts, le seigneur ne peut forcer un vas-
à faire le guet, sauf dans les places fron-
ières, pour la sécurité de l'Etat.

Après cette première vue du pays en lui-
ême, nous devrions faire quelques observa-
tions sur le gouvernement ; cependant je ne
veux pas vous troubler en faisant remonter son
origine jusqu'à la lune, comme voudraient le
faire quelques auteurs, ni discuter la question
de savoir si il est vrai ou non qu'ils vinrent de
Troie dans les marais de Meotis, d'où, après
un court séjour, ils furent chassés par l'Empe-
reur romain en Bavière, puis en terre fran-
que et en Germanie. Il suffit de savoir, d'ac-
cord avec tous les historiens, que ce peuple
vint de là en France : car après la chute de

l'empire romain, lorsque les Ostro quirent l'Italie ; les Wisigoths, l'E les Vandales, l'Afrique ; alors les Bou et les Franconiens se divisèrent ce p eux, le conquérant sur les anciens po les Gaulois, qui, depuis le temps de C qu'alors, n'avaient pas subi la force d' voir étranger.

Le gouvernement fut sous des Du qu'en l'an 420, quand Pharamond se f mer Roi.

La race se maintint jusqu'à l'an 988, Hugues Capet fit échec à la succession race de Charlemagne (qui était fils de P et s'investit lui-même du diadème. De lu est régulièrement descendue par hér mâles à la maison de Valois, et faute d' mâle dans cette Maison, elle est mainte dans la maison de Bourbon. Dans cet pace de temps, vous pouvez observer les t âges de la France : son enfance jusqu'à Pép sa jeunesse jusqu'à Capet ; sa vieillesse jusq maintenant. Car pour le premier âge, les R firent comme des enfants, se contentant d'é instruits par les autres dans les matières de ligion (comme vous pouvez noter que Clo reçut la foi et se fit baptiser), de même qu matière de politique, ils furent contents d'autres partageassent le poids du pouvoir, gnant sur eux-mêmes, comme les Maires

Palais. Pépin qui usurpa le trône fut l'un d'eux. Dans leur âge viril, ils se conduisent en hommes, conquièrent des royaumes, défendent les chrétiens opprimés, vainquent les sarrasins et les infidèles, défendent l'Eglise contre toutes les attaques, ainsi que nous pouvons le voir dans l'histoire de Charlemagne et de ses successeurs. Et enfin, maintenant, ils deviennent sages dans leur vieillesse, érigent des cours pour la justice, font des lois et ordonnances pour gouverner les habitants, ayant en cela la supériorité sur tous les pays de l'Europe, car, dit mon auteur : « Il n'y a contrée au » monde où la justice soit mieux establie » qu'en la nostre. » Ce qui est vrai, mais avec cette addition d'un autre auteur : « S'il n'y en » avait tant et trop et s'ils estaient justement » exercez. »

La Noue.

Haillan.

C'est pour cette raison que beaucoup d'hommes sages ou réputés tels, ont imaginé que cette fièvre de la Ligue, inaugurée à Péronne, il y a quelque vingt ans, contre la France, aurait dû précipiter l'État, de la Monarchie, dans l'Aristocratie, considérant qu'à cet âge, rien n'est plus dangereux. Et qu'en outre, on se trouve maintenant dans l'année critique du gouvernement (car le Roi est le soixante-troisième), bien que cela ne soit qu'une conception curieuse et mal fondée, de même que cette autre, relative aux portraits des rois dans le palais de

Paris, où, parce que toutes les plac
remplies, on veut conjecturer et plutôt
conclure, qu'il n'y aura plus de roi. M
un vain songe et une supposition mal
car dans l'église cathédrale de Sienne, e
toutes les places réservées pour les pa
remplies depuis longtemps ; depuis le
même de Martin V, et cependant c
de Rome a encore un pape. Mais du
dit que de même que la Vertu fut la ca
cet état s'éleva du terrain de sa basse o
sa hauteur, de même la Fortune a été
qu'il n'a pas été précipité de ce haut s
Car il ne voit pas d'autres causes p
maintien dans sa haute position. Con
que ces guerres civiles, la différence de r
l'ambition des grandes maisons, les c
tions et révoltes du peuple sont des ca
Haillan. chûte. Et il conclut : « La bonne fortu
» a plus servi que nostre vertu. » M
beaucoup parler de bon génie et de bon
aurait dû en assigner la première cause
et la suivante à Notre Majesté, mais le
a toujours été un peuple ingrat.

Je ne voudrais pas charger cette rela
trop de notes, sur les événements qui
rivés dans les premiers âges ; je dois se
vous rappeler qu'en 482, la foi chrétie
reçue ici et qu'en l'an 800 l'empire r
fut transporté.

En ce qui concerne le pays de France, l'État est une monarchie ; le gouvernement est mixte ; car l'autorité des maires, échevins, consuls, jureurs, etc., est démocratique ; les Pairs, les Conseils, les Parlements, les Chambres de Comptes, les Généralités, etc., sont aristocratiques.

La convocation des assemblées, le don des offices, l'envoi d'ambassadeurs, les droits de conclure les traités, de pardonner les offenses, d'annoblir les familles, de légitimer les bâtards, de frapper les monnaies et divers autres, au nombre de vingt-quatre, sont purement Régaliens et sont appelés par les Français « Droits royaux ».

Et il est sûr qu'aucun prince en Europe n'est un monarque plus parfait que le roi de France, car en outre de ces privilèges que nous avons nommés, de même que nous avons dit du Parlement qu'il a la prérogative que l'on en appelle à lui de toutes les autres cours (ce qui est nommé le dernier Ressort), de même il est très vrai que le Roi lui-même a l'autorité pleine et absolue sur le Parlement. Car, bien qu'aucun édit ou proclamation, ni guerre, ni paix qu'il veut faire, soient valables sans le consentement et l'Arrest (comme on dit), de cette Cour ; il est vrai aussi que lorsque le Roi lui ayant envoyé pour la confirmation et la ratification (si en premier lieu il refuse et envoie des

délégués à Sa Majesté pour lui exposer se: sons et lui demander humblement de révo ses ordonnances), le Roi les lui retourne les confirmer, sous peine de son déplaisir e la confiscation des offices. « *Sic volo, sic beo* », Tel est mon plaisir et absolu comm dement.

Quant aux Lois de France nous devons voir que le plus grand nombre en est basé la loi civile de l'Empire, et que cet état ne testa jamais contre elles, parce qu'elles justes et d'égalité; à tel point que dans l premiers temps il fut ordonné que celui changerait quelque loi de Justinien perdrait tête. De toutes ces lois en vigueur ici, q ques-unes sont fondamentales et, comme disent, immortelles, de telle façon que ni Roi ni l'Assemblée ne peuvent les abroger.

Platon. D'autres sont temporelles « Quemadmodu
» ex his legibus, quæ in tempus sed perpet
» utilitas causa in æternum latæ sunt, null
» abrogari fateor, nisi quam aut usus coargu
» aut status aliquis reip. inutilem facit.
» quas tempora aliqua desiderant leges, m
» tales (ut ita dicam) et ipsis temporibus mu
» biles esse video. »

J'accepte qu'aucune de ces lois qui s non temporaires, mais établies comme ét nelles pour le bien universel, ne soit jam abrogée (j'en excepte celles que l'usage re

inutiles, ou celles qui ne sont plus profitables à l'intérêt général. De même, je dis que ces lois qui sont applicables à des occasions particulières sont mortelles (comme je les appelle) et peuvent changer avec les circonstances. Et à ce sujet, un autre auteur dit : « Quæ in pace latæ sunt, plerumque bellum » abrogat, quæ in bello, pax : ut in navis ad» ministratione, alia in fecunda, alia in adversa » tempestate usi sunt. » L. Valerius

La guerre abolit communément les lois faites dans la paix ; et la paix, les lois faites pour la guerre. De même que les marins usent d'un moyen pour le beau temps, et d'un autre pendant la tempête.

Sur le premier sujet, je veux seulement vous faire souvenir de deux exemples : la loi salique, et la loi des apanages.

En ce qui concerne la loi salique, les Français voulurent faire croire au monde qu'elle était de toute antiquité, et en cela ils l'emportèrent injustement sur les prétentions des héritiers d'Edouard III à la couronne de France, qu'ils devaient tenir à bon droit, du chef de leur mère, et dont la réclamation est encore bonne, si l'épée anglaise est bien aiguisée, pour couper les étiquettes de cette loi, de laquelle Haillan lui-même dit, qu'avant le temps de Philippe le Long en 1321, « jamais » auparavant on n'en avait ouy parler ; la fai- Haillan.

» sant (en ce temps-là) approuver par tou
» Seigneurs du Royaume, les uns par
» messes, les autres par force et par m
» ces. » A ce sujet, ils ont leur proverbe :
» Royaume de France ne peut tomber
» lance en quenouille. »

Quelques-uns disent que cette loi est
pelée salique, des Saliens, un peuple qui
ciennement habitait vers les bords de
rivière du Rhin ; mais le vraisemblable
que cela vient des deux mots par les
cette loi commence (*Si aliquà*) et qui s'y tro
vent souvent répétés, comme dans plusi
de nos procédures il y a des mots qui y
en usage et leur donnent leurs noms, tels
« scire facias, a nisi prius, à latitat ».

Quant à la loi des Apanages, qui est a
une loi de grande importance pour la Co
ronne (car par celle-ci le domaine ne peut ê
aliéné, et par l'autre, la Couronne ne p
tomber entre les mains d'étrangers), vous
vez noter que cette loi enjoint que les jeu
fils du Roi ne peuvent partager avec l'a
(ce qu'ils faisaient encore du temps de Cha
magne, sous qui cette loi fut faite), et qu
peuvent seulement avoir l'apanage sans p
priété. Par cette charte des apanages, il
déclaré que tous les profits dérivant des
apanages, tels que les domaines, tant pour ce
rentes, droits de seigneurie, parties casuell

lotissements, ventes, hommages, droits de vasselage, forêts, mesures, rivières, juridiction, patronage d'églises, provisions et nominations de chapelains, biens de mainmorte, cinquième des biens vendus, et profits de toutes autres sortes, doivent retourner à la Couronne, à défaut d'héritier mâle : mais la perception des taxes et aides, la frappe des monnaies et tous les autres droits régaliens sont réservés. Il y a des gens assez singuliers pour faire dériver ce mot, du grec, de « apan », tout; et « agnon », saint; parce que, disent-ils, les Français revenant de la Terre-Sainte par la Grèce, y trouvèrent cette loi en usage, et la rapportèrent avec eux dans leur pays. D'autres disent que ce mot vient du mot « pain », parce que cette loi était faite pour leur subsistance : comme la loi des anciens Romains pour la subsistance de leurs filles, auxquelles ils allouaient une pension annuelle sur le produit de leurs terres. Mais d'autres disent que cela vient du mot allemand (abanage) qui signifie une portion exclue du reste, et qui, en raison du don particulier qui en a été fait, empêche toute réclamation, ni droit sur les autres états du Prince. Ces apanages ont été parfois tellement considérables, qu'ils ont produit de grands inconvénients, comme celui du Duché de Bourgogne, par Charles V à son frère Philippe, qui depuis, fut souvent préjudiciable à la

Plutarque.

couronne de France. Et celui du duc
Normandie par Louis XI à son frère, qui
mines. l'avoir échangé contre la Guyenne, puis c
la Champagne, puis enfin contre le Berry,
pendant bien des années, la source de g
troubles en France, comme on le voit
l'histoire. Souvent aussi, les jeunes frère
contentant d'une pension annuelle, font a
don des duchés ou comtés tenus en apanag

Les autres lois sont en nombre infini d
ce royaume; ce qui prouve (a consequen
qu'elles ont été mal observées, car « gens h
mana ruit per vetitum nefas » et (ab antec
dente) que le peuple de ce pays a de mauva
instincts : car « evill maners cause good lawes »
les mauvaises coutumes produisent les bonnes
lois. Ces lois françaises sont trop pleines de
préambules, clauses conditionnelles, entre-
temps, appendices, etc., comme on le voit par
ièque. tous leurs édits et ordonnances. « Nihil mihi
» frigidius videtur, quam lex cum prologo : ju-
» beat lex, non suadeat. » Rien ne me refroidit
comme une loi avec un prologue; la loi com-
mande et ne persuade pas. De toutes ces lois, je
rniers ne veux vous citer que la suivante : « Que la mi-
ubles. » norité du Roy soit assistée d'un conseil eslu
» par les Estats de France auquel les Princes
» du sang doivent tenir le premier lieu et les
» Estrangers exclus », qui fut promulguée à
Tours par Charles VIII, en 1484. Elle fut la

raie source et origine de toutes ces dernières uerres civiles, parce que les Cadets de Lorraine en s'insinuant auprès des jeunes rois rançois II et Charles IX, grâce à la faveur de Reine Mère, voulurent régir toutes les affaires ubliques suivant leur bon plaisir, et écarter s premiers Princes du Sang de la Maison de ourbon. C'est pourquoi Navarre et Condé, les rinces de cette Famille, assistés par un grand ombre de membres de la noblesse française, 'embarquèrent dans l'action de réformer cet bus, et renversant les Guise de cette autorité, a prirent pour eux-mêmes, à qui elle apparenait réellement.

Je vais, par digression, vous parler des uerres civiles, pour mieux vous faire comrendre et même vous montrer, dans quelle nisérable position le présent Roi trouva l'Etat, t suivant l'ordre de ce récit, vous rappeler que la France a souffert sept guerres, et a eu six édits de pacification en leurs guerres civiles ». Le premier fut en 63, à Paris; le 2e en 67, à ongjumeau; le 3e en 70, à Paris; le 4e à Joinille, en 66 (quand commença la ligue à Péonne; le 5e à Poitiers, en 77; la 6e en 81. hacune de ces Proclamations fut rompue à on tour, et de nouvelles flammes de guerres llumées; ce qui fut par les écrivains français mputé à la Reine-Mère, qui, par eux, fut comarée à Frédégonde et à Brunehault, deux

damnables reines de France et les bou
de leur temps.

Elle était de la famille des Médicis de
rence. Dans cette cité, vous pouvez noter
en trois diverses années (assez rapprochées
de l'autre) naquirent trois monstres : Ale
de Médicis, qui dépouilla de sa liberté
rence, la plus belle cité de l'Italie ; cette fe
qui ruina la France, le plus beau Royaum
l'Europe, et Machiavel, qui empoisonna l'
rope, la plus belle partie du monde.

Elle eut trop d'amour pour ses vieux
de Lorraine, et trop peu pour ses jeu
de Valois ; sa haine fut trop chaude co
religion Réformée et son soin trop froid
réformer l'Etat. Elle avait trop de génie
une femme et trop peu d'honnêteté pour
reine, car : ou l'un existe sans l'autre, un
est de trop.

Après Elle, on doit accuser les Cadets
Lorraine en trois époques : le grand-père,
père et le fils, et tous ceux de leurs famil
car celui qui voudra comparer les temps a
impartialité, verra que l'intrigue du Comte
Saint-Paul, sous Louis XI, fut la même
celle des Guises pendant les dernières guer
civiles, et cela parce que les guerres seulem
les maintinrent dans leur grandeur et forcèr
les Rois à avoir besoin d'eux quand la
leur eut été préjudiciable et les eut

ses propres grands ; mais lorsque cela est fait de tels, de la noblesse, nouvellement investis et ennoblis avec toutes les charges les plus élevées, et qui étaient récemment encore des étrangers, cela est d'autant plus lamentable et insupportable. Les trois grands états d'Angleterre, d'Espagne et de France en sont la preuve et peuvent servir d'exemple avec Pierre Gavestone, Alvaro de Luna et cette Maison de Lorraine. C'est d'eux que les derniers écrivains se plaignent ainsi : « Les Français étaient lors (parlant des premiers temps) » vrays Français, n'avaient point succé le laict » de Lorraine qui donne les humeurs de toutes » les sortes de trahisons. » Hail

Et, comme le dit Commines, de Lalain, un galant gentilhomme de son temps : « Il estait » d'une race, dont peu s'en est trouvé, qui » n'ayent été vaillants, et quasi tous morts en » servant leurs seigneurs en la guerre. » Comm

Ainsi, nous pouvons dire de ceux-ci qu'ils ont été d'une vaillante race, et que beaucoup d'entr'eux sont morts dans les guerres ; mais avec cette différence, que cela a été contre le bien de leur pays, quoiqu'ils aient couvert la trahison avec le voile de « bien public ». Un historien a dit du Duc de Guyenne et de Bretagne « mais enfin le bien public » converti en bien particulier. »

Le principal soutien de ces Guisards

qui jeta de l'huile sur le feu de cette ré
fut le roi d'Espagne qui, si l'on cc
l'état de la France au jeu de prime
» mero », restait tranquille et voyait
suivant la maxime de Machiavel et
qu'il avait apprise de Philippe de Mac
de laisser les ennemis se ruiner l'un l
comme le firent les cités de la Grèce
prendre lui-même l'avantage et gagner
car il est bien certain que si Guise eût
la partie, le roi d'Espagne eût voulu a
bénéfice. Et il avait en outre l'avantag
lorsque les autres en venaient aux m
était tranquille lui-même; car c'est un
Du Fay. cipe en mathématiques, que « ce qui fai
» voir altruy est toujours en repos. »

La troisième cause des dernières gue
viles (spécialement) : je l'impute à la
craintive et à la pusillanimité du roi He
Haillan. » Ce qui donne volonté et moyens aux h
» de grands esprits de conspirer contr
» princes, et d'attenter à l'usurpation
» couronne, est l'imbécillité et la néant
» ceux Princes. » Car dans son temps
ronne de France était comme la fille et
tière de la Bourgogne : et le pauvre H
Commines. même que le rusé duc faisait accroire à
de ses prétendants et soupirants qu'il l'
terait : le Roi, par crainte de tomber pl
si il était abandonné par les Corivaux :

'espoir qu'en les entretenant tous, il
t avoir leur aide pour s'élever lui-même
. Imaginez qu'ils n'eussent été satis-
l'un ni l'autre, qu'eux vivants, cette
ille se soit mariée.

une chose dangereuse, quand dans un
Roi n'ose pas punir les desseins ambi-
de ses sujets : « Voilà le malheur d'un
e misérable et injuste, de cognoistre l'in-
ice et de ne l'oser dire; ny en faire la
ıition : voilà comment les Princes souvent cognoissent le mal et jugeant au contraire, donnent l'absolution, estant à cela contraincts par le temps : auxquels le plus souvent par leur injustice, ils donnent cette licence, et après, en reçoivent les premiers, le mal. »

Haill

Ceci enhardit le Guise à faire sortir le Roi,
Paris; d'où, dit-on, pour sauver sa vie, il
nfuit en pourpoint et culotte, si précipitam-
ınt qu'un seul de ses pieds était chaussé, et
r cette fuite fut vérifiée la prophétie de
ançois Ier.

Le roi François ne faillit point
Quand il prédit que ceux de Guise
Mettroyent ses enfans en purpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

)ans cet espoir il s'engagea si l(ı
ːncourut si irréconciliablement

Roi, qu'il lui fallut être « roy ou ruiné
aut nullus, corona aut cadaver ». Il se
grandement en pensant pouvoir re
bonne opinion du Roi et par de tels
Du Fay. attendre un moment plus favorable. Un
ne doit jamais avoir confiance en un
réconcilié, surtout quand c'est son Roi,
lequel, quand on a tiré l'épée, il faut
fourreau dans la rivière. Il sentit le cont
de cette conduite peu de temps après,
où, dans l'Assemblée (comme César
Sénat), il fut tué.

Du temps de Solon, il y eut d'abord
lonians et les Banditi ; puis quand un
partis fut détruit, il s'éleva une divisio
trois chefs : les gens de la plaine v
avoir une aristocratie, ceux de la m
une Démocratie, et ceux des côtes de
un état mixte. Ainsi du temps du
Guise, il y avait une division entre les
liques et les Protestants ; mais après
le monstre grandit jusqu'à avoir quatr
les Royaux, les Huguenots, les Ligue
Confrères du Petit-Cordon. Ces dernier
une association qui avait conspiré pour
l'Espagnol en France. Leurs principa
étaient les Seize de Paris (conseil d
bourgeois les plus séditieux de la V
étranglèrent M. Brisson un président
lement, l'homme le plus honnête de sor

avec l'espoir qu'en les entretenant tous, il pourrait avoir leur aide pour s'élever lui-même plus haut. Imaginez qu'ils n'eussent été satisfaits ni l'un ni l'autre, qu'eux vivants, cette belle fille se soit mariée.

C'est une chose dangereuse, quand dans un état, le Roi n'ose pas punir les desseins ambitieux de ses sujets : « Voilà le malheur d'un » siècle misérable et injuste, de cognoistre l'in- » justice et de ne l'oser dire ; ny en faire la » punition : voilà comment les Princes sou- » vent cognoissent le mal et jugeant au con- » traire, donnent l'absolution, estant à cela » contraincts par le temps : auxquels le plus » souvent par leur injustice, ils donnent cette » licence, et après, en reçoivent les premiers, » le mal. » Haillan.

Ceci enhardit le Guise à faire sortir le Roi, de Paris ; d'où, dit-on, pour sauver sa vie, il s'enfuit en pourpoint et culotte, si précipitamment qu'un seul de ses pieds était chaussé, et par cette fuite fut vérifiée la prophétie de François Ier.

Le roi François ne faillit point
Quand il prédit que ceux de Guise
Mettroyent ses enfans en purpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

Poet Franc.

Dans cet espoir il s'engagea si loin lui-même et encourut si irréconciliablement la haine du

telle, comme l'âme d'un homme désemp où ni Nous, le roi, n'est obéi, ni Logos, la observée, ni Epithumia, le peuple gouve parce que Thumos qui possédait le cœur par ce mot je désigne : les gentilshom armés de France qui, par une ambitieuse pe sée de gouverner, ou un désir diabolique vengeance, ont dépouillé l'un de son autori l'autre de sa force, et ont donné au troisiè la puissance de la liberté pour faire le pillag
« Mon Dieu, gens sans discourse; O gens aveu
» gles, nation sans conseil et sans prudence.
Vous voyez ici un peuple chez lequel, c'é une honte de bien faire, et une gloire de sur passer les autres en cruauté. De là, un de leur poètes a dit :

Si les Français sont bien récompensés
Si les plus gens de bien sont les moins advancés,
Soyons un peu meschant, on guerdonne l'offense,
Qui n'a point fait de mal n'a point de récompen

Vous voyez ici une tragédie, pour laque il n'y a pas de spectateurs, où tous sont a teurs, où pour la plus grande part, les ge
Horace. les plus pauvres sont les victimes : « *Delir*
» *reges, plectuntur Achivi* », par la fo des rois les peuples toujours pleurent. Qu aux grands, ils trouvent moyen de sau leurs enjeux, et de gagner par dessus marché.

et deux autres hommes de loi, dont l'un était avocat, et l'autre, procureur. Pour leur peine, le Duc de Mayenne en fit pendre quatre. Chacun de ces partis avait divers desseins. Les Royaux étaient pour le Roi, et alors pour l'extirpation de la religion. Les Huguenots étaient également pour le Roi, mais aussi pour la liberté de leur conscience. Les Ligueurs, pour la ruine du Roi et de la Maison de Bourbon et pour réduire le pays en une aristocratie qu'ils auraient choisie parmi eux-mêmes. La Confrérie était contre le Roi pour son titre, contre les Protestants pour leur religion, contre les Ligueurs pour partager avec eux; mais comme des traîtres feignant d'avoir du cœur, ou comme des Français vraiment Espagnolisés, ils complotaient seulement pour amener en France leur patron et bienfaiteur, le roi d'Espagne. Vous voyez d'ici cette France, où, ni le Roi ne pouvait sauver sa vie du couteau ensanglanté d'un moine au cœur sanguinaire, ni le peuple ses biens du pillage d'un soldat au cœur également sanguinaire. Vous voyez d'ici cet hydre à plusieurs têtes, qui ravageait la France. Vous voyez d'ici, ces temps, où les trois belles-filles de Thémis : Eunomia, Epieikia et Eirene, la Loi, l'Équité et la Paix étaient bannies de leur pays natal. Vous voyez un pays en démence, distrait de lui-même, et transporté hors de lui-même, prêt à tomber dans une maladie mor-

Le Duc de Guise, tué à Blois; le Cardin étranglé dans le château; le Duc de Par empoisonné à Arras; le Duc de Joyeuse tué Coutras; le Duc de Mayenne, ruiné à Ivry. Duc de Mercœur, venu à ce point, lui qui n cemment marchait devant ses troupes en Bre tagne « a capalto » avec une fière contenance qu'il erre dans Paris, comme Denys dans Co rinthe « Capocino » branlant la tête. Cela étai justement une Hexarchie, telle que Charles Duc de Bourgogne, la souhaitait en France, et si il lui eut été donné de vivre jusqu'alors, il eût vu ce qu'il souhaitait. Lorsque Monsieur Durfé l'accusa de ne pas aimer la France et de chercher par tous les moyens possibles à en troubler l'État: « Fush, monsieur, dit-il, vous » vous trompez, j'ayme mieux le bien du » Royaume, que vous ne pensez, car pour un » Roy qu'il y a, je y en voudroy six. » Tous ces gens convenaient en vérité que la République était malade, et de mauvaises humeurs et chacun prétendait la soigner avec ses propres remèdes. Le Duc de Guise pour soulager la douleur qui était à la tête, recommande (comme il sait que le meilleur remède pour guérir le mal des dents est de les arracher) de couper la tête. C'est à ce propos, que lors des Barricades à Paris, il fit enfermer le Roi dans le château du Louvre, mais alors très follement, ayant l'oiseau en cage, il le laissa s'envoler.

Un autre poète a dit :

Pour estre bien venuz et faire nos affaires,
En ce temps fâcheux plein d'horribles misères,
Agnoste, mon amy, sçais-tu que nous ferons ?
Surprenons quelque place, et puis nous traitterons.

Ainsi, vous avez entendu parler de Monsieur de la Chastre, un archi-ligueur, qui ne voulut faire sa paix, ni rendre ses villes au roi, si on ne lui donnait le gouvernement d'Orléans, et quinze mille couronnes dont il jouit présentement. De pareilles capitulations furent faites avec d'autres de cette faction. Phœbidas, général des forces de Sparte, surprit sur les Thébains le château-fort de Cadmus, sans commission de l'État. Les Lacédémoniens ne voulurent pas rendre la place, et y mirent une forte garnison : et cependant pour ce seul fait, ils disgracièrent le général, et le condamnèrent à une amende de 10 mille couronnes ; chose étrange de punir un bon service : mais il est plus étrange encore de la France, de récompenser les mauvais services ; c'est, je l'avoue, une bonne politique de condamner le traître et d'aimer cependant la trahison, mais condamner la trahison et récompenser le traître, je ne voudrais jamais en entendre parler. Mais telle était la nécessité du temps. « Sic fuit in fatis. » Mais ces gagnants furent ceux qui payèrent ; car les principaux joueurs eurent leurs talons enlevés.

Le Duc de Guise, tué à Blois ; le Cardinal étranglé dans le château ; le Duc de Parme empoisonné à Arras ; le Duc de Joyeuse tué à Coutras ; le Duc de Mayenne, ruiné à Ivry. Le Duc de Mercœur, venu à ce point, lui qui récemment marchait devant ses troupes en Bretagne « a capalto » avec une fière contenance, qu'il erre dans Paris, comme Denys dans Corinthe « Capocino » branlant la tête. Cela était justement une Hexarchie, telle que Charles, Duc de Bourgogne, la souhaitait en France, et si il lui eut été donné de vivre jusqu'alors, il eût vu ce qu'il souhaitait. Lorsque Monsieur Durfé l'accusa de ne pas aimer la France et de chercher par tous les moyens possibles à en troubler l'État : « Fush, monsieur, dit-il, vous » vous trompez, j'ayme mieux le bien du » Royaume, que vous ne pensez, car pour un » Roy qu'il y a, je y en voudroy six. » Tous ces gens convenaient en vérité que la République était malade, et de mauvaises humeurs et chacun prétendait la soigner avec ses propres remèdes. Le Duc de Guise pour soulager la douleur qui était à la tête, recommande (comme il sait que le meilleur remède pour guérir le mal des dents est de les arracher) de couper la tête. C'est à ce propos, que lors des Barricades à Paris, il fit enfermer le Roi dans le château du Louvre, mais alors très follement, ayant l'oiseau en cage, il le laissa s'envoler.

Commines.

Le Cardinal, qui par son métier aurait dû administrer la meilleure et la plus lénitive des médecines, et si cela eut été possible, soigner la France, avec de bons conseils et la prescription d'une bonne diète, n'administra parmi les nobles, que des pilules amères et corrosives.

Le Duc de Parme, comme un docteur de grande expérience, apporta avec lui une boutique entière de médecine (assez pour purger toute la France); il appliqua une ordonnance de soldats des Pays-Bas, pour brusquer la maladie, mais l'estomac faible du pays ne put supporter un si fort ingrédient, et il le vomit avant qu'il ait pu donner la mort.

Le Duc de Joyeuse, comme un hardi jeune docteur qui voudrait inspirer confiance dans son métier, aux dépens de son premier malade, confiant tout au hasard, sans avoir fait le moindre préparatif, ni observé les jours critiques, administra la potion, avant que Monsieur Matignon ait pu le rejoindre, qui vint avec une aussi bonne médecine, pour l'assister dans sa pratique.

Mais on dit qu'en ce moment, Mars, qui est une maligne planète, avait rétrogradé dans Ariés, ou entré dans Taurus, et il semble bien qu'il en fut ainsi; car quelqu'un des troupes du roi de Navarre, appelé Monsieur Taurin, lui donna une pistolade dans la tête. Joyeuse ne fut pas assez léger pour percer l'abcès, avant qu'il

fût mûr. Mais le Duc de Mayenne fut as veur pour manquer l'occasion; car, lors frère, de Guise, fut assassiné, et que tou grandes villes se révoltèrent contre lui (quez qu'alors c'est le cœur qui était mal aurait dû solliciter pour avoir appliqué se decines; mais il avait encore un remède à cher, et plus tard, quand le malade fut reusement sauvé et commença à refu remèdes (ayant laissé de côté le régime taire des bons conseils), alors il vint dans telle hâte, qu'il brisa ses flacons sur la rou et ainsi il devint le perdant dans le marché.

Quant au Duc de Mercœur, il joua le r du docteur Kitchin, dont parle Rabelais, q donna à son malade le cou et les arêtes ronger, et garda les ailes pour lui-même; car laissa en France ses alliés fatigués et malad aussi décharnés qu'une carcasse d'oiseau, et prit pour lui la Bretagne, une des ailes l plus grasses du Royaume, se proposant d' obtenir le titre de Duc. Ils étaient tous de p tendus médecins. Le Roi chercha bien, vérité, le remède à ces maux, mais il manq d'adresse, et il lui fut prouvé par l'expérien (après qu'il eut fait tuer le Guise, et éparg le reste de la Maison, qui était aussi compr mis dans les conspirations), combien il dangereux en matière d'exécution, d'agir av trop de hâte, et qu'en administrant ın m

cine, un violent poison n'est pas plus dangereux qu'un poison trop faible, capable seulement d'exciter les humeurs, sans être capable de les chasser. Parmi ce grand nombre de médecins, nous avons une femme à montrer au malade : c'était la Reine-Mère, de qui nous pouvons, ainsi que de son fils Charles IX, qui consentirent au massacre de Paris, nous pouvons dire avec le poète :

Crudelis mater magis an puer improbus ille ? Virgile.
Improbus ille puer, crudelis tu quoque mater.

Qui a le plus ruiné et meurtri la France ?
Est-ce la cruelle mère, ou son méchant fils?
Il était un méchant fils,
Et elle, une cruelle mère.

Cette Reine, qui, avec les deux autres reines, avec lesquelles nous l'avons comparée, peuvent être appelées : Alecto, Tisiphone et Mégère, les trois Furies de la France, au lieu d'être une nourrice chérissant ses enfants et sa famille, (ce qui aurait dû être par loi et raison) fut une marâtre, et cela fut par sa nature, étant Italienne : qui, pour plus, dit-on, qu'un honnête amour pour les docteurs Guisards, désira voir son peuple, encore plus bas et malade, qu'ils le rendirent par leurs maléfices. Ce sont ces gens-là qui ont laissé la France dans un état si pitoyable, sous le faux prétexte de la réformation de l'Etat, que nous pourrions en dire,

comme il est dit du malheureux connétab
Commines temps de Louis XI : « Il ne scavait à quel
» se vouer, se tenait comme perdu », ou, co
dit ici un proverbe : « Il ne scavait de quel
faire ses flesches ».

Mais laissant pour un moment la Fr
dans cette fâcheuse maladie (puisque cet H
cule qui règne maintenant a vaincu l'hy
monstrueuse, et comme un habile Escul
l'a sauvée de cette fièvre pestilentielle), no
pouvons observer cette epiphonéma invoq
naturellement ici, savoir, que « la division da
» un Etat, est le moyen le plus sûr de
» chûte, *Discordia res magnæ dilabuntur* »,
par la discorde, les grandes choses tournent à
rien, comme on l'a bien vu par ce triste Etat
de la France. C'est aussi une bonne leçon à
méditer pour les autres.

Horace. Tum tua res agitur, paries cum proximus ardet.

L'embrasement des tours de vos voisins vous touche de près, car votre tour est prochain. Et, comme a dit Rabelais : « Un fol en-
Rabelais. » seigne bien un sage » ; et si vous voulez avoir plus de preuves des misérables effets des factions, lisez Guicciardine et vous serez amplement pourvu : comme avec les Colonni et les Ursini dans Rome ; les Bianchi et les Neri dans Florence ; les Adorni et les Fregosi dans Gênes, et de même dans chaque Cité en parti-

ier, et en général dans toute l'Italie, les
ıelphi et les Ghibellini.

Il y eut aussi en France une lutte pour une
ıse non moins grave qu'une matière d'amour
tre Orléans et Bourgogne. Et nous en avons
en Angleterre pour une matière, non plus
ıportante que la Couronne. Impatientes [illegible]
nsortis erant majestas et amor. La majesté
l'amour sont deux raisons qui ne font pas
s Corivaux s'entr'aimer, entre les Maisons de
ıncastre et de Yorke, qui, ainsi que le dit
ımmines, fit verser du sang, entre trois et
ıatre fois vingt années. Jusqu'à quel point cela
t vrai, je ne m'en souviens pas : mais, ainsi
ıe je l'ai lu, il y eut entre elles dix batailles,
:nt barons et chevaliers tués, dix princes,
ıcs et comtes, cent mille sujets anglais.

Animus meminisse horret. Virgile.

ıon esprit tremble encore, rien qu'à ce souvenir.

Cette Division fut la seule cause qui nous fit
:rdre non seulement ce que nous avons eu en
rance, mais aussi les moyens de recouvrer ce
ıe nous devions avoir : car à cette époque la
rance était aussi misérablement divisée et
ıns une si fâcheuse position, qu'un auteur a
t : « Dieu fit ce bien en ce temps-là, que les Commines.
guerres et divisions en Angleterre estaient
encores en nature les uns contre les autres. »

Si bien que maintenant, ils peuvent reme
Dieu et notre dernière Reine, « la nourri
» la paix et le refuge des affligés » qui (
qu'on l'a dit du grand comte de Warwick,
pensait que c'était un plus grand honneur
faire un roi que d'être roi soi-même), ne p
fita pas de cette occasion pour mettre son sc
avec la pointe de ses lances sur cette loi
lique, mais releva de cette position basse
triste le désolé roi de Dieppe, jusqu'à la pa
sible possession de ce royaume de France.

Mais c'est une chose souvent observée que les grands États et Royaumes ne s'élèvent jamais à la grandeur, si ils n'ont rencontré beaucoup d'obstacles sur leur chemin et qu'ils ont été quelquefois réduits à un tel état de faiblesse que tout espoir a paru perdu ; comme Athènes du fait des Persans et Rome du fait des Gaulois. Il en est de même des grands princes, comme d'Edouard IV d'Angleterre et de ce Henry IV de France, de qui nous pouvons dire, comme l'a fait Plutarque de Camille : « Si Camillus » n'eust été perdu, Rome ne se fust pas retrou» vée ». Posidonius appelle Marcellus (l'épée) et Fabius (le bouclier) de Rome. Mais nous pouvons dire que ce roi Henri IV est l'un et l'autre pour la France ; l'une pour détruire tous les perturbateurs de l'Etat ; et l'autre, pour protéger ses sujets dans la liberté de leur conscience et la jouissance de la paix. Il est

l'un maintenant dans son royaume paisible, comme il fut l'autre pendant les guerres civiles. Et comme toujours il arrive, ceux du parti des rois, qui lui prêtèrent leur aide pour arriver à la suppression de la Ligue, ne se soucient plus de lui, aujourd'hui que le fait est accompli. Comme le dit Plutarque de Thémistocle : « Les Athéniens n'y honoroyent, n'y ne » l'estimoyent point en temps de paix, mais » quand il leur survenait quelque orage de » guerre, et qu'ils se voyaient en danger, ils » recoureyent à luy ; ne plus ne moins qu'on » fait à l'ombre d'un platane, quand il survient » une soudaine pluie ; et puis après, quand le » beau temps est revenu, on l'esbranche et luy » coupe l'on ses rameaux. »

Le Roi, dont je suis appelé à parler maintenant, a environ 48 ans d'âge, de petite stature ; sa chevelure presque toute blanche ou plutôt grisonnante, son teint frais et de jeunesse : sa nature gaie et pleine de vie, comme celle d'un vrai Français. Un de ses sujets nous le dépeint ainsi :

« De son naturel il est si extrêmement vif et » actif qu'à quoy qu'il s'adonne, il s'y met » tout entier, ne faisant jamais guères qu'une » seule chose à la fois. De joindre une longue » délibération avec un fait pressé, cela lui est » malaisé. Le faire et le délibérer se rencontrent » en mesme temps. Mais aux conseils qui ont Du Fail.

» traict de temps, à la vérité, il a be
» d'estre soulagé. Une promptitude adn
» d'esprit. Aux affaires de la justice, «
» nances, aux négociations étrangères, au
» pêches, à la police d'Estat, il croit les a
» il ne s'en mesle point. »

Du Fail. Il dit plus loin, que bien que par sa pł nomie, sa mode et manière d'être, vous pou juger le Roi léger et inconstant, il n'y a ce dant pas d'homme plus fermement con que lui. Il confesse que le Roi est dur pour même, non pour épargner, mais par cons ration du pillage excessif que son prédécess fit avant lui. Et pour le défendre à ce sujet établit cette différence que l'autre donna bea coup à peu, et celui-ci peu à beaucoup.

Vous pouvez vous rappeler que lorsque n le vîmes ici, à Orléans, jouer aux dés avec noblesse, il ne voulait jamais compter exa ment son argent, avant de l'avoir retiré d partie.

Je ne veux pas épargner dans cette relat qui est pour vous, personnellement, de dir vérité, même d'un roi : nous sommes dans pays, où l'on peut entendre chaque jour propres sujets parler de lui très librement.

En outre, Sa Majesté a généralement c qualité, qui est très louable chez un pri que chacun puisse lui dire la vérité, mêm lui-même; ce que je veux imputer à sa sage

bien que peut-être quelques autres veuillent l'imputer à une trop grande facilité de nature. Quant à cette parcimonieuse vertu d'épargner, nous pouvons noter qu'il est très bon mesnager. « Il fait d'argent avec ses dens, » dit le Français, parlant de son épargne des grandes et superflues dépenses de la table. Et pour ses présents, nous pouvons l'appeler par une *antiphrasis*, comme Plutarque dit que l'on avait l'habitude d'appeler Antigone, par mépris (doson) c'est-à-dire « qui donnera, pour ce qu'il « promettoit toujours et jamais ne donoit ».

Pour ma part, je pense qu'il donne S. P. Q. R. non pas Senatui populoq. Romano, c'est-à-dire à toutes sortes de gens, mais Si Peu Que Rien. On dit que la Cour des Comptes doit vérifier les dons royaux pour les diminuer, si elle les trouve trop considérables. A ce sujet, on a écrit en grands caractères, dans ladite Cour : « Trop donné soit répété. » Que les dons trop considérables soient révoqués. Il semblerait que le Roi la préserve de ce travail. Louis XI fut d'une égale économie parcimonieuse ; de qui il fut établi par ladite Cour des Comptes (suivant Bodin) qu'il portait un chapeau graisseux et des vêtements de l'étoffe la plus vulgaire ; et la, nous voyons également indiquée une dépense de 20 sols pour une nouvelle doublure de laine à son vieux manteau ; une autre de 15 deniers pour de la graisse à nettoyer ses bottes. C'est

Bodin.

ommines. lui qui nomma son tailleur, son h
d'armes ; son barbier, son ambassadeur, s
médecin, son chancelier ; et encore, il se
rait que Commines, son serviteur, ne v
pas tout dire, car un autre historien fra
Haillan. parlant avec impartialité de ce Louis, dit :
avons librement dit ce que Commines n'a
ni voulu dire, et ce que les autres n'ont s
bien qu'il proteste lui-même qu'il n'a la
aucune de ses tromperies ou sentiments doub
sans les révéler.

ommines. Non pour en user, mais pour s'en garder.

De même que dans la boutique des apothi
caires, nous désirons distinguer les poisons de
autres drogues, non pas pour nous en servi
aux dépens des autres, mais pour les éviter
pour notre propre salut.

Et cependant il est vrai que Haillan taxe Commines de partialité, et il est vrai aussi que la Reine-Mère ne l'aimait pas plus que les autres, car elle dit de lui : « Il a fait comme » beaucoup d'hérétiques, en politique, et » comme fit Luther pour la religion, en décou» vrant les secrets de l'Etat » ; ce qui devrait être tenu aussi secret que la cabale des Juifs, ou les vers des Druides. Mais ni la parcimonie du Prince qui règne maintenant (des vertus duquel je vais présentement parler) ni les fautes de Louis XI, ne les font, du reste, les seuls

rois blâmables : car un de leurs histo-
dit en général, que la France a été f..-
nt sujette à ce malheur d'avoir des
« imbéciles et estroppiés ». Il en accuse
oup : comme Charlemagne, d'être un
ard; Pépin, un usurpateur; Louis Ier.
e et cruel, et, après ceux-ci, trois autres :
les, le Chauve, le Gros, le Simple, et sans
e si ils avaient mérité d'autres épithètes.
s leur décernerait. De telle façon que l'on a
lu des bons Rois de France, comme le fit
one des Romains de son temps « se pour-
ient bien tous gravés en un anneau ».
ais je pourrais plus justement en conclure
: Bodin : « Il n'y a pas de prince sans son
éfaut. » Toutefois, les quelques défauts,
l y a en ce Prince, sont compensés par de-
us héroïques et princières, à la fois de
s et d'esprit. Pour celles de l'esprit, lais-
moi seulement louer l'excellence de son
e et l'à-propos de ses réponses, que nous
rons reconnaître dans ces trois suivantes,
je veux relater et qui sont, dans mon opi-
, comparables aux meilleurs de ces apoph-
les des anciens rois et philosophes que
toire nous a conservés et loués. Lorsqu'il
ici à Orléans, en juin de l'année dernière,
naires et les bourgeois de la ville vinrent
Majesté, pour lui exprimer leur désir d'être
rés de certaines taxes et impositions,

dont, du temps de la Ligue, ils avaient ét
chargés par Mons[r] de la Chastre leur go
neur : « Monsieur de la Chastre, dit-il,
ligués, qu'il vous déligue. »

Quand il fut au siège d'Amiens, parmi
tres de la noblesse, qu'il appela pour son
vice, il envoya aussi sommer le comt
Soissons, Prince du Sang, et l'un des meill
gentilshommes de France, auquel le Roi d
nait, dit-on, 5,000 couronnes de pension.
Comte, mécontent à cette époque, renvoya
pondre au Roi qu'il était un pauvre gen
homme et manquait des moyens nécessai
pour venir à son service, comme devrait le fa
quelqu'un de sa naissance et de sa positi
étant prince du Sang et pair de France. To
tefois, il en demandait humblement pardo
ajoutant qu'il ferait des prières pour l'heureu
succès de Leurs Majestés, et que c'était tout c
qu'il pouvait faire. « Bien, dit le Roi, d'autan
» que les prières ne servent pas sans jeusne, il
» faut qu'il jeusne de la pension de ses 5,000
» couronnes. »

Après la mort du Duc de Guise, lorsque la France, presqu'entière était révoltée contre le Roi, qui, comme un pauvre « Roi d'Ivetot » (comme était le proverbe français) était chassé par ceux de la Ligue de toutes les places de France, dans Tours, où il était assiégé par Charles, Duc de Mayenne ; alors le présent Roi

vint avec ses petites forces au secours du Roi malheureux, et le Roi de France, dont le nom était aussi Henry, s'efforçait de persuader à Henry, roi de Navarre, qu'avec les deux petites forces qu'ils avaient, ils devaient sortir de la ville, à la rencontre des forces du Duc, qui étaient doubles des leurs. « Sire, dit-il, ne ha-
» zardons pas un double Henry contre un Ca-
» rolus. » Le louis est une pièce d'or de 14 shillings, et le carolus, une pièce de cuivre de 10 deniers.

Pour sa valeur et son courage princier, ils sont tels, à vrai dire, que jamais aucun de ses prédécesseurs rois de France ne peut lui être comparé, lui, qui pendant l'espace de presque trente années, n'a jamais été, on peut le dire, désarmé ; sans les pieds dans l'étrier et la lance en arrêt ; a été lui-même le premier en tous périls, et le dernier hors du champ de bataille ; prince prompt dans la résolution et, une fois résolu, plus prompt encore dans l'exécution, et lui-même toujours ferme dans l'action. Peut-être, pourrait-on lui reprocher d'avoir trop hasardé sa propre personne, ce qui convient plutôt à un jeune roi de Navarre qu'à un roi de France. Car je lis qu'Epaminondas fut puni Plutarque. pour avoir été trop audacieux et avoir servi sans une bonne armure ; et cela, après une victoire qu'il avait remportée contre les Lacédémoniens.

Cette ardeur est en vérité très honorable et

louée à juste titre dans toute la noblesse commandants de toute espèce, excepté, fois, pour le seul commandant en chef. crate, capitaine athénien, dit que l'avant- représente les mains, les gendarmes, les p le bataillon à pied, la poitrine, et le gén la tête, qui, dit-il, doit être bien armée et fendue avec le plus grand soin. Et c'est p cela que la réponse de Callicratidas n'est goûtée, qui, lorsqu'on lui dit que dans la bat

Plutarque.

qu'il allait livrer aux ennemis, il devrait pren soin de sa personne parce que les Sacrificat avaient prédit quelque danger : « Sparte, dit » ne dépend d'un homme seul. »

Plutarque adresse le même reproche à Pélo-pidas. Et Homère, dans ses descriptions, re-présente toujours Achille et Ajax, les meilleurs et principaux commandants, bien armés.

Stetit sub Ajacis clipeo septemplice tectus.

Le bouclier d'Ajax sept fois couvert, le conservait sauf, et le rendait bouillant. Et les lois de la Grèce punissaient le soldat qui se débarrassait de son bouclier.

Mais je veux terminer cette partie de ma relation par la réponse de Timotheus à Charès, un général, qui parlant des nombreuses blessures qu'il avait reçues dans son corps, et des déchirures dans son bouclier. Et moi, dit-il, je suis, au contraire, honteux de ceci, que lorsque

j'assiégeais Samos, je vins si près des murs qu'une flèche lancée de la ville frappa près de moi, parce que « je m'étais trop advancé en » jeune homme, et hazardé plus témérairement » qu'il ne convenait à chef d'une si grosse » armée ».

Lorsque quelqu'un dit à Antigonus que l'ennemi avait plus de vaisseaux que lui à l'île d'Andros. « Et moi, dit-il, pour combien comptes-» tu ? » Si donc, un général vaut plusieurs vaisseaux sur mer et beaucoup de troupes sur terre, il convient qu'il soit très soigneux de ses forces, c'est-à-dire de sa propre personne, si il veut faire un bon service pour son pays.

Vous devez noter toutefois qu'il n'y a pas d'homme, quelqu'élevé qu'il soit de Naissance, ou noble auquel il ne convienne d'être aussi vaillant et intrépide que le meilleur, fût-il même un roi ; et en vérité plus il est grand, plus son honneur est engagé à ce qu'il soit vaillant, pourvu toutefois qu'il ne soit pas général en chef. Ainsi le roi de Bohême mourut sur le champ de bataille, à côté du roi de France en combattant l'Anglais en France, avec plus d'honneur, que le roi français, François Ier Vigner.
à Pavie, en Italie, où, à cause de sa trop grande témérité, il fut fait prisonnier. C'est pour cela que l'on a dit : « Un bon et sage général doit » mourir de vieillesse. »

Mais revenons-en au Roi. Il est naturelle-

ment très affable et familier et plus (cela est du moins l'opinion de nous autres Etrangers) qu'il ne convient à la majesté d'un grand Roi de France. Mais c'est la coutume de ce pays de France (à ce que dit Bodin); bien qu'il semble ne pas l'apprécier et préférer la mode d'Angleterre, de Suède et de Pologne, où les princes ont plus de majesté, et par suite plus de respect de la part de leurs sujets; car, dit Plutarque, « c'est bien difficile de maintenir une sévère » gravité, pour garder sa réputation, en se lais- » sant familièrement hanter à tout le monde ». Et, là-dessus, il nous montre combien Périclès vivait retiré et à l'écart du regard commun de la multitude. Nous pouvons lire la même chose des rois de Borny, d'Ethiopie, de Tartarie, du Grand-Seigneur lui-même et du Grand-Duc de Moscovie qui vont rarement dehors en public, pour être vus du peuple.

Nous pouvons toutefois dire des libertés du peuple français, ce qu'Artabanus, lieutenant-
Plutarque. général de Xerxès dit à Thémistocle : « Quant » à vous autres Grecs, on dit que vous estimez » la liberté et l'égalité sur toutes autres choses, » mais quant à nous, entre plusieurs autres » belles coustumes et ordonnances que nous » avons, celle-là me semble la plus belle de ré- » vérer et adorer nostre Roy, comme l'image » de Dieu de nature, qui maintient toutes » choses en leur estre et leur entier. » Nous

pourrions en inférer, comme le dit Haillan, que : « *Familiaritas parit contemptum et con-* » *temptus, conjurationem* », Le mépris est la cause des conjurations contre le Prince.

Vous avez vu ici dans Orléans, lorsque les comédiens italiens vinrent jouer devant le Roi. Il vint, tournant de tous côtés; une petite baguette à la main, pour faire agrandir le cercle et faire place pour cette canaille d'acteurs (car, en vérité, c'était la plus détestable compagnie, et telle que dans son propre pays, elle n'eût été reçue nulle part). Vous n'auriez vu dans aucune résidence de la Cour, un salon mieux disposé ; ce qui est le plus dérogatoire à la majesté d'un roi de France.

Et dernièrement à Paris (comme on nous l'a dit), lorsque les otages Espagnols vinrent pour être entendus, il les fit entrer dans la grande chambre, comme il avait fait ici précédemment, et voyant que la chaire n'était pas bien placée sous le trône, il l'arrangea très bien lui-même, et après cela, il s'assit pour leur donner audience.

Pour continuer ma relation, je parlerai de cet arbre généalogique, d'après lequel vous verrez qu'il descend en ligne directe de la Maison de Bourbon, par Robert, comte de Clermont, le plus jeune fils de Louis, surnommé le Saint, d'où, à défaut d'héritiers mâles dans la Maison de Valois, descendant de Philippe le Hardi, le

SON ARBRE GÉNÉALOGIQUE.

fils aîné, il est maintenant, de droit de la couronne de France.

La descendance directe de la Maison de bon, dont la devise est espérance, est cei

(Voyez l'arbre généalogique ci-joint.)

Vous voyez maintenant de quels ancêtres Roi est descendu. Vous pouvez observer aus ce qui est issu de lui. Pendant cet infortuné inhumain massacre à Paris, où le vieil amiral le plus illustre soldat de France et plusieurs milliers d'autres de la Religion furent assassinés ; pendant ce temps-là, dis-je, ce Roi était marié à Marguerite de Valois, fille de Henri II et sœur du dernier Roi. Il n'a pas vécu avec elle pendant ces quelques dernières années, et elle n'a pas eu de descendance. J'ai entendu dire que la cause de leur vie séparée est l'incontinence de la Reine. De Mme Monceau, sa maîtresse, qu'il a faite récemment duchesse de Beaufort, il a trois enfants vivants ; mais, en raison de leur illégitimité et incapacité à succéder, l'apparence de la succession au trône est pour le jeune prince de Condé, un gentilhomme de bon naturel, de beaucoup d'espérances et de très bonne mine, âgé de onze ans, que nous avons vu à Saint-Maur.

Son couronnement. Quant à ce qui concerne le couronnement des rois de France, je lis que sous la première

SAINT LOUIS EUT DEUX FILS, SAVOIR :

1° Philippe le Hardi, roi de France.

2° Robert, comte de Clermont, marié à Béatrice, fille d'Archibald de Bourbon.

Trois enfants illégitimes.

être mariée au prince de Lorraine.

1° César, duc de Vendôme.

2° Henriette, fille.

3° Alexandre, comte de Foix.

Henry, prince de Condé, héritier apparent de la couronne de France.

Page 70.

fils aîné, il est maintenan
de la couronne de France.

La descendance directe de
bon, dont la devise est espér
(Voyez l'arbre généalogique ci-jo

Vous voyez maintenant de
Roi est descendu. Vous pouvez
ce qui est issu de lui. Pendant
inhumain massacre à Paris, où
le plus illustre soldat de Franc
milliers d'autres de la Religion
nés; pendant ce temps-là, dis-je
marié à Marguerite de Valois, fill
et sœur du dernier Roi. Il n'a pas
pendant ces quelques dernières an
n'a pas eu de descendance. J'ai
que la cause de leur vie séparée
nence de la Reine. De Mme Monce
tresse, qu'il a faite récemment duch
fort, il a trois enfants vivants; ma
de leur illégitimité et incapacité à su
parence de la succession au trône
jeune prince de Condé, un gentilho
naturel, de beaucoup d'espérance
bonne mine, âgé de onze ans, que
vu à Saint-Maur.

SON COURONNEMENT. Quant à ce qui concerne le co
des rois de France, je lis que sous

'ace, il n'y avait pas d'autre cérémonie ou so-ennité, que d'élever le roi sur un bouclier et le le porter autour du camp en criant : vive le Roi. C'est ce que rapporte du Haillan, d'après Grégoire de Tours, sur le couronnement de Clovis qui, le premier, fut baptisé chrétien. Depuis, en l'année 1179, Philippe-Auguste ordonna que le couronnement aurait toujours lieu à Reims en Champagne ; mais, avant ce temps-là les rois avaient été couronnés, mais ailleurs : Louis le Gros à Orléans, en 1009 ; Pépin à Soissons et Charlemagne à Saint-Denis. Et, depuis lors, suivant l'occasion, on changea plusieurs fois le lieu du couronnement. Ce que nous vîmes pour le présent Roi, qui fut couronné à Chartres. Les ornements dont on se servait ici autrefois pour cette solennité étaient ceux-ci : Une grande couronne d'or, avec laquelle il était couronné; une plus petite couronne qu'il portait ce jour-là pour le dîner, faite pour le roi Philippe-Auguste. Les camisoles, sandales, tuniques, dalmatiques et manteau de satin bleu faits pour Henri II, qui aussi fit garnir à neuf les anciennes couronnes, le sceptre, l'épée et les éperons. Tous ces ornements étaient ordinairement gardés dans l'église de Saint-Denis d'où, pendant les dernières guerres civiles, ils furent enlevés par les Ligueurs, qui en firent de la monnaie. « La Haillan.
» ligue, un monstre insatiable, un gouffre qui

Une fois depuis lors, l'Espagnol prit la pre-
nière place à la cour des Empereurs, et plus
écemment, en Pologne, il tenta de nouveau de
e faire, et là, il fut ordonné (ainsi que cela
st fixé dans nos lois sur les cérémonies, à
ondres) que celui qui arriverait le premier,
iégerait le premier. Le Turc, quand il écrit au
oi, lui donne ce titre « le plus grand et le
maieur des plus grands princes chrétiens. » Bodin.

Et du Haillan, sans grand fondement tiré des
istoires, voudrait chercher à prouver que tous
s autres princes chrétiens dépendent de l'Em-
ire. Il affirme que par une singulière préémi-
ence et prérogative, son Roi ne dépend en
en ni de l'Empire, ni de l'Église de Rome;
ais qu'il est voisin et immédiatement sous
ieu, suprême à la fois, sur les corps civil et
clésiastique de France: parce que, dit-il, il
eut imposer des taxes et payements sur l'É-
lise sans demander la permission au Pape. Il
eut non seulement présenter pour des béné-
ces, mais les conférer. Il a en droit l'élection
u pape, comme Charlemagne l'avait, bien que
ouis le Débonnaire, son fils, ait renoncé à
ette autorité : car « un Roy ne peut quitter son Haillan.
droict. »

Mais Charlemagne n'avait pas ce pouvoir
omme roi de France, mais bien parce qu'il
tait empereur. Je pense qu'en cela il fit tort à
'Empire (à qui ce droit appartenait sans con-

» dévore tout, un feu qui consume tou
» torrent qui ruine tout, a vollé, brisé,
» fondu tous ces ornements royaux. »

Le roi de France actuel a fait faire dc veaux ornements pour le couronnement, vous avez vus à Saint-Denis. Les princes e pairs de France ont les offices suivants en solennité : L'archevêque de Reims doit oi le Roi ; l'évêque de Laon porte l'ampoule; vêque de Beauvais porte le manteau ro l'évêque de Noyon porte la ceinture ; l'év de Châlons, la bague ; le duc de Bourgogne couronne; le duc de Guienne, la première nière; le duc de Normandie, la seconde l nière; le comte de Toulouse, les éperons; comte de Champagne, la bannière royale étendard ; le comte de Flandres, l'épée royal Ainsi couronné, il tenait l'épée à la main, et tournant quatre fois : est, ouest, nord et sud, il jurait de défendre l'Eglise et de maintenir la justice contre toutes personnes dans le monde. Pour cela, il porte le nom de Roi très chrétien et premier fils de l'Église, et il a de droit la préséance, à côté de l'Empereur, sur tous princes chrétiens, bien que l'ambassadeur d'Espagne ait récemment réclamé cette place, et parfois l'ait occupée, comme, par exemple, au concile de Trente, tort qui fut confessé plus tard par le Pape et le Collège des cardinaux, qui désavouèrent le fait.

fois depuis lors, l'Espagnol prit la pre-
place à la cour des Empereurs, et plus
nent, en Pologne, il tenta de nouveau de
, et là, il fut ordonné (ainsi que cela
dans nos lois sur les cérémonies, à
:e) que celui qui arriverait le premier,
t le premier. Le Turc, quand il écrit au
lui donne ce titre « le plus grand et le
eur des plus grands princes chrétiens. » Bodi
du Haillan, sans grand fondement tiré des
ires, voudrait chercher à prouver que tous
utres princes chrétiens dépendent de l'Em-
. Il affirme que par une singulière préémi-
:e et prérogative, son Roi ne dépend en
ni de l'Empire, ni de l'Église de Rome;
s qu'il est voisin et immédiatement sous
u, suprême à la fois, sur les corps civil et
ésiastique de France: parce que, dit-il, il
t imposer des taxes et payements sur l'É-
e sans demander la permission au Pape. Il
it non seulement présenter pour des béné-
s, mais les conférer. Il a en droit l'élection
pape, comme Charlemagne l'avait, bien que
uis le Débonnaire, son fils, ait renoncé à
te autorité: car « un Roy ne peut quitter son Haillan
lroict. »

Mais Charlemagne n'avait pas ce pouvoir
nme roi de France, mais bien parce qu'il
it empereur. Je pense qu'en cela il fit tort à
mpire (à qui ce droit appartenait sans con-

teste), en le transportant à la France. lorsque l'Empire fut transféré hors de F en Germanie, ce qui eut lieu en 880, alo les droits et privilèges lui appartenant, rent nécessairement ce pays, en même que l'Empire, auquel ils étaient insép ment annexés. Quant au Pape, sur le écrivains français voudraient donner à l un privilège d'élection, il leur souhaite que j'ai appris) d'avoir plutôt « une ram diriger leur propre bateau. »

SES ARMES. Quant aux armes de la France, elles changées à diverses époques, ainsi qu'il par l'histoire; car les premières armes trois crapauds. Après cela, changés contr croissants, puis contre trois couronnes, tard, à l'époque où la France embrassa chrétienne, il lui fut envoyé du ciel (dis Haillan. écrivains fabuleux, « les fleurs de lys champ d'azure ».

Avec ces armes de France, le préser écartelé celles de Navarre, qui sont un ou une chaîne avec une escarboucle d milieu (à ce que disent les uns) ou q chose d'autre que je ne connais pas. Je être renseigné d'une manière satisfaisa aucun Français à qui je l'ai demandé.

SA COUR. Je devrais maintenant (pour suivre de ma relation) parler de la cour de mais y ayant passé peu de temps, j'ai

hilippe de Macédoine et Ferdinand de Naples ortaient la tête penchée sur une épaule, et eurs deux cours, d'en faire de même « tel naistre, tel vallet ».

Vous voyez que sur ces sujets que vous roudriez bien connaître, je suis à peine capable le vous satisfaire, par la raison que nous n'a-rons pas du tout vu la Cour, sinon, pendant leux jours qu'elle a été à Orléans. Cependant, ar ce que j'ai vu ici, de ce que j'ai entendu aconter par d'autres, ou lu dans divers au-eurs, je veux m'aventurer à vous renseigner n ce qui concerne les officiers de cette Cour : ar pour les autres grandes charges, comme elles de Connétable, amiral, maréchal, grand-maître des eaux et forêts, grand maître de l'ar-illerie, et d'autres, je vous en parlerai, quand 'en serai arrivé à parler des forces du Roi en général, et à la place appartenant spécialement à chacune de ces charges. CHARGES DE LA COUR.

La première charge de cette Cour, est celle le Grand-maître, qui dans les temps anciens était nommé Maire du Palais, et ce nom fut changé contre celui de grand sénéchal, et plus récemment contre celui de grand maître. Le comte de Soissons, le plus jeune fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, jouit maintenant de cette place. Elle était, il n'y a pas longtemps, dans la maison de Montmorency ; mais le roi de France, pour favoriser le duc de Guise Grand-Maître de France.

très frappants ici en France, de Louis XI et François Ier, sans chercher plus loin.

Le roi Louis XI aurait voulu que son Charles n'apprît du latin, rien de plus q cette sentence « qui nescit dissimulare, nesc regnare ». Celui qui ne sait pas dissimuler sait pas régner. Alors toute la cour commen à dédaigner l'instruction, et à dire que le lati est bon pour un prêtre et non pour un gen tilhomme. Et que cela était assez d'instruction pour un homme noble, s'il peut écrire son propre nom ; et encore, j'ai entendu dire d'un amiral de France, qu'il ne savait même pas le faire.

Le second exemple est de François Ier qui coupa sa chevelure courte, à cause d'une blessure qu'il avait à la tête ; et alors toute la cour et la noblesse suivirent cette mode, coupant, dit Bodin, ses longues boucles, « qui estaient l'ancienne marque de beauté et de la noblesse ». Cette ancienne mode venait, j'en suis persuadé, des Lacédémoniens, chez lesquels la jeunesse avait ordre de porter de longues boucles, parce que (dit leur législateur), « les cheveux rendent » ceux qui sont beaux, encore plus beaux, et » ceux qui sont laids, plus espouvantables et » plus hideux à voir ».

'lutarque.
.icurgue.

Le port d'un Prince, lors même qu'il est disgracieux et qu'il a un défaut de nature, est souvent imité des courtisans par affectation.

Grand Escuyer. — **Connétable.** — **Contrôleur général des Postes.**

La charge de Grand Escuyer n'est pas très ancienne bien qu'elle soit maintenant très honorable et elle est la même que celle de maître de l'écurie, en Angleterre : elle a été prise de celle des Connétables à qui elle appartenait naturellement et d'où venait son nom « cones- » table » quasi « *comes stabuli* » comte de l'écurie. Elle fut d'abord instituée du temps de Charles VII. Lors de l'entrée du Roi dans la cité, il porte l'épée dans le fourreau devant lui : les vêtements d'état portés devant le Roi par le Maire et les échevins font partie de ses émoluments. Personne ne peut être nommé maréchal, ni à autre semblable charge d'officier, sans la tenir de lui ; il en est de même pour les offices inférieurs dépendant des écuries. Il avait dans les temps passés le commandement sur les relais de postes aux chevaux, mais c'est le contrôleur général des dites postes qui l'a maintenant. Cette charge est maintenant à M. de Thermes, seigneur de Bellegarde, un galant gentilhomme, et un des plus beaux courtisans de la France.

Maistre d'hostel de la Maison du Roi.

L'office de Maistre d'hostel de la maison du Roi, a la charge des dépenses de la maison du Roi. Comme marque de son autorité, il porte un bâton garni à chaque extrémité, d'argent et de dorure : il marche devant l'écuyer, quand le dîner du Roi est porté sur la table.

Aucun sergent ne peut arrêter quelqu'un de

à qui il accorda cette charge, força l
s'en démettre. C'est son office de juger
férends, entre les autres officiers de la (
a aussi la charge de donner le mot à la
de conserver les clefs des appartements
du Roi, de juger dans les disputes des]
(qui suivent la Cour) pour leurs loge
Dans les assemblées, il se tient droit,
le Roi, un degré plus bas, ainsi que vou
lu dans les derniers troubles.

Grand Boutellier.

Le Grand Boutellier ou Eschançon éta
les premiers temps une grande charge
maison des rois ; il avait place dans les
de justice, comme Pair. Cette charge fu
temps dans la maison des comtes de :
elle n'existe plus maintenant, et il n'e

Grand Panetier.

plus que celle de Grand Panetier : cette
est très ancienne ; elle a, en dehors de la
royale, la supérintendance sur les bou
dans la ville et les faubourgs de Paris
que l'on appelait autrefois panetiers, (

Gentilshommes serviteurs de la Cour.

sons et vallets-tranchans, sont nomn
jourd'hui gentilhommes serviteurs de la

Grand Chambellan.

La charge de Grand Chambellan fu
temps dans la maison de Tankerville
tient au pied du Roi, quand la Reine n
là. Ses privilèges ne sont rien mainte1
comparaison de ceux des temps passé:
qui autrefois étaient appelés chambella1

Gentilshommes de la Chambre.

maintenant gentilshommes de la chamb

ays : ceux-ci suivent toujours le Roi à pied; es autres à cheval. Ici, nous pouvons à cette occasion faire observer que la raison de l'entretien des Écossais dans la garde royale est, lit-on, qu'ils étaient « anciens ennemis des » Anglais », et de même, depuis que la maison l'Autriche s'allia à celle de Bourgogne, le Roi a eu aussi sa garde de Suisses « ennemis » héréditaires de la maison d'Autriche ».

Appartiennent aussi à la Cour : les maréchaux des logis et fourriers, dont la charge est la même que celle des fourriers à la Cour d'Angleterre. Il y a encore divers offices dont il est inutile de parler ici, et sur lesquels vous désirerez, peut-être, avoir plus tard des renseignements.

SES ORDRES.

Ordre du Saint-Esprit.

Je veux maintenant arriver à vous parler de l'ordre de France, qui fut institué par Henri III en l'an 1579, et est appelé l'Ordre du « Saint-Esprit ». La raison de cette institution était : « Comme une autentique déclaration, qu'il ne » pouvait ny aimer, ny faire bien aux hérétiques; obligeant par un serment solennel » tous les chevalliers à des conditions qui ne » plaisent qu'aux âmes toutes catholiques. » A cause de cela, vous pouvez noter qu'aucun de la noblesse réformée, ne fait partie de cet ordre, et que le Roi lui-même n'en était pas, jusqu'en 94, quand il le porta, lors de son couronnement à Chartres.

la maison du Roi, sans leur permission. servent par quartier : ils n'étaient d'abord quatre ; mais j'ai entendu dire qu'ils sont n tenant quatre-vingts en nom, mais tous ne pas en service effectif de cet office.

:and Prevost France et de ostel du Roy.

Le Grand Prévost de France et de l'H du Roy, ainsi appelé depuis Charles IX ; auparavant il était nommé roi des Ribauts ; office est de surveiller les serviteurs, l laquais et filles de joie, qui suivent la Cour, de punir les fautes de ce monde-là.

and Fauconnier. ınd Venneur.

J'aurais dû nommer avant tous ceux-ci et une place très honorable, les charges de Grai Fauconnier et de Grand Venneur ayant autori sur tous les officiers de la chasse. Ceux de la chambre du Roi sont ou les gentilshommes de la chambre, dont j'ai parlé plus haut, ou les vallets de la chambre qui ne sont que bas officiers et roturiers.

Les cent ntilshommes ɛ la Garde.

Les cent gentilshommes de la garde (bien qu'ils soient deux cents), tiennent et portent une arme que l'on appelle « le bec de Corbin ». Ils marchent deux par deux devant le Roi : ils sont en partie Français ; en partie Écossais. Les Écossais portent une casaque blanche, chamarrée de plaques d'argent sur laquelle est la devise du Roi. Les Français portent les couleurs royales. Il y a aussi une garde Suisse qui porte un costume de plusieurs couleurs avec ornements d'argent, suivant la mode de son

lier d'or massif; les autres un ruban de soie.

Avant ces Ordres, il y avait l'ordre de « l'Etoile », ou, comme d'autres le nomment, de la « Vierge Marie », institué par Jean, roi de France, en 1365, qui, après, devint très commun (faute notée dans tous les pays où les Ordres sont créés, puis accordés à un trop grand nombre, dont quelques-uns sont indignes). Ordre de l'Étoile.

Nous devons seulement excepter le très noble ordre de « la Jarretière », qui, d'après l'aveu de tous les écrivains, conserve encore son ancienne gloire. L'Ordre de l'Etoile, dis-je, devenant trop commun, et, pour cette raison, les princes et la noblesse dédaignant de le porter, il fut conféré aux « Archers du Guet » qui le portent encore. Mais l'Ordre le plus ancien est celui de « la Genette », créé par Charles Martel. Ordre de la Genette. Les chevaliers de cet Ordre portaient une bague sur laquelle était gravée la forme d'une genette. La cause de l'institution de cet Ordre n'est pas connue : il dura jusqu'au temps de saint Louis.

En outre des quatre Ordres que nous avons nommés, qui ont été institués par les rois, je lis qu'il y en eut deux autres, qui doivent leur érection à des princes du sang et n'ont été portés que par des chevaliers de leur parti.

L'Ordre du « Porc-Epic », créé par le duc Ordre du Porc-Épic. d'Orléans, par jalousie de l'Ordre de son ennemi, le duc de Bourgogne.

Parmi les divers statuts de cet ordre, est un qui porte, que personne ne peut tenir, s'il ne peut faire preuve de sa n par trois générations du côté paternel. Vo avez plusieurs en France qui sont a « chevalliers des ordres du Roy » ; c'est fois l'ordre du Saint-Esprit et celui de
Ordre Saint-Michel. Michel réunis. L'ordre de « Saint-Michel institué par Louis XI, en 1469. Les statuts prennent 98 articles : il en est un qui dit n'y aura jamais plus de trente-six chevalier cet ordre. Mais La Noue dit que cet articl si mal observé qu'à une époque, il y en eut cents ; dont cent, peu de temps après, fu contraints, à cause des grandes charges et tr qu'ils menaient, de, suivant son expr n : « Serrer le colier dans leurs coffres. » En née 60, il fut créé dix-huit membres de ordre. C'est la première fois que l'on vit telle promotion à la fois. Ce que le con méprisant, dit : « Que l'ordre était mis en dé-
Bodin. » sordre » ; Bodin s'en indigna aussi, ainsi que du grand nombre de barons faits en France, sans aucun mérite ou haute position ; et un autre se plaignait de ce que les honorable
Haillan. ordres de France sont « exposés à l'ambition » qui estoyent destinez au mérite ».

Vous pouvez noter que dans l'Ordre d « Saint-Michel » il y a deux sortes : « du Grand Ordre et du Petit » : les uns portent un co

d'Or de Colchos, après laquelle Jason s'aventura avec ses vaillants de la Grèce. La fête de ces chevaliers est célébrée le jour de la Saint-André. Leur habillement : un manteau de velours écarlate et une coiffure de couleur violette.

Cet Ordre fut institué en l'an 1430.

Ordre de l'Annonciade

Il y a aussi l'Ordre de « l'Annonciade », créé par Amédée, duc de Savoie. Dans le collier de cet Ordre est inscrit en lettres d'or ou de pierres, cette devise : Fert, Fert, Fert, trois fois, en l'honneur d'Amédée le Grand, son prédécesseur, signifiant « Fortitudo ejus Rhodum tenuit. » Sa valeur prit Rhodes; parce qu'il aida les chevaliers de Jérusalem à prendre Rhodes sur les Turcs ; qui fut depuis reconquise de nouveau, et ils s'installèrent dans l'île de Malte. A l'extrémité du collier pend le portrait de la Vierge Marie et l'Ange la saluant.

Chevaliers de Malte.

Sur cet ordre des « Chevaliers de Malte » nous verrons un livre écrit tout entier, quand nous serons en Italie ; et aussi sur l'ordre de « Saint-Etienne », institué par Côme de Médicis, premier duc des Forces unies de Florence et de Sienne. Je ne parlerai donc ni de l'un ni de l'autre. Ni de l'Ordre de « l'Echarpe » (Band ou Scarfe), institué par Alphonse, roi d'Aragon, sur lequel je manque de détails suffisants pour pouvoir en parler. Je veux terminer ce chapitre sur les Ordres de chevalerie par cette seule observa-

Ordre de Saint-Étienne.

Ordre du Croissant.

L'Ordre du « Croissant », créé par le d[illegible] d'Anjou, en 1464, avec ce mot (Los); comm[illegible] vous diriez « Los en croissant. » Loue en au[illegible]mentant.

Les chevaliers de cet Ordre avaient dans l[illegible] milieu du croissant, un bâton pour signifie[illegible] qu'ils avaient été dans les guerres (sans quoi[illegible] ils n'en pouvaient faire partie) : s'ils y avaient été deux fois, deux bâtons ; si trois fois, trois bâtons et ainsi de suite. Leur habillement était de velours cramoisi, avec une coiffure de velours blanc.

On ne peut pas dire que cela ne soit ici la place de parler des Ordres qui ont été institués dans d'autres pays ; dont le très noble et renommé ordre de « Saint-George » d'Angleterre est le plus élevé et, par conséquent, le premier dont on doive se souvenir.

Ordre Saint-George 'Angleterre.

Il fut institué par le roi Edouard III, avant aucun de ceux de France, excepté seulement celui de la Genette qui, sans doute, était un ordre obscur, si l'on en juge par la place où il était porté, et par le peu de choses, ou plutôt le rien qu'en disent les écrivains français.

Ordre de Toison d'or.

Vient après, l'Ordre de la « Toison d'Or », institué par Philippe II duc de Bourgogne.

Le collier de cet Ordre a une Toison d'Or, pendant à l'extrémité, en mémoire, disent les uns, de la Toison de Gédéon ; d'autres disent (ce qui est plus vraisemblable) de la Toison

» tons que nous n'avons rien à faire ce jour-là, » qu'à jouer aux cartes, ou dormir sur notre rempart ».

Sur ces deux forces de la France, cavalerie et infanterie, vous pouvez noter ce qui suit: On rapporte du Grand-Turc, que lorsqu'il avait conquis quelque province ou pays, il partageait les terres entre ses cavaliers; à chacun sa part, avec exemption de tout payement de rente, taxe ou taille, de quelque nature que cela soit. Mais ils étaient engagés à servir le Grand-Seigneur (Grand-Turc), avec une proportion de chevaux, à leur propre charge et de leur propre personne dans ses guerres, sauf les cas de grand âge ou de maladie, seules excuses admises. Ils étaient appelés ses Timars, de la même nature que sont les Calasyres d'Egypte. Vous pouvez trouver ceci, qui a été dit par Jovius, confirmé par la Noüe, disant de la Grèce: « Où, ils tirent leurs meilleurs hommes » de guerre sur leurs terres conquises, qu'ils » leur départent, à la charge de se tenir en » équipage, pour venir servir au mandement » du Grand-Seigneur ». Bodin. La Noue.

De même, les rois de France, dans les premiers temps, accordèrent aux gentilshommes, diverses terres et possessions, les exemptant aussi des taxes et aides, sous condition d'avoir leur service personnel en cas de nécessité. Ces terres furent appelées fiefs, institués avant le

tion qui est que, dans les temps passés, il y (comme chez nous), des chevaliers qui ne rent pas de l'Ordre. De ceux-ci, il y eut t sortes : chevaliers Bannerets ; chevaliers cheliers, chevaliers Escuyers. Les pre avaient deux fois autant de pension que deuxièmes et ceux-ci deux fois plus que troisièmes.

ES FORCÈS. Je dois maintenant parler des forces d France, Cavalerie et Infanterie. De la premiè ce pays est très bien pourvu, et en vérité vante (je pense que cela est à juste titre) d'a la plus belle et la plus nombreuse gens rie d'aucun royaume de la chrétienté ; mais, l'autre côté, son infanterie n'a pas de rép tion, à ce point que l'année dernière, devant Amiens, nous avons pu entendre l'Espagnol parler (de l'intérieur de la ville, par dessus les murs, avec les soldats anglais qui étaient dans les tranchées, après avoir sauvé les canons du Roi) de ce qu'ils avaient battu les Français en tombant sur eux, de l'intérieur de la ville.

« Vous êtes de solides soldats, disaient-ils, » et nous vous honorons beaucoup ; pensant » qu'il n'y a pas d'infanterie qui puisse nous » approcher plus que vous en réputation » Aussi, quand vous, les Anglais, venez au » tranchées, nous doublons notre garde et vei » lons aux corps ; mais quand c'est le tour d » ces lâches et indignes Français, nous comp

que nous n'avons rien à faire ce jour-là, jouer aux cartes, ou dormir sur notre part ».

ces deux forces de la France, cavalerie iterie, vous pouvez noter ce qui suit : porte du Grand-Turc, que lorsqu'il avait uis quelque province ou pays, il partageait terres entre ses cavaliers : à chacun sa part, exemption de tout payement de rente, ou taille, de quelque nature que cela soit. ils étaient engagés à servir le Grand-Seir (Grand-Turc), avec une proportion de raux, à leur propre charge et de leur propre sonne dans ses guerres, sauf les cas de id âge ou de maladie, seules excuses mises. Ils étaient appelés ses Timars, de la ne nature que sont les Calasyres d'Egypte. ous pouvez trouver ceci, qui a été dit par vius, confirmé par la Noüe, disant de la rèce : « Où, ils tirent leurs meilleurs hommes » de guerre sur leurs terres conquises, qu'ils » leur départent, à la charge de se tenir en » équipage, pour venir servir au mandement » du Grand-Seigneur ».

De même, les rois de France, dans les premiers temps, accordèrent aux gentilshommes. diverses terres et possessions, les exemptant aussi des taxes et aides, sous condition d'avoir leur service personnel en cas de nécessité. Ces terres furent appelées fiefs, institués avant

temps de Charlemagne, mais jusqu'alors, ils étaient donnés à vie comme chez les Turcs ; cela se fait encore aujourd'hui ; mais depuis, ils ont été héréditaires. Le mot fief a son étymologie de foy, signifiant que ces terres ont été données par le Roi, à sa noblesse et hommes de valeur, avec haulte et basse justice, avec vœu de fidélité et d'hommage, et service au roi dans ses guerres, à leur propre charge. Certain fief était engagé à fournir un homme d'armes, d'autres un archer ; un autre un tiers ou même un quart d'archers, proportionnellement à la quantité de terre qu'il possédait.

Celui qui avait une terre de la valeur de cinq à six cents livres de rente (cela est cinquante à soixante livres sterling), était engagé à trouver « un homme de cheval en habillement d'hommes d'armes » ; et de trois à quatre cents « fera un bon homme de cheval léger », qui, si cela plaît au prince et suivant les besoins du service, quittera son cheval et servira à pied, pourvu qu'il ait avec lui un « vallet harquebutier ». Mais ceux qui ont moins de trois ou quatre cents, ont une moindre proportion de charge. Il y a quatre cas d'exemption, pour qu'un homme ne soit pas obligé de servir en personne. S'il est malade, s'il est trop âgé, s'il a quelque charge, s'il garde une place frontière, ou quelque citadelle pour le Roi : en ces cas, il peut envoyer quelqu'un à sa place.

Ordonnance d'Henry II.

Publica militiæ vassalus munera justæ, Tillet. Recueil.
Non renuat, dominique libens in castra vocatus,
Aut eat, aut alium pro se submittat iturum.
Arbitris domini vel quem laudaverit ille,
Compenset, redimatque suum mercede laborem.

Ils sont engagés, sous forfaiture de leur fief, à servir trois mois à l'intérieur du pays et quarante jours au dehors, sans compter les jours de marche. Vous pouvez observer que, de même que les seigneurs tiennent leur fief du Roi, en haute justice, de même, les autres gentilshommes le tiennent des seigneurs en basse justice, sous charge de suivre ces Seigneurs à toutes époques dans les guerres. Car « le fief est la chose par l'acceptation de laquelle Haillan. » ceux qui le tiennent sont tenuz de serment » de fidélité envers leurs seigneurs ». C'est pour cela qu'ils étaient appelés leurs vassaux, (de Wessos), mot du vieux gaulois, qui veut dire vaillant ; et c'est à des vaillants que les fiefs furent donnés. Quant aux serfs (esclaves ou vilains), ils sont domestiques, et servent en très humble condition, pour des gages et la nourriture. Il y a aussi le « sujet, qui est le pauvre paysan qui laboure et cultive le fief » ; et c'est pourquoi nous pouvons entendre M. le gentilhomme parler de « ses terres, ses hommes, ses sujets », et lui-même est vassal du seigneur, qui a droit de haute justice. Mais vous pouvez remarquer qu'aucun mot de service, quel qu'il

soit, dans cette relation, ne doit porter préjudice à la liberté naturelle du vassal. Ni le sujet, ni le serf ne sont obligés d'aller aux guerres, mais seulement le vassal.

L'appel et le rassemblement de ces forces sont appelés, le ban et l'arrière-ban, des mots allemands (Here) exercitus, armée, et (ban) convocation. Un appel du ban et de l'arrière-ban à la fois, consistait autrefois en douze, quelquefois quinze mille gens d'armes ; mais après, la corruption vint en cela, lorsque les fiefs tombèrent entre les mains d'hommes incapables et indignes. Les rois de France furent obligés dans des temps postérieurs de créer les Gens d'armes des Ordonnances, du temps de Charles VII. Nous pouvons considérer qu'il y a eu quatre principales causes de la ruine de ces ban et arrière-ban. La première fut : les dons au Clergé, qui avait, dit-on, la 6[e] partie de ces fiefs entre les mains, contribuant en rien aux guerres, car un auteur a dit : « Ils ne veulent » rien perdre, rien payer, rien contribuer » pour leur garde, et néanmoins veulent être » gardez. »

LES GENS D'ARMES.

Gens d'armes des ordonnances.

Haillan.

La 2[e] fut les voyages en Terre-Sainte, car celui qui a fait un vœu d'y aller pour servir contre les Sarrasins et les Infidèles, vend son fief pour s'équiper pour ce dessein. — La 3[e] fut les guerres avec les Anglais, pendant lesquelles ils perdirent leurs fiefs. La dernière en

est, la vente à toutes sortes de gens, comme des hommes de Loi, des métayers et autres personnes incapables, de toutes espèces, qui voulaient les acheter ; ce que, jusqu'à Charles VII, ils ne pouvaient faire. Vous voyez donc combien il était nécessaire ; cette ancienne institution étant corrompue et déchue, d'en créer une nouvelle, qui fut appelée les Gens d'Armes des Ordonnances, parce que, lors de leur première érection, il fut fait plusieurs lois et ordonnances qui devaient être observées, et dont l'infraction était sûrement punie.

Ils furent d'abord 1,500 seulement; mais depuis, ils furent augmentés, jusqu'à cent compagnies et donnés à divers princes du sang et nobles de France, pour les conduire et les commander, avec une honorable pension. Dans ces compagnies, il devait y avoir 6,000 hommes, mais dans quelques-unes, il n'y en avait que 100, dans d'autres 50 seulement. De quelque manière que cela soit, on pense qu'il en manquait quelques-uns dans chaque compagnie, pour le bénéfice des Officiers, et qu'il n'y en avait pas plus de 4,000 en tout. Pour pourvoir à la subsistance de cette gendarmerie, il y avait une taxe levée sur le peuple dans toute la France, appelée la taille. Pour ce qui concerne le nombre des gens d'armes et la proportion de ce qui leur est alloué par la taille, voici le jugement de La Noue : « Les gens de

» cheval du temps de Henri II, passaient six
» mille lances : mais elles ne sont maintenant
» que 4,000, et il me semble que quatre régi-
» ments d'infanterie se doivent entretenir, en
» temps de paix, réglez à six cents hommes cha-
» cun et 15,000 escus par mois y suffiraient. »

Antiquités parisiennes.

SON INFANTERIE.

En ce qui touche l'infanterie, François Ier fut le premier qui institua les Légionnaires qui furent en tout huit légions, et chaque légion composée de six mille hommes, suivant la règle des anciens Romains. La 1re légion était de Normandie, une de Bretagne, une de Picardie, une en Bourgogne. En Champagne et Nivernais, une; en Dauphiné et en Provence, une ; dans le Lyonnais et l'Auvergne, une. Et une pour le Languedoc. Ces Compagnies furent licenciées peu après, et de nouveau reconstituées après un espace de huit années ; elles ont été de nouveau licenciées dans les dernières années, et à leur place, les régiments maintenant entretenus sont au nombre de cinq. Le régiment de la Garde, le régiment de Picardie, le régiment de Champagne, le régiment de Piémont. Et plus tard le régiment de Gascogne communément appelé le régiment de Navarre. Dans chacun de ces régiments, il y a 12,000 hommes.

Ils sont tous en temps de paix partagés entre les villes de garnisons et les places de frontières. L'opinion de Bodin est qu'il suffirait de

conserver dans le pays quatre légions de 5,000 hommes chacune; car, dit-il, l'empire romain, qui était vingt fois aussi grand, n'avait que onze légions à payer; mais il ne parle que des légions qui étaient en solde ordinaire en Italie, et non de celles qui étaient dans les autres pays de leur domination, en Espagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, etc.; car, autrement, nous lisons de ces Empereurs, et Bodin confesse lui-même, qu'Auguste avait à une époque entretenu en solde, quarante légions avec onze millions de charge par année. Mais cet écrivain (bien qu'il soit approuvé, ainsi qu'il le mérite bien), si, il se trompa dans quelqu'un de ses écrits, c'était surtout sur les matières des guerres dont la profession allait mal avec sa robe longue. Vous pourrez vous en fier au jugement d'un sage soldat de France, pour savoir quelle force la France peut lever ou entretenir des autres pays, qui est celui-ci : « Si notre » Roy sentait qu'un voisin lui volust venir mu- » gueter sa frontière, j'estime qu'il pourrait » aisément composer une armée de soixante » compagnies de gendarmes, vingt cornettes de » chevau-légers et cinq compagnies d'harque- » busiers à cheval, le tout faisant dix mille » chevaux. A quoi on pourrait ajouter trois ou » quatre mille Reisters, plus cent enseignes » d'infanterie française et quarante de ses bons » amis les Suisses, et ceci n'empescherait pas

La Noue.

» que les autres frontières ne demeu
» suffisamment pourvues d'hommes. »

Ainsi, vous pouvez conclure que quat
hommes d'armes bien équipés, et une p
tion de chevau-légers et d'infanterie er
port, montreraient toute la fleur, beauté e
de la France.

Cependant, l'auteur du cabinet avoue
dentiellement que l'on pourrait facileme
sembler ici, et entretenir quatre-vingts et
ques mille chevaux de l'une et l'autre
lance et cavalerie légère. Mais je crains
que nous puissions dire d'eux, ce que
tarque dit de la noblesse d'Athènes,
usurpé sur la démocratie de cette cité : «
» tayent que quatre cens, et toutefois,
» saient appeler les cinq mille. » Ainsi je
moi, qu'il ne soit compté, comme chez
près les Athéniens « dix pour un ».

Le raisonnement du cabinet est celui-c
a en France cinquante mille gentilshomr
état de porter les armes, dit-il, en se bas
la proportion de un gentilhomme par li
superficie de la France étant de quarant
lieues carrées) et il en manque seulem
cinquième. Toutefois, dit-il, dans quelq
gions, nous pourrions en avoir trente o
rante, dans l'espace d'une lieue, sans c
leurs enfants.

En outre de ceux-ci, le Roi pourrait,

voulait, composer une gendarmerie de 8,000 hommes armés, et de 16,000 archers; chaque corps de 24,000 gentilshommes; ce qui représenterait sur le terrain 60,000 chevaux. Il pourrait aussi avoir une « cavallerie légière » de quatre ou cinq mille gentilshommes. Il pourrait aussi fournir, suivant l'ancienne mode, le ban et l'arrière-ban de 12 à 15,000 gentilshommes. Et il pourrait en avoir encore, en outre de tous ceux-ci, quatre ou cinq mille, pour la dignité de sa cour et le gouvernement de ses provinces. Tel est son calcul. Mais vous verrez ceci prouvé, quand nous en serons arrivés à parler de la noblesse de France : qu'elle est excessivement restreinte en nombre, déchue de sa fortune, et pour cela tout à fait incapable d'approcher de ces chiffres.

Cela serait une conséquence aussi logique de dire, que, parce que nous avons en Angleterre deux ou trois millions d'hommes en état de combattre, notre État peut en amener un nombre aussi considérable sur le terrain, sans considérer la provision des armes et autres choses nécessaires.

Mais ce cabinet fut écrit par un auteur de la Religion, qui était transporté hors de lui-même par la chaleur de son zèle et sa haine contre le pouvoir temporel de l'Église. Ces projets et desseins ressemblent beaucoup à ceux de la supplication des *Beggards*, un livre publié du

temps de Henri VIII, où l'auteur conç
sa fantaisie, une utopie et félicité que l
peut espérer en France; bâtissant des c
en l'air, et concluant, que si il pouvait
au Roi, d'aliéner les biens temporels
glise, et de les réunir au domaine, « *n*
dictu facilius », chose plus facile à di
faire, il pourrait, en outre, des forces de
vingt mille chevaux, dont nous avon
plus haut, entretenir une infanterie de
gentilshommes français; plus une autre
pulaire, de 48,000, et enfin, une autre
terie légionaire de 48,000.

Sir Thomas Morus répondit à cette
cation par son livre, intitulé : *La p*
complainte des âmes gémissant dans le
toire. Cette réponse était-elle bonne ?
sais rien ; mais ce dont je suis sûr, c'est
une telle quantité de cavalerie et d'inf
était entretenue sur les biens de l'Eglise
le pauvre peuple (sur qui tombent tou
charges des gens d'armes), il y aurait bea
plus d'âmes gémissant et de complain
toyables en France, qu'il n'y en a dans l
gatoire de sir Thomas Morus.

Il reste alors, que nous nous en teni
jugement précité de La Noue, qui avo
du temps de Charles VI, il y eut sur le
La Noue. de bataille 22,000 lances, mais que de
création de la gendarmerie, il n'y

qu'une fois à Valenciennes environ 10,000. Quant à ce grand nombre, qui, d'après ce que nous lisons dans M. d'Argenton, assiégea Louis XI dans Paris, c'étaient les forces réunies de trois grands princes, et pour la plupart bourguignons. Commines.

Il y aurait encore à noter la raison qui fit que la France abandonna la lance, pour se servir du pistolet; nous avons lu ce qu'a écrit La Noue sur ce sujet et entendu beaucoup de raisonnements, mais je n'en écrirai rien, parce que je n'ose m'élever, *ultra crepidam*, dans une matière que je ne possède pas entièrement.

OFFICES DE GUERRE

Je dois vous parler maintenant des charges pour la guerre en France; et comme la guerre se fait en même temps sur terre et sur mer, je devrais vous parler des officiers de mer; mais comme je n'ai pas entendu dire que la France en eût aucun, je n'en dirai rien.

Le premier et le principal, et qui commande tout en l'absence du Roi, même avant les Pairs et les Princes du sang, est le Connétable, qui ainsi que je l'ai déjà dit, a son nom, de *Comes stabuli*, comte de l'étable ou des écuries, car dans les anciens temps ces officiers étaient appelés comtes avec l'addition de leurs offices, comme: *Comes palatii*, comte du palais, *Comes præsidii*, comte de la garde; *Comes rerum privatarum*, *Comes sacrarum largitionum*, *Comes castrorum*, *Comes navium*, etc. Connétable.

Et, bien que maintenant il n'ait plus l
mandement des écuries du Roi, il port
jours le même nom. Cet office fut c
temps de Louis le Gros ; il fut confé
maison de Montmorency, sous le rè
François Ier, et est resté depuis, dans la
maison.

L'ancienne devise de la maison de Mo
rency est celle-ci : « Dieu aide le premier
» tien et premier baron de France. »

Elle a la garde de l'épée royale, et de
que le Grand Escuyer a l'épée dans le fou
d'azur, semé de fleurs de lys d'or, ou aj
à ses armes, de même le Connétable, co
marque d'honneur porte l'épée nue. Le
chal porte la hache et l'Amiral porte l'a
Le Connétable et les Maréchaux prêtent
ment au roi. Il siège, juge suprême (à la t
de Marbre) de toutes les personnes, poursu
procès ou plaintes quelles qu'elles soient, a
rapport à la guerre. Lorsque le Roi fait
entrée dans une Cité, dans sa plus gran
pompe, ou après la délivrance, il marche devant
avec l'épée nue, et lorsque le Roi siège en assemblée des trois États, il est placé à son côté
droit. Celui qui tue le Connétable est coupable
de haute trahison.

Les Maréchaux tiennent, dit-on, leur nom,
de (mare) cheval et de (shal) maître, « qui commande aux chevaux » ; d'autres disent que ce

ıom vient de (marcha) c'est-à-dire limites ou rontières : « *Quasi præfectus limitum* » comme ›n dit, gouverneur des frontières. Jusqu'à ᶠrançois Ier, il n'y en eut que deux en France; ›uis quatre et maintenant dix. Car, ainsi que ıous l'avons déjà dit : lorsqu'un personnage ļui tient une ville forte ou une place d'importance, se rend au Roi, il veut toujours capiuler pour avoir quelqu'une de ces Charges, :n outre de sommes d'argent, et un gouverıement aussi. Telles étaient, dit Haillan, les ıécessités du temps. Ces maréchaux, sous le Connétable ont le commandement sur les ducs, :omtes, barons, capitaines et gens d'armes, nais ils ne peuvent sans son commandement, ıi engager une bataille, ni faire de proclamaion, ni passer les hommes en revue. Ils ont ›ous leurs ordres des lieutenants qui sont ap›elés prévôt-maréchal et sont chargés de punir es soldats mutins, déserteurs, etc.

Derniers troubles.

Amiral.

Voici maintenant quel est l'office de l'Amiral : « Ce que les Maréchaux sont en une armée » de terre, l'Admiral est en une navale et » ces offices sont distinguez, d'autant que le » subject est différent et divers. »

César. Commentaires.

Cet office est le plus ancien de la France, car César en dit : « Les Admiraux de la Provence, » de Bretagne et Narbonne sont loués pour la » pratique et dextérité des guerres navales. » 'e m'émerveille cependant de ce que Haillan

dit, qu'ils furent créés en premier du tei
Charlemagne, et qu'un M. Ritland fut
mier qui fut fait. Il y a maintenant
Amirautés : France, Bretagne, Guyenne
vence. Cette dernière est toujours ann(
gouvernement maritime de cette provi
en fut de même de celle de la Guyenn
qu'à ce que le roi d'à présent vînt à la cou
qui fut gouverneur et amiral de Guyenn
depuis, le commandement fut divisé.
pouvez observer dans les histoires que p
tout le temps que les voyages français
sur les mers du Levant, soit la Terre-S
la Sicile, Naples, etc., les Français euren
jours leurs vaisseaux et leurs comman
venant de l'Italie. La France tira ses Ar
de Gênes, Pise, Venise et Lucques. Ils a
la dixième partie de tous les butins, pri
prisonniers faits à la mer.

Avant l'invention des armes à feu, il
en France un officier nommé : « Grand M
» des arbalestriers et cranequiners »
quin est un mot général employé pour d
tous les instruments de balistique) ; ce
est appelé maintenant : « Grand Mai
» l'artillerie », qui en premier aussi, im
tement après l'invention des armes à
nommé « capitaine général de l'artilleri

(rand maistre e l'artillerie.)

Vous avez aussi les Trésoriers de la
qui sont ou ordinaires ou extraordinair

(résoriers pour les guerres.)

uns payent les gendarmes, et les autres, les régiments de l'infanterie. Il y a autant de trésoriers ordinaires qu'il y a places où l'on fait des contrôles; il y a toujours quatre trésoriers extraordinaires.

Les Hérauts d'armes sont au nombre de six. Normandie, Guyenne, Valois, Bretagne, Bourgogne, appelés ainsi des diverses provinces (comme chez nous en Angleterre) et Montjoie qui est le chef de tous les autres. Leur ancien office était d'être présents à toutes les luttes et tournois, de porter la guerre et la paix, de sommer les places, de défier les ennemis des princes, de donner les armes aux hommes nouvellement anoblis. Mais maintenant ils servent seulement dans les fêtes, couronnements, solennités, funérailles, etc., car on ne s'en sert plus dans les traités ou négociations avec les princes étrangers. Je pense que la raison en est, que cet office avait été concédé dans les dernières années à des personnes indignes ou insuffisantes. Hérauts d'armes

Il n'y a pas nécessité de nommer ici tous les autres officiers de la guerre, qui sont les mêmes que ceux des autres pays, comme : colonel, capitaine, sergent, lieutenant, enseigne, caporal, etc., etc. Je veux seulement rappeler en un mot la manière française de lever les troupes, leur marche, charge et service en général et puis passer à une autre partie de cette relation.

Vous pouvez observer que (sauf les gen
et les régiments nommés plus haut) qua
soldats doivent être pris pour la guerre,
RESSE DES OLDATS. sont pas « pressés » comme chez nous, 1
capitaine, ayant sa commission, les réuni
son du tambour; engageant seulement ceu
le veulent; ce qui est en partie cause de la
blesse et du peu de consistance de l'infa
française; car étant prise communément
la classe misérable et n'ayant pas d'
moyens d'existence, ils ne peuvent trou
dans leurs esprits abjects cette vraie et h
rable résolution requise chez un soldat. Cett
commission doit être d'abord montrée au gouverneur, bailli, ou lieutenant général, ou sénéchal de la province, sous peine de mort. Elle n'est valable que si elle est signée par le Roi et un des secrétaires d'État, et scellée avec le grand sceau. Les soldats levés sont à la charge de la province où ils ont été levés, jusqu'à leur

Marche. départ. Leur marche est, paraît-il, en quelque sorte plus vive que celle des nôtres. Car je me rappelle avoir entendu dire qu'à une époque, le vieux maréchal Biron l'aurait dit à sir Roger Williams, amenant ses compagnies plus lentement, et blâmant la lourde marche des Anglais : « Monsieur, répondit-il, avec cette marche, nos ancêtres ont conquis votre royaume de France et il ne me convient pas de l'altérer ». Mémorable réponse d'un honorabl

soldat. Pour la charge française, nous avons entendu de La Noue, l'opinion des Espagnols : « L'infanterie française escaramouche bravement de loin, et la cavallerie a une furieuse boutée à l'affront, puis après, qu'elle s'accomode ». Et, en vérité, c'est ce que les écrivains leur attribuent, et ce qui agrée le plus à leur nature ; car, nous pouvons dire d'eux ce qui a été dit de Thémistocle : « Il était si chaud à l'attaque qu'il perdit le souffle au milieu de la carrière ». Quelqu'un a dit d'eux, comme Fabius, d'Hannibal : « Sa valeur est comme un feu de paille et une flamme allumée en une matière de peu de durée ».

Charge. Plutarque. Id.

Quant à la discipline française, *César* lui-même dit qu'elle leur vint primitivement de nous : « Gallorum disciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam translata esse dicitur, et nunc qui eam rem diligentius cognoscere volunt, plerumque illuc discendi causa proficiscuntur », c'est-à-dire, la discipline des Gaulois fut d'abord inventée en Bretagne, et de là, transportée dans la Gaule, et maintenant ceux qui veulent en atteindre la perfection, y voyagent pour l'apprendre. Mais ils ont depuis longtemps déjà dégénéré de leur ancienne discipline de guerre, et ils confessent eux-mêmes que depuis le commencement des dernières guerres civiles pendant lesquelles les soldats, dans leurs mœurs désordonnées et dis-

Discipline.

solues, se sont adonnés au pillage et «
» leries », elle s'est beaucoup « abbasta
Et La Noue s'en plaint dans son his
« Quant à la discipline militaire, il faut
» fesser qu'elle est gisante au lict, tourm
» d'une griesve maladie ».

La noblesse combat toujours à cheva
trouve que c'est un déshonneur de servir à
Commines. Mais Commines dit de la noblesse de B
gogne, dans les guerres avec Louis XI,
ont laissé leurs chevaux : « Car lors, ils éta
» le plus honorez, qui descendaient à fin
» le peuple en fust plus asseuré et com
» mieux, et tenaient cela des Anglais ». E
est évident que si quelques-uns de la nobl
française voulaient agir ainsi, cela encour
gerait leur infanterie par l'exemple de leu
valeur et de leur résistance, et cette infanteri
recouvrerait sa réputation qu'elle a maint
perdue dans le monde.

Et je ne crois pas que cela soit la moindre raison qui ait fait nos ancêtres gagner beaucoup de batailles sur les Français, d'avoir eu des hommes de nobles maisons pour entraîner et combattre à pied avec nos armées ; c'est une manière parfaite d'affermir et d'assurer la hardiesse inconsistante de la multitude.

Et pour l'opinion que le monde a de notr
infanterie, nous remarquerons ce que le mêm
Commines. historien dit autre part : « Bonnes gens d

» pied, et meilleurs que leurs voisins, comme
» nous pourrions aujourd'hui dire les Anglais
» et les Suisses ».

Et dans un autre endroit où il donne son opinion sur la manière du service, il dit : « Mon advis est que la souveraine chose du » monde ès batailles sont les archers et la fleur » des archers sont les Anglais », et il ajoute sagement combien c'est une chose dangereuse d'engager une bataille quand on n'a pas la meilleure infanterie.

Ceci ne fut pas, dans mon opinion, la principale raison qui empêcha le Roi de France de se battre contre le Cardinal, l'année dernière, 1597, devant Amiens. L'infanterie ennemie était estimée au chiffre de 18,000 hommes; je ne pense pas qu'elle pût être aussi nombreuse; chiffre égal à celui des Français, soldats de beaucoup supérieurs, étant tous Français excepté quelque trois mille Anglais et Suisses, et choisis parmi les hommes de toutes ses garnisons et les soldats expérimentés des Pays-Bas. Et il est vrai aussi que les gens d'armes du Roi étaient deux contre un, et considérés comme les meilleurs soldats, aussi bien parce qu'ils étaient en quelque sorte toute la Noblesse et la Fleur de la France, que parce qu'ils avaient l'avantage sous le rapport des armes; car les Français se servaient du pistolet, tandis que les Espagnols avaient encore la lance. Je ne mets

pas en doute que la considération du nom de l'infanterie ne fut pas la principale raison nous empêcha de combattre ce jour-là, car n avions un très bon champ de bataille avec u plaine aussi étendue que possible ; ce qui un singulier avantage pour celui qui est le p fort en cavalerie, et nous avions le vent et soleil dans le dos, ce qui est considéré comm un grand avantage.

Mais voici ce qui fut la raison : le Roi pens qu'il n'était pas de bonne politique de joue tout son reste à la fois, alors qu'il aurait pu perdre en une seule partie tout ce qu'il avait gagné en huit ans. Mais il n'avait pas raison, car jouer la carte qui se présentait alors, c'était un pont d'or, comme dit le proverbe, considérant que par ce moyen il pouvait gagner la ville d'Amiens ; rassurer d'autres cités qui alors étaient hésitantes, et recouvrer sa réputation dans le monde, qui avait été beaucoup discutée par la perte de cette ville.'

J'ai déjà parlé précédemment de ce sujet ; je me réserve d'en parler encore ultérieurement, ainsi que des armées françaises, du service des guerres ; je ne veux pour le moment que rappeler le raisonnement de ce Français, qui s'estimait un homme de grande sagesse et qui s'efforçait de prouver que le service et le soldat aussi étaient meilleurs en France qu'en Angleterre, parce que, disait-il : « Nous avons plus

» de vieux capitaines en France que vous en » Angleterre ». Cela est beaucoup comme le raisonnement de Rabelais, qui voulait prouver que l'ivrognerie était meilleure pour le corps que la médecine, parce qu'il y a plus de vieux ivrognes que de vieux médecins. Rabelais.

Il nous reste maintenant à parler des dépenses de la France qui consistent principalement en ces deux points que nous avons déjà traités, savoir : sa Cour et ses armées, dont il est très difficile d'indiquer les chiffres exacts, à cause non seulement de la variété et de la différence des écrivains, mais aussi de l'incertitude sur le nombre des pensionnaires et des gens pourvus de charges, et enfin à cause des changements et de la différence des allocations, qui ne sont pas toujours continuées au même chiffre.

Toutefois, ce que l'on calcule le plus communément, c'est que l'entretien de cinq régiments d'infanterie, à six couronnes par mois, s'élève à 468,000 couronnes par an, outre la pension de cinq colonels à 2,000 couronnes chacun ; de trente capitaines à 1,000 couronnes de pension chacun, et de beaucoup de lieutenants à 500, et des enseignes à 300 l'un, ce qui fait en tout 74,000 ; ce qui ajouté à la première somme, fait que toute la charge de ces régiments monte à la somme de 542,000 couronnes par an. Ce chiffre ne diffère pas beaucoup de

celui indiqué par Bodin, quand il dit
Roi peut entretenir à l'ordinaire 20,00
tassins à raison de 3 millions et 500 m
vres, que si vous réduisez en couronnes
nombre de 6,000 fantassins, s'élève à un
inférieur à l'autre, c'est-à-dire à 408,533
ronnes; mais je pense que le premier c
est le plus près de la vérité.

Pour l'allocation de ses gens d'armes
sont calculés à 6,000, comme on l'a d
(bien qu'en réalité il n'y en ait que 4,000,
il en paye ainsi un nombre plus considéra
je suis la proportion de ceux qui disent
51,750 couronnes est l'allocation ordi
d'une compagnie de 100 par an, car lorsqu
y a 6,000 hommes d'armes sur le terrain,
y a 18,000 chevaux en tout. D'après ce cal
des 100, précédemment établi, la solde entière
de la gens d'armerie s'élèverait à 3,105,000 couronnes.

ıbinet du Roi. Pour les dépenses de la Cour, vous pourrez les entendre établir ainsi : la table du Roi et celle des gentilshommes de la chambre à 112,000 couronnes; pour ses menus plaisirs, 1,000 couronnes par jour, en tout 165,000 (mais ces chiffres sont ceux du dernier Roi qui était un grand donneur). Pour la grande et la petite écurie, 190,000 ; pour le connétable, 24,000 ; pour le grand-maître, 20,000 ; pour maréchaux de France, 18,000 chacun,

ils n'étaient que quatre, mais maintenant ce n'est qu'un titre, sans aucune pension ou commandement, sauf pour les quatre principaux; pour l'amiral, 15,000 ; pour le grand-veneur, 16,000 ; pour les gouverneurs de ses provinces, en tout 118,000; pour les gentilshommes de la chambre, leur pension, 1,200 couronnes chacun, en tout 600,000; pour les capitaines de ses gardes à cheval, 2,000 chacun ; pour leurs lieutenants, 800 ; pour 2,000 suisses de sa garde, 10,000 couronnes par mois, soit 24,840; pour tous les autres officiers domestiques, 100,000 ; pour les hérauts, 6,000 ; pour les maréchaux des logements et fourriers, 4,600; pour les prévots-maréchaux des provinces, 1,000 chacun, en tout 24,000; pour 2,400 archers destinés à accompagner ces prévots dans l'exécution de leur office, 720,000 couronnes; pour ses ambassadeurs en divers pays, 250,000; pour ses officiers des finances, trésoriers, receveurs, contrôleurs et autres officiers de toutes sortes dans toute la France, une somme infinie et incroyable. Et aussi pour ce nombre considérable de cavalerie et d'infanterie fixé par le cabinet, outre ces gensdarmes et ces régiments que l'on nous a dit être à la solde du Roi.

Mais nous devons faire observer que de toutes ces charges de la Cour et d'autres ci-dessus mentionnées (excepté de celles de ses armées), nous n'avons aucune donnée assez

sûre pour en attester la véracité ; ce s
lement les charges supposées par ledit
qui, par ses erreurs en diverses matiè
perdu chez nous son crédit en ceci.

Toutefois, je crois qu'il est bon de ra
que nous pourrions avoir par là quelques
nées sur la différence entre ces offices et
bien l'un dépasse l'autre, aussi bien en p
et bénéfice qu'en préséance et honneur.

Pour parler particulièrement des dép
de la Cour et de ce qui n'est que certain,
le puis, n'ayant rien entendu à cet égard ;
seulement on suppose que les charges
Maison du Roi s'élèvent à 500 couronne
jour. Il est sûr que ces dernières guerre
forcé la Couronne de France à prendre
charge infinie ; car nous lisons dans La
qu'en vingt années « nos Roys ont dé
» aux guerres civiles, joinant dix mi
» d'or ». Et l'on dit que M. Gobelin, tré
d'espargne a soldé ses comptes, l'anné
nière, par vingt et un millions d'or de
ronnes ; si cher coûta la reprise d'Amie
ne peut être mis en doute que cela fut s
grande dépense (excepté le payement c
demnités financières).

Ce qu'a été la dépense dans l'espace
trente-huit années de guerres civiles
être aisément estimé comme infini, qua
considère toute la folle prodigalité et la

pation démesurable des princes, et spécialement du dernier, qui, on n'hésite pas à le dire, a laissé l'État engagé d'une façon ou de l'autre, soit par la vente des aides, l'aliénation de ses domaines, de l'argent pris à usure, etc., pour non moins de 200 millions de couronnes de dettes.

Ainsi nous pouvons dire que le Roi actuel trouva la France, après Charles IX et Henri III, comme Vespasien trouva l'Empire après Néron et Caligula, dont l'un dissipa 55 millions, et l'autre dépensa 67 en un an. A ce sujet, il proclama en plein Sénat que « quadragenties » millies (s. 1,000 mill.) opus esse ut resp. » stare possit ».

Mais il n'est pas merveilleux que la Couronne de France ait vu accroître ainsi ses dettes, quand on considère que même avant ses guerres civiles, lorsqu'il n'y avait pas de nécessités de dépenses, Henry II dût plus en douze années, dit Bodin, que ses prédécesseurs n'avaient prélevé sur la France, par tous les moyens, pendant les quarante années précédentes.

Et le chancelier avoua à la Cour du Parlement, du temps de François II, que le roi ne pouvait acquitter les dettes que son grand-père et son père avaient laissées en dix années. Ces dettes que Bodin, en particulier, prouve être d'environ 43 millions, dont il fait le compte

ainsi : 2,312,610 de prêts gratuits, dont il n payait pas d'intérêts ; 15,916,555 dont il paya les intérêts et 775,979 qu'il devait encore e arrérage des intérêts qu'il aurait dû pa En outre, au duc de Ferrare, et autres dett pour mariage, la somme de 8,514,592. Et, en outre, d'autres dettes à divers marchands 1,564,787. Et, en outre, la somme de 14,961,77 pour laquelle ses aides, domaine et gabelles d sel étaient engagés. Et enfin 3,000,000 qu'i devait à l'Hostel de Paris.

Mais le commencement de tout est imputé à François Ier qui, ayant dans ses coffres un million et 500 mille couronnes en monnaie courante, voulut cependant faire de grand emprunts à gros intérêts pour être en état d faire ses guerres en Italie. Conduite bien entendue, et qui (si nous pouvons compare les grandes choses aux petites) ressemble celle d'un homme avide et ambitieux qui v s'aventurer à l'achat des terres de son voisin avant de s'être bien pourvu pour un tel dessein mais prend de l'argent à un intérêt qui l ruine ; si bien qu'il est à la fin, forcé, non seulement de vendre son dernier achat, mais aussi son ancien patrimoine.

Par suite de ces gros intérêts, un prince en vient à une de ces deux extrémités, ou de détruire entièrement son domaine et ses finances ce dont les rois de France sont de bons exem-

les, ou autrement de faire banqueroute, et de e payer personne, comme le fit récemment le Roi d'Espagne avec les marchands de Gênes, Florence, Hambourg et presque toutes les inques de la chrétienté ; de telle façon que année dernière, quand j'étais en Italie, j'ai u entendre dire en dérision, que le Roi d'Espagne avait fait plus de mauvaises figures à la Bourse, en un jour, que Michel-Ange, le faneux peintre et sculpteur n'avait fait de belles igures dans toute sa vie.

Le roi Philippe apprit cette façon d'emprunter de Charles I[er], son père qui, à une époque, fut endetté de 50 millions, pour lesquels ses domaines et les revenus de Naples et de Milan furent engagés ; et une fois aussi en vingt ans il se déchargea de toutes ses dettes de la même façon. Et sûrement ils avaient pu agir ainsi, sans que cependant les créanciers n'aient rien perdu (tellement irraisonnable était l'intérêt qu'ils avaient pris), de telle façon que les rois d'Espagne payaient trente ou quarante pour cent au moins de tout l'argent qu'ils avaient emprunté des Gênois, avant que leurs soldats ne l'aient reçu dans les Pays-Bas.

Les rois de France n'étant pas capables de s'acquitter de cette façon envers leurs créanciers, mais se ruinant de plus en plus, pendant ces quarante années, parce qu'ils avaient de grands troubles et, par conséquent, de

grandes charges et peu ou pas de bén par leurs finances et aides (qu'ils avaien aliéner pour se défrayer).

On peut bien penser que maintenant la ronne de France est grandement end mais si cela monte à la somme de deux millions ou non (comme on le rapporte ralement), je n'ose le dire.

Monsieur Bretagne, sous Charles IX, en dans sa harangue, pour le Tiers-État, à semblée de Saint-Germain, après avoir plusieurs moyens pour payer les dettes du conclut en ces termes : « Les propriétés t » relles de l'église, dit-il, sont de 4 mil » de rente annuelle. Ces propriétés vendu » montant s'en élèverait à 120 millions. » ceux-ci, 48 millions pourraient être p » mains sûres, à intérêt, pour le clergé, ce » lui procurerait ses 4 millions par an, » nier douze, c'est-à-dire à 8 1/3 0/0 » cela, comme c'est le taux communémen » France. Il resterait alors pour le Roi 72 » lions, avec 42 desquels il pourrait paye » dettes et racheter son domaine et ses fi » engagés, et avec les 30 millions qui r » raient, il pourrait fortifier ses fronti » entretenir ses garnisons, accroître ses ba » arrière-ban, et se fournir lui-même en » seaux ». Si, en ces jours, un conseiller sage qu'il n'y en eut jamais d'autre dans

pays ne trouva pas de moyen possible de payer les dettes du Roi, sans vendre les biens de l'église, vous pouvez supposer combien cela serait chose difficile de chercher le moyen de les payer maintenant, qu'elles sont devenues cinq fois plus considérables qu'elles n'étaient alors. Car tout le domaine royal est engagé comme il a été dit plus haut (et La Noue dit que l'on a engagé pour 15 millions ce qui en vaut 50).

Les rentes de ses aides sont aussi dissipées, car elles sont engagées à chaque généralité en France ; comme de Paris, Caen, Rouen, etc., au nombre de vingt et une, et chacune en a sa part; ce qui serait trop fastidieux à établir en détail.

Les offices sont tous vendus et plusieurs mille ont été créés au-dessus et en outre de l'ordinaire, avec lesquels on s'est fait de l'argent. Son pauvre peuple est déjà, avec ces guerres civiles, si pillé et appauvri, qu'il n'y a presque plus rien à en tirer. Du moins, je ne le vois pas. Mais nous pouvons dire de ce Roi, comme le *Recueil de l'Estat de France* dit du duc de Savoie : « Quant à son argent, pour » faire bonne chère en sa maison, il en a assez, » mais pour faire une si grande guerre, non ». Ainsi du Roi « pour être en joie avec ses amis » dans ce joyeux temps de paix, il a assez d'argent, mais pour payer une si grande somme » d'intérêts, non ».

es revenus. Il nous reste à parler des revenus ou rece du Roi : car un prince ne peut avoir paix guerre, ni guerre sans hommes, ni hon sans argent, ni argent sans ressources, et ressources ne sont autres que les suivan savoir : la première, le domaine ; la deuxiè les conquêtes ; la troisième, les dons des la quatrième, la pension des alliés ; la quième, le trafic ; la sixième, les impôts les marchandises exportées ou importées ; septième, les impôts des sujets, et la huiti que les rois de France ont récemment inv d'obtenir, quand toutes les autres ont man qui est la vente des offices, plus dangere plus préjudiciable à l'État que toutes les aut

Je vais vous présenter des observations ticulières à chacune de ces ressources et, conclure, vous indiquer le chiffre total qu vient généralement à la couronne de F en les réunissant toutes.

1° Le Domaine, qui est pour ainsi dire douaire que l'État apporte à son époux le pour sa protection, sa défense et son entre et c'est pourquoi Haillan a dit : « N'est au l » ains à la Coronne ».

Il y a deux sortes de domaines : 1° la r que le Roi tient entre ses mains des donnés pour ses services ; 2° ce qui est un incorporé à la Couronne. Les droits du d sont ceux-ci : rentes, cinquièmes, pa

et aliénations, tributs, péages, passage de tout ce qui entre dans les cités ou en sort, de toutes natures, bois, forêts, etc.

Telles sont les plus anciennes et les plus légitimes sources et fondations des finances; car, nous pouvons lire dans Tite-Live, qu'au début, il n'y avait dans Rome que dix-huit mille acres de terre dont un tiers était pour l'Église et les Sacrifices, un tiers pour la République et le troisième pour les citoyens. Ce qui est confirmé par Denys d'Halicarnasse, qui vivait avec Maître Varro, le vrai greffier des antiquités romaines, comme l'appelle Bodin. Un citoyen romain n'eut d'abord que deux acres, mais après l'expulsion des Tarquins ils en eurent sept chacun. Cette division, chez les Romains, leur venait des Égyptiens qui divisaient toutes leurs terres en trois parts : une pour l'église, une autre pour le Roi et la troisième pour les calasyres.

Tite-Live.

Pline.

Diodore.

On appelle Domaine ce qui appartient à la Couronne, 1° par Possession, de temps immémorial ; 2° par Réunion ; par manque d'héritiers mâles, faisant rentrer les apanages au domaine ; 3° par Confusion ou défaut de quelqu'un qui puisse justement réclamer (comme les terres qui sont mises sous sequestre en Angleterre) ; ou, en dernier lieu, par confiscation des héritages des coupables. Au sujet de ces derniers, nous lisons que dans les temps de saint Louis,

on confisqua pour le domaine les comtés Dreux, Bray, Fortyonne et Montreuil, l guedoc, Guyenne, Anjou, Maine, Tou Auvergne, et plus tard, du temps de Phili le duché d'Alençon, les comtés de Per Périgord, Ponthieu, La Marche, Angoul etc., et le marquisat de Saluces. Bodin dit beaucoup de ceux-ci vinrent à la Couronne la force. Le sieur de La Serre dit : que ce par voies d'échange ou d'achat. Mais l'aut des Commentaires de l'État, de la religion de la politique de France est de la premi opinion. Ainsi, le domaine était assez consid rable dans les premiers temps, pour pouv par lui-même, sans opprimer le peuple par le impositions : pour pouvoir, dis-je, entretenir l'État et la grandeur des rois de France; il est maintenant entièrement dévasté.

Derniers troubles.

« On scait bien que le domaine qui ser » entretenait la splendeur et le lustre de l'Es- » tat Royal, n'est tel qu'il estait du temps des » règnes des rois Louis XI, Charles V et » Louis XII. La continuation des guerres ci- » viles l'a fait engager en plusieurs mains; en » telle sorte qu'il faudrait plus de quinze ou » seize millions de livres pour racheter ce qui » en vaut plus de 50 millions. »

Et Bodin dit que presque tous les comtés, baronnies et seigneuries du domaine sont engagés pour la neuvième ou la dixième partie de

valeur. Vous remarquerez que les terres
domaine sont inaliénables, excepté dans
cas : « 1° pour l'appennage des frères ;
ur les guerres » ; et ceci doit être confirmé
les arrêts du Parlement.

ıs tous les autres cas, tous les hommes
i et les historiens sont d'avis qu'il est ina-
able, et beaucoup d'arrêts des dernières
ies l'ont confirmé. J'ai lu que la « Magna
narta » d'Angleterre dit que les rois, quand
sont couronnés, prêtent serment de ne pas
iéner ; et il en est de même en France. Et
n'y a pas de prescription de temps qui soit
nne pour rendre de telles ventes ou aliéna-
ıs valables, mais elles peuvent être recou-
ïes et rachetées chaque fois que la Cou-
ne est en état de le faire. A ce propos, Plu
utarque dit bien : « les hommes ne peuvent G
prescrire contre Dieu, ni les particuliers C
contre la République ». le C

2° Quant à la deuxième manière de faire de Con
argent par les Conquêtes, l'État actuel de la
'rance n'en peut fournir d'exemple, car elle a
té longtemps du côté perdant ; mais nous
sons que les Turcs, journellement, quand ils
onquièrent une province ou un pays, donnent
:s terres à tel ou tel, pouvant les servir dans
:s guerres, et qu'ils les envoient là, comme si
'étaient des colonies où chacun peut jouir de
on lot de quelque vingt-quatre acres ou même

de trente, suivant d'autres calculs. Le leur donne aussi du froment pour en la terre, sous condition de lui payer la des fruits de la septième année et la moi la douzième. Lorsque l'un d'eux vient à rir, ses biens reviennent au Turc, de sor « ses parties casuelles », comme il les aj lui font un grand revenu.

Les parties casuelles en France sont seulement la vente des offices.

De même les Espagnols ont envoyé d peuple au Pérou pour l'habiter (employ même moyen que le Turc) et de là, ils vent annuellement la valeur de deux mil c'est la cinquième partie de l'or, de l'arg des autres produits qui ont été trouvé: le pays.

DONS DES AMIS.

3° Pour la troisième manière, elle est tenant hors de saison ; elle était en usag ce bon vieux monde, quand « on se mo » sur la manche », comme disent les Fra Car maintenant les princes sont si lc donner, que c'est à peine s'ils peuvent ce qu'ils doivent. Nous pouvons lire Polybe, Florus et autres, ce qu'ils dis ces présents du roi d'Égypte qui envoy cité de Rome, quand elle fut plongée d détresse par Annibal, la somme de 400,00 ronnes, et Hiéron de Sicile lui envoy couronne d'or, du poids de 300 livre: habitants de Rhodes avaient un vieux ru colosse tombé, qui gisait tristement :

ıai, et avait dans sa chute brisé trois ou ıı re vaisseaux; pour réparer cette perte, le ·oi d'Égypte leur envoya 1,800,000 couronnes ·n or, outre une grande quantité d'argent, et 3,000 muids de froment. Hiéron leur envoya 50,000 couronnes. Ainsi fit Ptolémée qui envoya des présents considérables à ceux de Jérusalem; nous pouvons lire que six royaumes t été donnés aux Romains par testaments, t que le duché de Guelderland fut donné au duc de Bourgogne, il n'y a pas beaucoup plus de cent ans.

4° La quatrième manière est aussi de Pensions que les princes reçoivent de leurs alliés, sous quelque considération : de ce côté-là, les coffres français n'ont rien à espérer, car ils donnent plutôt que de recevoir, comme, par exemple, à divers cantons de la Suisse, à qui ils ne payaient primitivement pas plus de 120,000 livres par an, mais depuis cinquante ans ils ne payent pas moins de 2 millions annuellement. Car, dit Commines : « Louis XI » entra en ligue avec les Suisses, et eux dans » sa pension »; il leur donna par an 40,000 florins, dont 20 pour les cités et 20 pour les citoyens en particulier, sous condition d'avoir une certaine proportion de leurs armées pour le servir en toutes occasions dans ses guerres. Alliance avantageuse, à mon avis, pour les Suisses qui, par ce moyen, s'enrichissaient eux-

PENSIONS DES ALLIÉS.

mêmes, débarrassaient leur pays de b
de membres mauvais et paresseux, e
nourrissaient de bons soldats pour les se
mêmes en cas de nécessité, aux frais (

Le Turc reçoit également une pe
l'empereur de Germanie pour certain
qu'il possède en Hongrie ; ce que, né
il se vante de recevoir comme un tril
sieurs exemples de ce genre peuvent ê
Plutarque. comme celui de Philippe de Macédo
par des pensions, rendit la Grèce pa
son côté, et le roi de Perse qui, par
sions également, eut raison des force
de l'Asie.

TRAFIC. 5° La cinquième manière, qui est l
ne rapporte rien aux rois de France
considère dans ce pays le commerc
une sordide sorte de profession pour
tilhomme, et beaucoup plus pour u
Bodin. par les lois d'Angleterre, de Fran
Germanie, celui qui trafique en marc
perd sa qualité de gentilhomme. La lo
défendait à un sénateur romain de
commerce et d'avoir des navires ma
Tite-Live. « quæstus omnis patribus indecorus vi
Les sénateurs estimaient qu'il était in
leur rang de faire aucun genre de c
ou de trafic. Et les lois des empereu
saient la même défense aux gentilsho
aux hommes d'église.

ces lois et le discrédit que cela ap-
la noblesse, car, dit Tullius Cicéron : Ci
ores sunt sordidum genus hominum »,
chands sont une basse classe du
», si douce est la faveur de gagner,
ıcoup en ont usé comme de grands
pour accroître leurs finances. Le grand-
Toscane actuel gagne énormément de
anière et beaucoup plus par ses mono-
loyaux et tyranniques, car il achète
ınément tous les grains de son propre
à son propre prix, et aussi celui qui
des autres places ; puis il publie un
do » ou proclamation pour défendre à
omme de vendre aucun grain dans tous
ats avant que le sien soit vendu ; forçant
ous les boulangers et autres gens à lui
r. Suivant Bodin, Alphonse d'Aragon
ya le même moyen pour s'enrichir. Les
Portugal aussi et la seigneurie de Venise
é de grands commerçants, mais d'une
e plus honorable, par mer, et non au
ice de leurs propres sujets. La noblesse
, dans toutes les cités (excepté Naples),
ıt pas à déshonneur de faire le commerce
s, comme vous le verrez quand vous irez
ie.

a sixième manière est d'obtenir de l'ar-
ar les produits et les marchandi s
t dans le pays ou qui en sortent.

la plus ancienne et la plus appı raison et usée par tous les princes ı

Les derniers troubles ont rendu cı très petit pour la couronne de France ces quelques années passées. Les dét

Bodin.

pris dans cette branche sont ceux- » haut passage ou domaine foraine et » foraine », douanes intérieures et e: Le prince doit en tirer un impôt de

Domaine foraine ou aides.

cent, juste autant que ce que prél Romains : « *Teste Cicerone in pre* » *lienci* », « comme en témoigne Ci » sa préture de Sicile ». Le Turc pour cent de l'étranger et cinq poı ses sujets. Le Français fait le contr devez noter que ce que j'appelle i » maine foraine » est généralement ı aides, primitivement garanti par l Charles, duc de Normandie, quand père, fut prisonnier en Angleterre; c le payement de 12 deniers (une li

Haïllan.

» toutes les marchandises et denré » roient vendues en ce royaume, e » le vin, le bled, le sel et autres t » mais depuis il s'est faict perpétue » position du vin vendu en gros] » en Normandie, au détail. »

C'est comme la gabelle sur tout de nourriture que les princes prenne sujets en Italie, ou l'assise sur le

: que les États perçoivent dans les Pays-
; peine dont nous n'avons pas à souffrir
Angleterre où nous sommes libres aussi
)eaucoup d'autres impôts que les peuples
es pays sont forcés de supporter; et cepen-
: vous pouvez entendre notre peuple (parce
l est ignorant de son propre bonheur, dont
)uit sous le gouvernement béni de notre
ieuse Souveraine, et parce qu'il ignore les
ères des autres) murmurer et se plaindre
ie « taxe ou subside » comme d'une chose
pportable et qui n'est rien en comparaison
impôts prélevés dans d'autres pays.

GABELLE DU SEL.

uant à la gabelle du sel, qui est aussi com-
: sous ce titre, quelques-uns disent qu'elle
créée par Philippe le Long, d'autres par
ippe de Valois, en 1328. La vérité est que
lonnance de François Ier, en 1541, établit
impôt de 24 livres sur chaque muid. Et
; l'année 1543, une ordonnance fut faite
r que la gabelle soit prélevée aussi sur le
son de mer salé, et en 1544, il fut ordonné
le sel serait vendu et distribué dans les
asins de chaque généralité. Le bénéfice
:ette disposition a été considérable pour
ouronne, jusqu'en l'année vingt et une où
.oi fut contraint par besoin d'argent à la
er à d'autres : il perdit de ce chef (comme
;t prouvé par mon auteur) 836,000 cou-
ies par an. Il y a aussi un genre de taxe

Derniers troubles.

appelé l' « Équivallent » qui est une im
prélevée sur quelques personnes et
(mais pas généralement) pour avoir la
d'acheter et de vendre le sel, et d'être
des magasins.

L'impôt du vin est prélevé sur to
exception ou exemption d'aucune espèc
est réservé la vingtième partie pour le
outre des autres droits : les logements
dats, entrée dans les cités, passages p
et par rivières, etc. Enfin, un impôt plu
de cinq sols sur chaque muid, prél
Charles IX en 1561.

TRAICTE FORAINE.

Quant à la « Traicte foraine », elle
même nature que les aides, sauf qu'
prélevée sur une plus grande sorte d
chandises. En outre : les « aides »
impôt sur les dépenses faites dans l'i
du pays, et la « Traicte foraine » sur
duits qui sont exportés, comme : frome
vin, vinaigre, verjus, cidre, moutons,
agneaux, chevaux, lard, jambon, hui
mage, poissons de toutes sortes, mé
toutes sortes, les soies et vêtements de
sortes, bœufs, orge, avoine, porcs, suif
de toutes sortes, et finalement toutes
marchandises, comme : fruits, parchem
pier, verre, bois, cordages, etc.

IMPOSITIONS [L]ES SUJETS.

7° Le septième terrain ou fondati
finances, c'est l'imposition sur les sujets

lire, non pas sur des marchandises ou pro-
its, mais sur les personnes elles-mêmes, sui-
it leur position ; ce qui ressemble beaucoup à
evée de la taxe et du subside en Angleterre,
chacun paye suivant les terres et les biens
'il possède. Aussi Haillan juge bien quand il
que cet impôt n'est ni personnel, ni royal,
s mixte « imposé au lieu du domicile Haillan.
rant esgard à tous les biens du taillable
en quelque part qu'ils soient assis et posés ».
Ces tailles furent d'abord levées par saint
uis, mais par voie de subside extraordinaire.
arles VII les rendit ordinaires pour l'en-
tien de la gendarmerie, et tandis qu'elles
taient primitivement levées que du consen-
ent des Trois-États, et à supporter seule-
ent pendant la durée de la guerre, il les
ndit perpétuelles. C'est pourquoi Haillan dit :
Ce qu'estait accordé par grâce est depuis
venu patrimonial et héréditaire aux Roys ».
ais c'est le sort commun, et je pense qu'il
r a pas de pays en Europe où cela ne se passe
la même façon. Il faut encore remarquer
e ces tailles ne sont prélevables que sur le Taille.
it pays ; toutes les cités en sont exemptes,
si que tous les officiers de la Maison du Roi,
is les conseillers, avocats et officiers des
urs du Parlement, toute la noblesse, les
isdarmes, les officiers de guerre, les gradués
Universités, etc.

TAILLON. Le « Taillon » est une autre imposit fut prélevée par Henri II, et cela p menter les gages des gensdarmes qui raison de la modicité de leur solde, p chez les pauvres paysans et les dévo pour leur venir en aide, on décréta ce position qui pesa aussi sur le pauvre qui fut bien aidé à l'origine ; mais mai tout est perverti ; le pauvre est toujour primé et de plus il paye à la fois la taille taillon.

Enfin, il y a la solde ou paye des 50,000 tassins, qui, vous pouvez vous le rap furent créés par Louis XI en huit légions mille par légion, ce qui, avec les officiers bien environ ce nombre. Pour entretenir légions, il y eut une taxe levée sur toute de personnes privilégiées dans la taille, ex les nobles. Il y eut aussi les décimes levé l'église. Pour la levée de la taille, du taill de la solde des 50,000 gens à pied, vous p noter que le Roi envoie ses lettres-pat par des commissionnés aux trésoriers de c généralité. Ceux-ci, suivant la somme, est la part de chaque élection (comme nous d cent dans un comté ou bailliage) et alo voient dans ces élections pour avoir l somme recueillie dans leurs diverses vi hameaux, en raison de leur estimation.

Ils en font de même aux maires, co

hevins et tous officiers principaux de chaque té, qui sont responsables de chacun de ces yements, et qui, estimant chaque individu l'après ses moyens, donnent leurs rôles à certains collecteurs pour les recueillir. Ceux-ci sont obligés de les apporter par quartier aux receveurs qui les portent eux-mêmes aux receveurs généraux, de la même manière qu'ils les ont reçus; puis ils reçoivent une quittance, après que les comptes ont été vérifiés par le contrôleur général.

Tels sont tous les moyens par lesquels les Princes prélèvent leurs finances; d'où nous voyons que parfois il n'y a rien à prélever pour le Roi, mais tout pour d'autres, et d'autres fois tout est pour Lui seul et rien pour les autres.

8° Il reste encore un moyen (bien qu'extraordinaire) pour un Prince de battre monnaie, que les nécessités du temps et l'inanité des autres moyens ont contraint les rois de France d'employer dans les dernières années : c'est la vente des charges; très dangereuse et nuisible marchandise, aussi bien pour le Prince que pour le sujet.

VENTE DES CHARGES.

Les Rois français, dit Bodin, ont appris cette leçon des Papes, chez qui il est aussi familier qu'ancien, de vendre des évêchés, des cures et des promotions ecclésiastiques; conduite, dit-on, « de grande conséquence et très péril-

DERNIERS TROUBLES.

» leuse, mais couverte de nécessité ». Ell
en vérité, trois fois périlleuse, parce
vente des offices cause la vente de la j
par laquelle ces acheteurs payent en gros
qu'ils doivent donner en détail, oubliant
qui fut dit à Sophocle, le gouverneur
rque. thènes : « Il faut qu'un gouverneur ait
» seulement les mains nettes, mais les
» aussi ». Ils ne peuvent dire, comme le
Périclès sur son lit de mort : « Que nul A
» nien pour occasion de luy n'avait onc p
» robbe noire » ; car ceux-ci, en ven
justice et en dépouillant les pauvres de le
droits, donnent de justes causes de plain
l'orphelin et à la veuve opprimés, et aussi
porter cette robe noire dont parle Plutarque.

Saint Louis, parmi beaucoup d'autres bonnes lois et la révocation de plusieurs impôts extraordinaires, fit aussi un édit contre la vente des offices, et l'on rapporte d'Alexandre Sévère qu'il aurait dit, lorsque quelqu'un offrait une pièce de monnaie pour la vente d'un office : « *Non patiar mercatores potestatum* », « Je ne » veux permettre à personne de vendre des
hènc » offices ». C'est pourquoi l'orateur athénien aurait dit, à Timarchus « que la vie et non la » bourse de ceux qui se présentaient pour des » offices devait être scrutée ». Et nous lisons dans Plutarque qu'anciennement celui qui se présentait pour un office dans Rome devait se

présenter lui-même à certains jours avant l'élection dans le Forum, vêtu d'une robe assez mince pour que le peuple puisse à travers voir les blessures qu'il avait reçues pendant les guerres pour le service de la patrie, et le choisir, s'il l'avait mérité. Et pour empêcher celui qui aurait voulu par subornation, corruption ou autre moyen indirect et déloyal, chercher à obtenir aucun office ou autorité, les anciens Romains avaient fait un grand nombre de lois bonnes et salutaires contre une telle manière de procéder, qu'ils appelaient « Ambitus », c'est-à-dire une ambitieuse recherche d'emploi ; ce que défendait la loi Petilia. La loi Calpurnia déclarait ceux qui se servaient de tels moyens incapables à jamais d'exercer un emploi ; et la loi Tullia punissait ceux qui en étaient convaincus, de dix années d'exil ; tellement de tels achats étaient odieux à cette époque.

Et du temps de Ferdinand, ils avaient une pareille loi en Espagne, contre la vente de quelqu'office, soit de guerre, soit de justice. « Que ose quedam vender ni trocar officios » de Alcaldid, ny Alqua-Ziladgo, ny Regi» miento, ny vientes quatria, ny sid execu» toria, ny juraderia. » Cependant, vous pouvez observer que, malgré le mal que cela fait à la fortune publique et malgré les défenses formelles, la nécessité a souvent forcé les princes

Turquet. *Hist. d'Espagne.*

à faire ce qui leur est si particulièrem
sible. « La pauvreté quelques fois cont
» Roy de casser bonnes loix pour sub
» ses affaires ; et depuis qu'une fois on
» ceste ouverture, il est presqu'impossib
» remédier. »

C'est une chose étrange à considérer
ficile à croire quelles sommes énormes
ont été obtenues ici en France par ces vent
n'y a pas un collecteur, un contrôleur, un
rier, sergent ou officier subalterne de qu
nature, qui n'ait acheté son office du P
et à un prix élevé. Car j'ai entendu dire
gens véridiques, et nous avons pu lire
dans les récents écrivains, que ces offices
achetés en France à un prix plus élevé
celui de nos terres en Angleterre depuis
ans. Nous devons observer qu'ils les ach
à vie, et qu'après eux, ils retournent au
qui les vend de nouveau. Un homme q
malade, ou en danger de mort, ou
poids d'une nécessité quelconque, peut
son Office, ou le résigner à son f
ami ; la vente est bonne, si la partie vit
rante jours après que la vente ou la ré
tion a été confirmée ; autrement,

Maintenant nous allons consi
venu le Roi de France peut ret
ment de tous les moyens dont no
donner le détail.

L'état des finances, domaine et tout, du emps de Charles V, en 1449, n'était que de ,400,000 livres. Henry II « levait sur son peuple par voye ordinaire quinze millions de francs tous les ans, dont quelque partie a depuis esté engagée pour les dettes. Nonobstant lesquelles nostre Roy en tire autant aujourd'huy ». Bodin. La Noue.

Mais, nous devons observer que cette somme lepuis les dernières années a considérablement iugmenté (de deux tiers) à ce que l'on croit. Car depuis cette époque (il y a soixante ou quatre-vingts ans) où la somme ordinaire était de 15 millions de francs ou livres, elle est maintenant d'autant de couronnes. Et Monsieur Rivault, le trésorier du duc de Mayenne, n'avait pas honte de dire, il y a huit ans de cela, que son Maître avait fait produire au royaume de France un meilleur revenu, qu'aucun prince n'avait pu faire jusqu'alors, car, disait-il : « au » lieu qu'il ne vallait que dix-huit ou vingt » millions, il en vaut aujourd'hui cinquante ». Maheustre et Manant.

Et un autre dit que seulement par la vente des offices, en l'espace de vingt années « le Roy » en a tiré cent trente et neuf millions », ce qui fait la proportion de sept millions par an. Ainsi, on peut conclure avec probabilité, que les revenus sont au moins de quinze millions de couronnes (d'accord en cela avec les anciens écrivains). Nous ne pouvons pas penser que

ces gens se soient trompés en com[
couronnes pour des livres (considéran
Bodin, La Noue et d'autres anciens é
parlent seulement de livres et non d
ronnes). Car on a commandé par ord
spéciale que les comptes de la France
tenus en couronnes, et le compte par l
cessé. De façon que lorsque nous lisons
les Histoires de France, de quelque so
mille, million, etc., sans indiquer f
couronnes, nous devons avoir respect
poque où cela a été écrit ; si cela
plus de vingt années, il est question
vres ou francs, tandis que s'il y a m
vingt ans, on doit comprendre que l'on
de couronnes. Cette règle ne peut
tromper.

Ayant brièvement parlé de Ses reve
suffisamment des moyens par lesquels i
prélève, et particulièrement des dern
qui n'est pas le moins import it, c'
de la vente des Offices, qui ne
tenant concédés à celui qui
remplir, mais à celui qui pa
de qui nous pouvons dire, co
de ceux de son temps, et aprè
Montléry : « [illegible] ndait ses E
» pour s'e[illegible] furent d
» tres qui [illegible] lieues p
Ainsi ces [illegible] de ceu

laient le peuple beaucoup, et concédés à d'autres qui le pillaient dix fois plus ; ayant, dis-je, parlé suffisamment de ces choses, il me reste à reprendre la course que j'ai déjà faite : c'est-à-dire, après avoir parlé de la Cour, de rendre compte des Officiers de la Cour, et après avoir discouru sur ses armées, de parler de ses officiers de guerre. De même ici, après avoir fait mention de ses Finances et de ses Revenus, je dois parler des Financiers et Officiers qui servent pour les réunir, les garder et en disposer. De ces Officiers, nous pourrons dire ce que le Philosophe dit des femmes, que c'est « Mala necessaria » (des maux nécessaires). Et, comme il en dit : « les » moindres sont les meilleurs ». Mais lorsque nous lisons que les anciens Romains en avaient un seul pour une province, nous devons observer qu'ici, il n'y en a pas moins de mille dans quelques provinces.

OFFICIERS DES FINANCE

Le principal de ces Officiers est le Trésorier d'épargne, institué du temps de François Ier, en place du Receveur général. Il y a aussi un autre Trésorier dit « des Parties casuelles ». Les troisièmes sont les Trésoriers généraux de France, qui sont aussi appelés Trésoriers de France, car nous avons déjà parlé des Trésoriers ordinaires et extraordinaires des Guerres, quand nous avons traité des forces du Roi, et des Trésoriers des Menus-Plaisirs, quand nous

Trésorier d'épargne.

Trésorier des parties casuell

Trésoriers généraux.

avons parlé de la Cour. Nous pouvons,
tie, concevoir le nombre de ces Trés
généraux et tous autres Officiers des fi
par le nombre des Généralités qui
France et des différents offices dans ch
d'elles.

éralités. Il y a vingt et une de ces Généralité
toute la France: Paris, Rouen, Caen, M
Tours, Bourges, Poitiers, Agen, Tou
Montpellier, Aix, Grenoble, Lyon, Rio
jon, Châlons, Amiens, Orléans, So
Limoges, Moulins.

Dans chacune de ces Généralités, il
ections. verses Elections, c'est-à-dire diverses
pour la recette des finances. Ainsi, dans
néralité d'Orléans, il y a onze Élection
les autres Généralités, il y en a plus ou
— en tout cent soixante-dix.

Dans chaque Généralité, il y a dix
riers, trois Receveurs généraux des tai
Receveur général des dîmes, deux Re
généraux des forêts, et pour chaque Re
un Contrôleur général; deux Trésorier
raux de l'extraordinaire de la Guerre,
payement des Garnisons et des soldats e
de guerre.

Outre tous ces Officiers généraux, il y
dans chaque Élection particulière troi
veurs de la taille, trois des aides et
autres Officiers inférieurs. S'ils son

ent nombreux dans une seule Élection, vous
ouvez juger du nombre infini dans toute la
rance, sur laquelle ils s'étendent comme les
uterelles d'Egypte.

Chambre des comptes.

Je dois ici rappeler la Chambre des Comptes,
principale Cour des finances, où il y a quatre
résidents, douze Maîtres, dix-huit Auditeurs,
natre Correcteurs, un Procureur général, un
vocat, un Greffier, six Huissiers ou Ser-
ents et autres Officiers inférieurs, au nombre
it Bodin), de deux cents, sans compter les
erviteurs; et il n'est pas probable que le
ombre ait diminué depuis ce temps. En con-
usion, les Officiers ici et dans les autres
laces sont tellement nombreux qu'un Prési-
ent de cette Cour prouvait, aux Etats de
'rance, dans l'Assemblée à Blois, que d'un écu
six shillings), qui était payé par le sujet, il
'arrivait qu'un teston (un shilling, huit
pences), dans les coffres du Roi.

Cour des aides.

La Cour des Aides est aussi pleine d'offices
que l'autre: Ces finances, dit Haillan, « ont esté
brouillées, altérées, changées et réduites en
art si obscur, que peu de gens y entendent
et peuvent y entendre, s'ils ne sont nourris
en la caballe de ceux qui l'ont obscurcie. »

Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait beau-
oup de différences entre les auteurs sur le
hiffre de la somme et sur le nombre des
Officiers.

Cependant, maintenant que j'ai pu
de ce labyrinthe, grâce à la clef des
écrivains et des gens les mieux info
j'ai pu rencontrer, je vais continuer à
SES MONNAIES. former du reste, et d'abord des M
Roi ; car nous savons que ces Finan
sont jamais sans monnaie. Et, après
veux parler de l'Administration de la
et, par conséquent, des Cours, J
cats, et autres de la même espèce, qui
les gens du monde sont ceux qui cour
l'argent avec le plus d'avidité.

Les monnaies de France sont soit
d'argent, soit de cuivre. Je devrais m
renseigné sur les monnaies d'or, mais
là je ne connais que la Couronne, qu
trois ou quatre sortes, dont celle au Sol
meilleure, et la demi-couronne. Cell
gent sont : la livre ou franc, qui est d
lings sterling ; le quart d'escu, qui
1 shilling 6 pences ; le Teston qui
demi-sou moins ; la pièce de 10 sous
de 1 shilling sterling, le demi-quart d
demi Teston et la pièce de 5 sous q
6 pences sterling.

Celles de cuivre sont : la pièce de
qui est de 3 pences ; celle de 3 blancs
de 3 demi-pences. Le sou, de 12 de
liard, de 4 deniers, le double, de 2,
le denier lui-même dont 10 font un pe

ing. Cette sorte de menue monnaie n'est en
: en France que depuis le commencement
es guerres civiles. Le Teston est le meilleur
gent. C'est une vraie et générale plainte qu'il y a beaucoup moins de monnaie en France que jamais, et que c'est la meilleure moitié des couronnes françaises qui est partie du pays en ces vingt années. Ce qui ne peut étonner, si l'on considère que cette marchandise est presque toute engagée, que le pays ne produit rien, parce qu'il n'est pas cultivé, et qu'il y a toujours un grand nombre de soldats, spécialement des Suisses et des Reîtres que l'on doit payer.

Ce que dit Bodin est très vrai que, pendant que la monnaie diminue en France, elle augmente dans les contrées de l'ouest du monde, et qu'il y en a de moins en moins dans les parties de l'est. Car il rapporte, d'après Strabon, que dans les premiers temps, les rois d'Egypte prélevaient annuellement sur leur peuple 7 millions 1/2. Et Plutarque dit que Sylla taxa l'Asie-Mineure à 12 millions de couronnes; ce qui est un peu moins que la sixième partie de ce que possèdent les Turcs, qui, à présent, ne prélèvent pas beaucoup plus dans toutes leurs possessions. Mais dans ces contrées, vous le voyez par ce royaume de France, les revenus deviennent de plus en plus considérables. L'abondance des monnaies en

est la cause capitale. Elle est aussi la ca
fait augmenter le prix de toutes les d
non pas parce que ces choses sont plus
ou le peuple plus riche (ce que quelqu
voudraient bien se persuader).

Bodin.

Et c'est pour cela qu'il raisonne bien qui dit : que le revenu de Charles VI, tait que de 1,400,000 francs, était aussi pour soutenir la grandeur du Roi de Fr que celui de Charles IX, qui était de 15 lions, considérant le prix de toutes choses l'augmentation de la solde des officiers. Et, conséquent, la rançon de 500 mille livres p aux Turcs par le Sultan d'Egypte, est a considérable que celle de 3 millions de ronnes que François I[er] paya à Charles I[er].

ADMINISTRATION ET EXÉCUTION DE LA JUSTICE.

Il me reste à parler de l'administration et l'exécution de la Justice et de ces Places et Personnes où et par qui la justice est rendue. Je veux parler d'abord de leurs Assemblées, comme la plus haute et de la plus puissante Cour de toutes.

Assemblées.

Elles ressemblent au Parlement d'Angleterre, à la Diète de l'Empire et au Conseil des Amphyctions de la Grèce. Nous pouvons dire de ces Assemblées de France, où les affaires sont conclues par la multiplicité des voix et non par le poids de la raison, ce qui fut dit des Elections romaines, où le Conseil proposait et où le peuple approuvait ou désapprouvait par ses suffrages. Et, comme l'a dit le

philosophe Anacharsis de la République de
lon : « En consultations et en délibérations
» des Grecs, les sages proposent les matières,
et les fols les décident. »

Il y a trois motifs principaux de convocation de ces Assemblées.

Le premier : « Quand la succession à la Couronne estait douteuse et controversée, ou qu'il estait nécessaire de pourvoir à la Régence, durant la captivité ou minorité des » Roys, ou quand ils estaient préclus de l'usage » de leur entendement. » Nous en avons eu divers exemples; en l'an 1327, pour saint Louis, enfant; en 1380, pour Charles VI, fou; en 1484, pour Jean, prisonnier. En toutes ces occasions, des Assemblées furent convoquées pour déterminer qui aurait la Régence du royaume.

Derniers troubles.

Le deuxième motif est : « Quand il est question de réformer le royaume, corriger les » abus des officiers et magistrats, ou apaiser » les troubles ou séditions. » Nous en avons des exemples: En 1412, quand une paix fut conclue entre les Infants d'Orléans et de Bourgogne, dont les Maisons avaient longtemps guerroyé l'une contre l'autre et attiré toute la noblesse dans l'un ou l'autre parti; en l'année 1560, quand François II convoqua une assemblée à Orléans, pour le différend de la religion. C'est là que le prince de Condé fut arrêté et condamné pour trahison; c'est là que mourut ce

jeune roi, avant d'avoir pu voir l'exéc
Et en l'année 1587, une assemblée fut c
quée à Blois pour la reformation de l'Éta
châtiment de divers abus parmi les m
(à ce que prétendait le Duc de Guise), e
la déposition du Roi, comme suivant l'i
quelques-uns, l'entendait ledit Duc de
D'autres disent qu'il avait comploté de
Roi, et que le Roi ne l'emporta que d'i
sur le Duc : car, s'il avait différé jusqu'i
demain la mort de Guise, ce lot fût
Du Fay. sur lui-même. C'est un très judicieux é
qui, parlant de cette Assemblée de Blois,
trois États protestèrent contre le mauvai
vernement du Roy, se plaint que récei
« ils soient devenus trop violents dans
demandes ». Vous pouvez lire dans no
Hollinchead. toires que nous eûmes en Angleterre i
reil Parlement, convoqué par Henry de
contre Richard II.

DERNIERS TROUBLES. Le troisième motif est : « La nécess
» Roy ou Royaume, où l'on exhortait au
» sides, subventions, aides et octrois.
dans les premiers temps, les Rois se
tentant de leur domaine et de l'impôt
marchandises qui entraient dans le pays
sortaient (l'impôt le plus ancien et le plu
des moyens financiers), n'étaient pas ac
més à prélever et à imposer sur leurs
aucune taxe quelconque, sans le consen

États assemblés. On ne disait pas
ıme depuis, dans les dernières années
XI, « que la France estait un pré qui La Noue.
it trois fois l'année. »

ur souveraine à citer ensuite (car les
la nomment ainsi) est la Cour du Par-
« le vrai Temple de la Justice fran- Parlement.
: du Roy et de ses Pairs »; et Haillan
« l'Archbouttant des Droicts ». Cette
semble beaucoup à la Star Chamber
rre, à l'Aréopage d'Athènes, au Sénat
, au Conseil des Dix de Venise.

y pas de lois (dit Haillan) par lesquelles
Cour soit régie : elle juge « secundum
um et bonum », selon l'équité et la cons-
nce et mitige la rigueur de la Loi. Les
ıs des Parlements sont appliqués aux com-
nies des Cours souveraignes, qui cognais-
nt en dernier ressort des matières de
stice ».

y a huit de ces Cours de Parlement en
ce. Celle de Paris, la plus ancienne et la
haute en prééminence, qui était primiti-
ambulatoire, comme on disait, et suivait
ıurs la Cour du Roi partout où il allait.
depuis Philippe le Bel, elle est devenue
ntaire dans cette cité. Celle de Grenoble
nstituée en l'an 1453 ; celle de Toulouse,
302 ; celle de Bordeaux, en l'an 1443 ; celle
ijon, en l'an 1476 ; celle de Rouen, en l'an

1501 ; celle d'Aix, la même année, et en
de Bretagne, en l'an 1553.

Anciennement, tous les archevêques
évêques pouvaient siéger et donner le
dans ce Parlement de Paris ; mais en
fut décrété que l'Évêque seul de l
l'Abbé de Saint-Denis pourraient sié
l'exception de ceux qui seraient du S
tous ceux-ci sont privilégiés.

Les Présidents et les Conseillers de
du Parlement de Paris ne peuvent qui
ville sans la permission de la Cour, si
l'Ordonnance de Louis XII, en l'an

Cicéron. *De legibus.*

« Senatores semper adesse debent, quod
» tatem res habet, cum frequens est o
Les Sénateurs doivent toujours être pré
parce que les affaires sont jugées avec pl
majesté quand la Cour est au complet.

C'est à ce Parlement qu'il en est appe
toutes les autres Cours subalternes de t
Royaume, ainsi que dans Venise, au « Co
grande ». Le Roi ne peut conclure ni P
Guerre sans l'avis de ce Parlement, qu
vent, dit Haillan, il ne demande que p
salut de « la forme », quand les affaire
déjà conclues.

Grand'chambre.

Le Parlement de Paris est formé d
Chambres. La « Grande Chambre » e
autres des Enquêtes et les « Tournelles »
dernière Chambre est pour les causes

ielles, tandis que les six autres sont pour le civil. Elle est appelée les Tournelles parce que les juges des autres Chambres y siègent à tours de rôles, chaque trois mois. La raison qu'en donne Bodin est qu'il ne faut pas altérer l'inclinaison naturelle des juges et les rendre plus cruels, en les faisant toujours s'exercer en des matières de condamnation et d'exécutions. Il y a de cette cour, des Présidents, Conseillers, Chevaliers d'honneur, Procureurs, Avocats, Clercs, Sergents et autres officiers de toutes sortes, un nombre non moins considérable que deux cents.

Les Tournelles.

En outre de cette Cour, il y a aussi d'autres Cours pour l'Administration de la Justice dans cette cité, comme le « Châtelet de Paris » avec un lieutenant civil et un lieutenant criminel, et « l'Hostel de Paris » avec un prévôt et d'autres officiers inférieurs qui est, comme nous dirions, le Guild-Hall de la cité. De même, vous avez, à travers le royaume, certaines places (comme les cités en général), où il y a des châtelets (comme nos places d'assises). Et dans ces places, un lieutenant, civil et criminel, pour juger et terminer toutes causes royales ou personnelles ; et ici, beaucoup d'hommes de loi et procureurs (comme nos conseillers aux lois et nos attorneys), qui plaident devant ces lieutenants et prévôts, et certains conseillers qui sont les juges dans ces Cours, dont le nombre

Cours de Chatellets.

Hostel de Paris.

est incroyable en France. De telle so
vous pourriez dire d'eux ce que l'on
« Sienne » : « il y a plus de liseurs que
Avocats. » teurs » ; de même, ici, « il y a plus (
» que de clients ». Cette « chiquaneri
multiplicité des plaideurs vint primitiv
de la Cour des Papes, quand leur siège
Haillan. Avignon (comme le dit mon auteur) qu
même place, appelle ces avocats « les Sc
palais ». Ils sont, ce que Rabelais (le v
cien de la France) appelle « Dorifages »
à-dire qui se nourrissent de présents,
taxe, en raillant, la méchanceté, lorsqu
que le diable ne fut pas enchaîné, ju
temps où il mangea à jeun, un matin,
l'un des officiers de ces Cours ; ce qui lu
le tourment de telles coliques, trouvant
méchant diable que lui-même, lui gr
dans le ventre, qu'il ne put y avoir de tr
lité avec le cholérique marcheur avan
soit enchaîné.

Les procès et affaires dans les Cours d
la France sont innombrables. Nous n'en
pas en comparaison en Angleterre, et cep
cela ne nous manque pas, car j'ai e
parler de 340 « nisi prius » entre des
jugées en une assise en « Norff' » ; il
pense, en être de même dans la moitié d
gleterre. Mais, dans notre pays, cela n'
deux fois par an que ces affaires sont

assises, tandis qu'ici, elles sont jugées,
jour de l'année (qui n'est pas férié).

'ocat ne doit jamais se servir de mots ıx ou superflus; il doit plaider briève- et exposer sommairement. Il peut être nt par les juges à plaider, « sans hono- la cause d'un pauvre homme. Il doit dué et avoir prêté serment. Il ne peut :heter les terres en discussion (de l'une 'ties) et, en outre de beaucoup d'autres :s, il ne peut entrer (le « plaidoye sans re collation »), dans la chambre où l'on ıde, sans avoir rompu son jeune; ce qui, ıs mon opinion, n'est pas nécessaire; car ils ıt tous assez « ardents! »

Avoca

En outre de ces Cours de chatellets, dans cités, il y a aussi des Cours de bailliages sénéchaussés, qui (dit Haillan) tiennent ırs séances dans chaque province, et jugent toutes matières civiles et criminelles.

Cou des baili et sénéchau

l y a aussi la Cour des Eaux et Forêts tenue « Table de marbre », au palais, et beau- p d'autres, dont il serait ennuyeux et inu- de parler en détail.

Cou des ea et for

e dois seulement vous rappeler les deux 'onseils » qui, je dois l'avouer, ne sont pas à la place qui leur est due, car j'aurais dû parler aussitôt après la Cour de Parlement, , si vous voulez, après les Assemblées.

Le principal, parce qu'il est toujours près du

NSEIL PRIVÉ. Roi, est le « Conseil Privé » ou des Affaires. Le Roi appelle, chaque matin, à son lever, quelques-uns de ses conseillers (parmi lesquels il y a quatre secrétaires), et leur communique, en particulier, ses affaires principales et les plus importantes. On lit toutes les lettres qui viennent des autres Princes, et celles qui concernent les affaires publiques, et après qu'il a été pris une décision, on en confie la direction aux Secrétaires.

ND CONSEIL OU EIL D'ÉTAT. L'autre est le Grand-Conseil ou Conseil d'État; c'était, au début, comme son nom même semble l'indiquer, une partie du Parlement. Il était formé des Princes du Sang et de la Noblesse, ayant seulement à traiter les affaires de la politique générale de la France, ou de la guerre, ou de la confection et publication des Édits. Mais les factions des Orléans et des Bourguignons firent que cela fut changé contre un nombre choisi de Conseillers, pourvus d'une pension annuelle de 1,000 couronnes chacun. Le « Chancelier » est le chef de ce Conseil, où ne paraissent ni le Roi lui-même, ni les Princes du sang. C'est de cette Cour, que le Français dit : que chaque séance coûte au Roi 1,000 couronnes par jour. Et maintenant, dit Haillan, elle ne pourrait être à si bon marché, tant s'est accru le nombre des Conseillers. Et Haillan se plaint aussi de ce que ce Conseil d'État, qui avait été institué pour connaître seulement les

ires publiques, telles que l'établissement de
ıstice, le règlement des finances et le re-
sement des plaintes du commun, est telle-
t surchargé des affaires privées, que sa
e en est beaucoup diminuée.

ɔus allons maintenant noter, en un mot,
)fficiers qui exécutent et administrent la
ce à travers la France. Je ne veux pas être
précis pour les nommer tous; mais, sui-
ma même mode superficielle, je ne men-
ıerai que les principaux.

Chancelier servait anciennement comme Chanceli
itaire et fut ainsi nommé dans les vieilles
:es de France; on le nomme aussi le Grand
rendaire. Le Secrétaire doit signer, et le
ıcelier doit sceller. Quelques-uns font venir
ɔm de (cancellare), ce que Haillan réfute;
utres de (cancellus). Cujas, dans le Code,
qu'il est, ce que furent les « questeurs »
:mps de l'Empire à Rome; c'est pourquoi
t parfois appelé : « Questor justiciæ et
;um custos, thesaurus famæ publicæ, et
narium legum. » Le juge de justice et le
ien des lois, le trésorier de la renommée
ique et le magasin des lois.

« Secrétaire » est l'Office qui vient ensuite, Secrétai
.nt primitivement le nom de « Clerc ».
ques écrivains le nomment : « Ton apore- Procop
Grammateast » ; Suetone l'appelle « Ab
istolis ou Emmanuenses ». Il y a les Secré-

taires « des finances » qui ont leur place les officiers des finances dont nous av parlé, et ceux « des affaires » dont nous pa ici : parmi ceux-ci, il y en a quatre princip qui sont : Monsieur Villeroy, Monsieur Ge Monsieur de Fresne et Monsieur de B

Les Gouverneurs et Lieutenants-Générau Cités et des Provinces sont pour ainsi dire Vice-Rois et les Régents de ces Places qui l sont confiées, et en vérité les personnes qui r plissent ces charges sont beaucoup plus no que celles qui remplissent celles de Secrétaires ces fonctions étant presque toujours conférée à des Princes du Sang et Pairs de France.

Les Gouverneurs des cités étaient dans les vieux temps, nommés Ducs, et ceux des provinces Comtes. Ils furent dans le principe, seulement dans les provinces frontières, mais depuis les troubles de France, ils ont le commandement sur des cités et des pays, même dans le centre et les entrailles du royaume. De telle sorte, dit Haillan, que la France est devenue « frontière » de tous côtez à elle-même ».

Il y avait, autrefois, peu de cités qui eussent des Gouverneurs, comme : La Rochelle, Calais, Péronne, Boulogne, Montdidier, Narbonne, Bayonne, et deux ou trois autres. Les autres officiers qui avaient la garde de quelque petit château ou fort, étaient seulement appelés le « Gardien », ou tout au plus le « Capitaine ».

maintenant, dit Haillan, lib. 4, chaque
.e qui a la garde d'un colombier veut,
vérité, être appelé, Monsieur le Gouverneur,
ι femme : Madame la Gouvernante.

Gouverneur du « Dauphiné » a de très
ιds privilèges, car il donne tous les offices
: sa province; dans les autres places, ils n'en
ıvent donner aucun, à moins que cela soit
iqué en termes exprès dans leur patente.
Gouverneur ne peut être absent plus de six
ιois dans l'année; mais le Lieutenant ne peut
mais être absent, sans permission du Prince,
excepté quand le Gouverneur est présent.

Il y a encore une charge que je veux rappeler ici, et qui est une des plus importantes de France, en honneur et en profit, appelée « Grand Maistre des eaux et forêts ». Toutes les matières concernant les chasses des Rois, les forêts, les bois et les eaux de toutes natures, sont jugées par lui, par le Grand Maître Enquesteur et par le Réformateur, à la Table de marbre. Sous lui il y a des sortes infinies d'officiers, comme les « Maistres particuliers de chaque » forest, leurs lieutenants, les gruyers, les » grayers, segrayers, maistres des gardes, » maistres sergents, gardes des marteaux, pro» cureurs, greffiers, arpenteurs, collecteurs des » amendes, et divers autres. »

GRAND [...] DES [...] ET FO[...]

Mais, je ne veux pas charger cette courte relation par l'énumération de toutes les diverses

et infinies sortes d'officiers dont la France même semble être surchargée, et que vous déjà entendu citer en grande partie.

Et vous pouvez lire dans Bodin, combien se plaint, non seulement de la multiplicité offices en général, mais aussi de ce que « Conseil d'État » même est surchargé nombre; et vous pouvez y voir comment approuve que le Conseil privé d'Angleter institué depuis quatre cent et quelques anné soit jamais, dit-il, au-dessus de vingt me bres; « par cette sage direction, le pays » longtemps fleuri en armes et lois ».

Et quant à l'exécution des lois et l'adminis tration de la Justice, vous pouvez vous sou venir de ce qui a déjà été dit : que les lois son bonnes et justes, mais qu'elles ne sont « pas justement exercées »; et Haillan, comparant les temps, dit : « Alors on punissait les grands; » depuis, on n'a puny que les petits, et les » grands demeurent impunis. Et ainsi les lois

tarque. » en France, sont comme des toiles d'araignée » qui capturent seulement les petits insectes, » et laissent les grands passer à travers. »

vénal. « Dat veniam corvis, vexat censura colom» bas. » La censure accorde le pardon aux corbeaux et tourmente les colombes.

Ayant maintenant parlé de la « Topographie » et de la Politique de la France, il me reste à

nomie. parler quelque peu de son Œconomie, c'est-à-

du peuple de la France qui se compose de
états : le Clergé, la Noblesse et le Tiers-
t (le commun du peuple), des diverses hu-
rs, professions et modes de chacun d'eux ;
qui est la troisième et dernière branche de
e relation.

L'église Gallicane est considérée comme la Son cl…
privilégiée de toutes celles de la Chré-
nté, qui n'ont pas encore abandonné leur
jétion au Pape. Elle a toujours protesté
ntre l'Inquisition. Elle est plus affranchie
payements au Pape que l'église d'Espagne,
même au Roi ; car ici, en France, elle ne
e que la dîme, tandis qu'en Espagne, le
i perçoit ses « Tertias, Subsidio, Pila et
Escusado » : en tout, une moitié des biens
l'Eglise.

On rapporte, en vérité, que le Roi catho-
ue a fondé beaucoup d'abbayes et de mai-
ns religieuses, mais que ses sujets disent :
Il vole le mouton et donne le rebut pour
'amour de Dieu. »

Dans cette Eglise de France, il y a douze
hevêchés, cent et quatre évêchés, cinq cent
quarante archiprieurés, mille …
quante abbayes, douze mille
eurés, cinq cent soixante
t trente mille prêtres de pa…
vents de moines et deux
if commanderies de l'Ord…



a, dit le *Cabinet du Roy*[1], trois milli
gens qui vivent sur l'Eglise de France
indique le nombre de toutes sortes de g
ligieux », établis dans chaque diocèse, ains
le nombre des filles débauchées, ma.......
bâtards et serviteurs de toutes sortes. Et
quoi non ? dit-il, aussi bien que les Magi
entreprennent dans leur inventaire de la
bolique Monarchie d'établir les noms et les
noms de soixante-seize princes et de sept
lions quatre cent cinq mille neuf cent vi
diables ?

L'Eglise a pour toute cette population,
vit à ses dépens, ces deux ressources : 1
revenus temporels ; 2° son spirituel, qu'ell
pelle le « baise-main ». De ses revenus te
rels, divers auteurs jugent diversement. Le
Cabinet, qui, dans ses supputations, fait d
souris un éléphant, dit qu'ils sont de quatre
vingt millions de couronnes par an : outre le
baise-main, qui est beaucoup plus considérable, et outre une quantité infinie de provisions, qu'elle met en réserve et qui lui sont payées (au-delà et par dessus le marché de leurs rentes), par leurs fermiers et tenanciers, ainsi :
du froment, quatre millions cinq cent mill
septiers ; du riz, deux millions trois cent mill

1. Ne pas oublier que le *Cabinet du Roi* que l'auteur sem
ble citer comme une autorité sérieuse n'est qu'un long pam
phlet dirigé surtout contre le clergé.

; d'avoine, 900 mille; d'orge, 800 mille;
et fèves, 860,000; de chapons, 150,000;
ts, 550,000; de perdrix, 500,000;
œufs, 1,200,000 moutons, 1,200,000
e vin; 7,000,000 d'œufs; 230,000 quin-
beurre, 500,000 quintaux de fromage;
porcs, 60,000 quintaux de suif; 500,000
de pierres, 800,000 de paille et 2 mil-
le bois, et une proportion infinie d'autres
its, incroyables et dépassant l'imagina-
et « il fait » le décompte de toutes choses
ıne aussi grande confiance que s'il avait
tre les mains le relevé exact de tous les
et comptes de chaque Monastère, et
fice dans le pays. Car, comment est-il pos-
que l'Eglise puisse posséder deux cent
ons de couronnes de rente annuelle, quand,
es calculs, il y a juste le même nombre
ents de terre dans toute la France; ce qui
qu'en comparant l'un avec l'autre, à une
onne par arpent, on arrive à ce compte,
alloue tout au clergé, et qu'il ne reste
pour les autres Etats : la Noblesse et
uple.

is, en admettant que la meilleure moitié
venu de l'Eglise provienne du baise-main,
sterait la meilleure moitié de la terre pour
eux autres Etats, ce qui, cependant, serait
proportion assez faible encore.

suite de ce calcul, vient ce que nous

lisons dans Bodin, d'après Alemand, un sident des Comptes, à Paris, dont le juger doit avoir grande autorité dans ce cas, puis s'agit d'un sujet dépendant de sa professio sur lequel il a la plus grande expérience : « » revenus de l'Eglise, en terre, sont ordi » ment estimés à 12 millions trois cent » livres, mais j'ose justifier, dit-il, que de d » parts des revenus de la France l'Eglis » possède sept. »

Bodin semble admettre cette opinion; ce qui paraît le plus près de la vérité, c'e que dit le « Commentaire de l'Etat », qu 200 millions d'arpents en alloue 47 millic l'Eglise; ce qui est établi par les détails d vignobles, prairies, terres labourables, rages et bruyères avec leurs forêts ; ma serait ennuyeux de poursuivre cette réca lation.

Revenus spirituels de l'Église. Baise-main.

En outre de ce temporel, l'Eglise a baise-main (comme on dit), qui consiste levailles, baptêmes, mariages, enterren pain bénit, indulgences, vœux, pèlerir fêtes, processions, etc. Prières pour les tiaux, pour avoir un temps de saison, po enfants, contre toutes sortes de maladi une infinité d'autres matières pour lesq le peuple superstitieux fait dire une r qu'il paie à part au prêtre. Et en outre d ceci, il n'y a pas un arpent dans toute la F

ne soit soumis à quelque « Dirige » ou profundis » ou quelque « Libera me, mine », etc., etc.

ette sorte de peuple est celle dont la vie est isée seulement en méditations, et ces méditions (ainsi qu'on le voit par leur manière ivre) sont de la même nature que celles de o Cavalo, dont Boccace disait : « Queste ue speculatiory erano solo ne cercare, se rovarsi potesse che Jddio non fusse. » Ces is, dont la méditation est seulement dépen: à chercher comment prouver qu'il n'y a pas e Dieu. Ce sont ces gens, dont parle La Noüe, uand il montre les trois causes des misères de France ; qu'il trouve dans les trois Etats : réligion chez ceux qui font profession de religion ; oppression dans la noblesse, et dissoluon des mœurs dans le peuple, « car, dit-il, impiété ruine les consciences, injustice renverse les Etats ; dissolution gaste les familles. »

Quant à ceux de la Religion Réformée, qu'ici, s appellent par mépris les Huguenots, vous ouvez noter que le nombre n'en est pas petit, i vous considérez qu'après la conférence de Poissy, il y a environ trente ans, on pouvait ompter 2,150 de leurs églises, dont pas une put chapper sans quelques meurtres ou massacres t vous pouvez imaginer, que depuis cette poque, le nombre en a beaucoup augmenté. LA RÉ

Quelques-uns disent qu'ils tirent ce nom de Huguenots, des mots par lesquels ils commencent leurs oraisons, quand ils protestent contre l'Eglise de Rome, qu'ils commencent ainsi : « Huc nos venimus », « d'où nous sommes venus ». De même, ils disent que les Wallons furent appelés ainsi de ces mots : « Où allons-nous ? Whither go we ? » lorsqu'ils furent entraînés loin de leur propre pays, se demandant l'un à l'autre où ils allaient. Mais cela n'est pas aussi vraisemblable que l'étymologie de ceux qui disent que, dans Tours, où ils ont primitivement commencé, il y a une de leurs barrières, appelée « Hugoes Port », par laquelle ceux de la Religion avaient l'habitude de sortir pour aller dans les champs, pour faire leurs prières dans leurs assemblées privées ; de là viendrait leur nom, car on n'admet pas qu'un « Hugo » ait été le premier de leur opinion.

Je n'aurais pas besoin de dire ici, que cette différence dans la Religion entre ces Catholiques et Huguenots a été justifiée de cette calomnie, répandue sur eux, qu'elle avait été la cause de tous les troubles en France, car il a été déjà suffisamment prouvé que l'ambition de la Maison de « Guise » et de ceux qui ont pris son parti, d'une part ; et de l'autre, celle de la Maison de « Bourbon » en ont été coupables.

Car la religion n'a été que le manteau et le

nasque de leurs prétentions ambitieuses sans aquelle ils n'auraient jamais pu s'insinuer dans e cœur du peuple, qui est toujours le « gros le la bataille » et sans lequel la Noblesse peut ›ien se quereller, mais ne peut combattre. Et :'est pour cela que nous pouvons lire dans un ›uvrage, de cette même Religion Réformée : ‹ qu'il y a des Huguenots aussi bien de « poli- ique » que de « religion ».

Ils ont maintenant libre permission de pro- 'esser leur religion, et des places leur sont al- ouées pour l'exercer avec toute liberté de :onscience possible, sauf que dans les princi- ›ales cités de France, on ne leur a pas alloué l'églises, et qu'ils ne peuvent pas non plus ètre enterrés dans le cimetière chrétien (comme ›n l'appelle), si quelqu'un d'entre eux vient à nourir parmi les Catholiques, avec lesquels ils ivent cependant en paix maintenant dans tout e pays. Ils ne peuvent jouir de la faveur que Xantippus accorda à son chien (à ce que dit Plutarque), qui, ayant suivi son maître, d'At- ticque à Salamine, y mourut, y fut solennel- ement enterré, et eut un monument sur la Place. Commentaires de l'État.

Il me semble qu'ils ont ici peu de raison de es laisser vivre ensemble dans une maison, et le ne pas souffrir qu'ils soient enterrés en- semble dans un cimetière.

Mais le Français repousse énergiquement la

pensée de combattre plus longtemps au
de la religion ; il est enfin devenu sage et
quille : il a payé assez cher pour cela. « I
» lien est sage devant la main, l'Allema
» le faict et le Français après le coup », c
de leurs propres écrivains : « Ictus pi
sapit. »

LA NOBLESSE. Quant à la Noblesse de France : « Ell
» dit La Noüe, très valeureuse et courtoi
» n'y a Estat en la chrestienté où elle s
» si grand nombre. »

On a déjà indiqué, dans cette relation
y a cinquante mille Gentilshommes en é
porter les armes ; mais cela paraît ex
M. Du Fay pense qu'il y en a environ
mille.

Dans ce nombre nous devons compr
tous les degrés de Gentilshommes, dep
plus élevé jusqu'au plus modeste, en é
porter les armes. Car, en France, on a
la Noblesse ce que, en Angleterre, nous
sons en deux ordres distincts, la Nobless
Gentry, comme on dit : « Nobiles sunt si
» longam annorum seriem numerare po
» qua feudum onusque militiæ eis adn
» in sua familia residerit. » Ils sont i
ceux qui peuvent prouver une longue su
temps pendant laquelle un fief et le serv
chevalerie, qui en dépend, a résidé da
famille. Et un autre écrivain dit : « In

nobiles œstimantur ex genere et vita militari. » En France les hommes sont estimés nobles par le sang et par la profession des armes.

Et il conclut qu'il y a des différences dans la Noblesse (comme il doit nécessairement y en avoir) parce que les causes en sont différentes. Car les uns sont ennoblis pour leur valeur et leurs connaissances martiales ; et d'autres par leurs Charges et leur prudence dans le ménagement des affaires de l'Etat. Je ne vois pas de raison pour que ces derniers soient considérés comme la plus « noble » noblesse, si je puis ainsi dire ; donnant toujours la préférence à ceux qui sont de nobles maisons par naissance.

C'est de ces deux sortes que parlent les écrivains français, quand ils disent : « Il y a différence des nobles : 1° les uns par race ; 2° les autres par annoblissement ; et deux sortes d'annoblissement ; les uns sont annoblis par lettres deuement vérifiées en la Cour de Parlement ; les autres par le moyen des offices dont ils sont pourveus. »

Et cependant, Turquet en infère que c'est « la vertu qui fait la noblesse, car il y a de nobles vilains et des vilains nobles ». Turquet. *Hist. d'Espagne.*

Cependant, il est évident que la dégénération d'un individu, de la vertu de ses ancêtres, ne peut porter préjudice à la Noblesse, ni éclipser la gloire de son successeur, qui, ainsi que le

montrent les histoires, surpasse parfois to[illegible]
premiers de sa Maison.

Le plus haut degré d'honneur, en Fra[illegible] est la Pairie : dans cet Ordre, il y a eu pa[illegible] 7 membres, parfois 11 ; jamais au-dessus de[illegible] et plus communément 12 ; c'est pourquoi[illegible] furent appelés les « Douze Pairs de Franc[illegible] Ils ont la préséance sur toute la Noblesse[illegible] les premiers sont ceux du Sang, bien qu'ad[illegible] plus tard dans la Pairie. De ces Pairs, il y [illegible] a six du Clergé : 1° l'archevêque et duc [illegible] Reims ; 2° l'évêque et duc de Laon ; 3° l'évêq[illegible] et duc de Langres ; 4° l'évêque et comte [illegible] Beauvais ; 5° l'évêque et comte de Noyon ; 6° l'évêque et comte de Châlons.

s de France.

Six du temporel : 1° le duc de Bourgogne ; 2° le duc de Normandie ; 3° le duc de Guyenne ; 4° le comte de Toulouse ; 5° le comte de Champagne ; 6° le comte de Flandres. Depuis que ces premiers furent primitivement institués, plusieurs autres Maisons furent admises dans la Pairie, par les rois de France, et plusieurs anciennes déchues. Ainsi, à celles de Bourgogne et de Flandres furent ajoutés les ducs de Bretagne, Bourbon, Anjou, Berry, Orléans, les comtes d'Artois, Évreux, Alençon, Estampes, tous du sang, du temps de Charles V.

Depuis, également du temps de Charles IX et de Henri III, de nouvelles Pairies furent créées, comme : Nevers, Vendosme, Guise,

Montpensier, Beaumont, Albret, Aumale, Montmorency, Uzès, Penthièvre, Mercœur, Joyeuse, Épernon, Retz, Monbason, Ventadour et autres. Nous devons observer que les cinq plus anciennes Pairies du temporel ont fait retour à la Couronne, et que la sixième, qui est de Flandres, ne doit pas être reconnue plus longtemps, étant maintenant espagnole.

Quelques-uns disent que ces pairs (quasi pares inter se) furent à l'origine institués par Charlemagne ; d'autres disent par Hughes-Capet, et d'autres (ce qui semble le plus vrai) par Louis le Jeune, en 1179 pour aider et assister le Roi dans ses conseils (dit Bodin).

Et c'est pourquoi cette session du Roi avec ses pairs fut appelée « le Parlement sans » queue » (le Parlement sans addition). De même que les frères et sœurs du Roi sont appelés : « Monsieur et Madame », sans queue. Tandis que toutes les autres Cours souveraines sont nommées avec une addition : comme le Parlement de Paris, le Parlement de Rouen, etc. Nous devons aussi observer que les Pairs laïques ont la main droite du Roi, et ceux du clergé la gauche dans toutes les Assemblées ou sessions solennelles de toutes natures.

Je pense que cette division de la pairie en ces deux sortes dérive de cette ancienne coutume dont parle César : « *Gallorum nobilium* » *genera duo, Druides, Equites* ». Il y a deux

César. *Commentaires.*

sortes de noblesses dans les Gaules, les Di et les gentilshommes; puis il indique ment leurs divers offices.

Cet honneur de Pair de France fut pi vement donné pour la vie seulement, p eux, et leurs héritiers mâles, et enfin femmes également, à défaut de mâles; sont également appelées à siéger dans les seils et les Assemblées (comme le sont les r de France), comme à l'Assemblée de Blois l'arrestation du comte de Clermont, du t de saint Louis, où la comtesse de Flandre nommée parmi les pairs.

Vous pouvez noter que les Pairs et les prin Haillan. du Sang « ont privilége de n'estre pas subj » à la cire verte, si non, au cas de premier cl » de leze Majesté ». Ils ont le privilège de n'êtr soumis à aucune assignation, ou procès, si c n'est en cas de haute trahison, et même au aucun procès ne peut être commencé contre eux, devant aucun autre juge quelconque « que » par le Roy séant en sa cour de Parlement suf- » fisamment garnie de pairs de France ». Tous les autres juges sont incompétents.

Mais il faut terminer cet entretien sur le plus haut titre d'honneur en France, et parler de la Noblesse en général. Nous pouvons lire dans l'histoire qu'à la fin de la deuxième race des Rois, les nobles commencèrent à prendre leurs surnoms, de leurs principaux fiefs. Mais depuis

dans les dernières années, ils ont au contraire placé leurs surnoms sur leurs fiefs ; ce qui a tellement confondu la noblesse, dit Haillan, qu'il est maintenant difficile de distinguer l'ancienne noblesse de la nouvelle.

C'est parmi eux que le proverbe est encore courant : « Un homme de guerre ne devoit » scavoir, si non escrire son nom » et aussi leur profession étant seulement les armes et la bonne cavalerie ; s'ils ont en cela atteint quelque perfection, ils estiment peu les autres vertus, ne se souciant pas de ce que dit le philosophe : « Une seule anchre n'est pas suffi- » sante pour tenir ferme une grande navire. » Ne considérant pas, que les anciens vaillants du monde étaient tenus de joindre une vertu à l'autre, et que les anciens peintres avaient coutume de peindre les Muses réunies en un groupe pour signifier que, dans un homme noble, elles n'étaient pas séparées. Plutarque.

Bodin dit, qu'il est rapporté de Caton le censeur : qu'il était un vaillant capitaine, un sage sénateur, un intègre juge et un grand savant. Le monde loue César d'avoir été homme politique, historien, orateur, guerrier, excellent en tout. Le poète de la Grèce dit qu'Agamemnon était « Amphontros basileus tò aga- » thos, cratotros tò aichmetes » ; c'est-à-dire un bon gouverneur et un vaillant soldat. Homère.

Et le poète italien dit, de son grand capi-

Dante. taine : « Non so se miglior duca o cava
Je ne puis décider s'il fut un meilleur
meilleur soldat.

Sir Philip Sydney. Juste la même pensée que dans l'autre d'Homère. Et notre très digne Anglais, pas Poète (bien qu'il mérite ce titre) mais taine et Savant autant excellent comme l' l'autre ; titres qui élevèrent la noblesse d cœur et de sa maison, et firent sa reno dans le monde, et firent aussi que les s déplorèrent sa perte ; quand, dis-je, il v louer en tous points son Arcadien va et cela, en peu de mots, il dit seulem « il osa et connut », ce qui réunit tout louanges de ces vertus nécessaires pour un parfait gentilhomme ; car si, il n'a p même temps la valeur pour « oser » et gesse pour « connaître » où, comment et q il manque de l'un des premiers soutie son honneur.

La première de ces vertus est, paraît-il ditaire dans les nobles maisons et se tra aux descendants, mais l'autre n'est pas relle, et s'obtient par l'étude et l'exerci la lecture des livres, les voyages et de l servation curieuse de ce que l'on voit.

Ainsi donc, si par vos voyages, vous a des connaissances et du jugement à cette vertu, vous ressemblerez à ceux de v cêtres qui, par leurs vertus, ont élevé

maison à cette grandeur, et vous ne ressemblerez pas à cette noblesse française (que :i ne soit pas pris comme une digression) nt nous pouvons, pour la plus grande rtie, dire comme Platon a dit de Cléophantus : « Il estait bien bon homme d'armes, » mais au demeurant, il n'avait rien de » bon. » Plutarque.

Et il est évident que c'est un cas lamentable, ›u au moins incroyable que dans un beau pays :t plein de Noblesse, l'État soit gouverné et outes les affaires conduites par ceux de la Robba longa » des avocats, des procureurs :t des gentilshommes de plume et d'encre, andis que la Noblesse elle-même, faute d'instruction, n'a pas d'emploi. Je tiens donc pour ın gentilhomme très disgracié de la nature, :elui qui ne peut servir son pays, et pendant a paix, et pendant la guerre.

La Noue dit à un de ces vaillants de Cour, ųui parlait toujours de la guerre, faisant des odomontades à la façon d'un Hidalgo, et du reste incapable de parler de quelque chose l'utile ou d'occuper aucune charge de gouvernement : « Monsieur, dit-il, quand le temps » de la guerre sera venu, c'est alors que vous » pourrez avoir de l'emploi ; en attendant, » n'ayant pas les qualités convenables pour ce » temps de paix, vous ferez bien de vous en» fermer vous-même jusqu'aux guerres, afin La Noue.

» de n'être pas moisi, quand le moment
» venu de vous utiliser. »

Cette propension d'humeur française
estimer les armes et à ne tenir compte
de ce qui regarde l'étude, ou même d
quefois mépriser et les armes et l'étu
imputée par Commines à l'indulgenc
Commines. droite des parents. « Ils nourrissent le
» fants seulement à faire les sots, en
» ments et en parolles; de nulle lettre
» cognaissance. » C'est pourquoi ils
vent participer à la louange que Pl
Plutarque. adressait à Paul-Émile. « Il ne tenai
» ment de picqueurs et dompteurs de c
» mais aussi des maistres de gramm
» rhétorique et dialectique », etc.

La première instruction de la Nobl
Turquet. vrait donc, comme l'a dit un auteur,
religion, la vertu, les lettres, les arts,
l'escurie, l'escrime, la vénerie, la fauc
Ils omettent la première forme d'ins
et passent tout leur temps à la deuxièr
mant au plus haut degré celle qui est l
importante, et négligeant la plus dign
semblant beaucoup en cela à ces étrang
dans Rome, portaient des jeunes chien
singes sur leurs bras pour jouer avec
maux. « Quoi ! dit César, pourquoi ces l
» femmes ne portent-ils pas des en
raillant ainsi avec sagesse la folie

laissent de côté le meilleur pour le plus ıvais.

e là vient que la Noblesse française, se rifiant dans ses armes, se nomme elleme : « Le bras de la Patrie, les gardiens des armes et la terreur des ennemis, mais jamais ne s'appellent les professeurs de vertu », dit La Noue.

« Cet État de la Noblesse est, dit Du Faïl, le moindre en nombre des hommes, le moins riche de tous les trois États. » Ce qui ne eut être que très vrai, après une si longue uerre civile; et celui qui écrivit *Les derniers roubles* en convient quand il dit : « La Noblesse française est décheue de ses anciennes » richesses, dont leurs maisons estoyent ornées » sous les règnes de Louis XII et de François Ier » ; et La Noue dit à ce sujet : « Je » oserais affirmer que si tous ceux qui portent » ce titre estoyent en dix parts, on trouverait » que les huict sont incommodez par aliéna» tion de leurs biens, engagements ou autres » debts. »

Le même auteur indique cinq motifs de la pauvreté de la Noblesse de France : « 1° les » guerres civiles ; 2° dépenses superflues en » habits ; 3° dépenses en meubles ; 4° dépenses » en bastiments ; 5° dépenses de bouche et » grosse traîne ». Et dans un autre endroit, il blâme l'extrême prodigalité et la superfluité

du Français dans le costume, la cons
et la manière de vivre ; il dit : « si les
» nous ont apporté quatre onces de p
» nos follies nous en ont acquis douze

Je ne veux pas en ceci être mon pro
mais faisons comme les joueurs de
qui se font juger par tous les spectateu
confesseront que par ces dépenses e
« bon nombre de la noblesse vont au
» autres au trot, et plusieurs en pos
» aux précipices de pauvreté ».

Vous en avez eu un exemple dans v
nier voyage au sud de la rivière de la l
château de Bury, une très riche maison
nous en avons pu voir peu en France,
avons entendu raconter d'une manière
foi que Monsieur Alluye, le propri
cette place, avait dépensé environ vi
couronnes par an, rien qu'en frais d
d'habillements, et qu'il est forcé de fa
propre maison sa prison, et de se t
gneusement sur ses gardes, de crainte
gents ; ce dont nous pûmes bien n
cevoir par la peur qu'il eut de nou
nous vînmes pour visiter sa maison, j
qu'il fut assuré que nous étions des
et que nous ne venions pas pour le tou

Les trois personnages qui sont, pou
ment, réputés les plus riches dans
France sont : le duc de Montpensier, e

le duc d'Epernon, en charges, et le chancelier, en argent comptant.

Je pourrais dans cette relation sur la Noblesse de France lui faire grand tort si je croyais et si je rapportais comme la vérité, ce que le *Cabinet du Roy*, un des organes de son propre pays, dit d'elle, qui, passant en revue les diverses provinces, leur accole diverses épithètes. « Ceux de la noblesse du Berry, dit-il, » sont paillards ; ceux de Touraine sont voleurs ; » ceux de Guyenne, faux monnayeurs ; ceux de » Toulouse, traîtres ; ceux de Narbonne, cupides ; ceux de Provence, athées ; ceux du Lyonnais, perfides ; ceux de Reims, superstitieux ; » ceux de Normandie, insolents ; ceux de Picardie, fiers », et ainsi pour tous les autres. *Cabinet du Roy.*

Je dois rendre plus de justice à cette Noblesse, et pour conclure sur son compte, dire que pour le privilège, et la noblesse de race, on peut la comparer avec toute autre de la chrétienté.

Pour ce qui concerne le privilège, M. Du Fail a dit : « Le prince ne prend rien sur luy, » que le service de l'espée. » Du Fail.

Comme preuve de la noblesse de race, un autre auteur a dit :

« La Noblesse française est composée de si » illustres Maisons, qu'il s'en trouve une dou- » zaine, qui viennent de droict ligne de Roys, » qui ont possédé paisiblement royaumes. » *Commentaires de l'Estat.*

Ayant brièvement parlé des deux premiers

états de la France, le Clergé et la Nol

DU PEUPLE. me reste à parler du Peuple en général e
mément de sa franchise de paroles, de s
nière de vivre, de ses divers genres d'l
tions et d'exercices, de sa mode d'habille
de la diversité de son langage, de sa t
dans l'exécution, de son impatience d
délibération, de ses diverses inclinations
relles et des caprices propres au Français.
vous attendez pas pour cela à l'examen, par
relation large et méthodique, mais à un
venir bref et abrégé, de ce que j'ai pu lire
observer dans cette nation.

C'est chose inouïe à croire et odieuse à ente dre, comment le Français peut bavarder et répéter impudemment ce qu'il a follement conçu, non seulement sur les États étrangers et sur les princes du monde, mais sur son propre État, et sur son Roi lui-même ; sur le compte desquels, il ne s'épargne pas de répéter tout ce qu'il a entendu dire, et parfois même plus que la vérité : vice insupportable chez lui, et que je place en première ligne, parce que je le trouve plus déloyal et plus honteux que les autres.

Quelques individus des plus sages chez eux se sont plaints et ont voulu réformer ; mais c'est chez eux chose si familière et naturelle que « chassez le naturel, il revient au galop ».

Horace. Expellas furca licet, usque recurret.

Le duc d'Epernon, dit un auteur, se plaignait du débordement du temps et de l'infâme licence des Français, à médire de leur prince. *Derniers troubles.*

Cette infâme et dissolue liberté mériterait d'être censurée et châtiée par quelque sévère Caton, ou d'être punie comme ces insolents soldats de Paul-Émile, dont parle Plutarque.

Boccace, dans sa description de frère Onion, son héros, compte neuf de ses principales qualités, qu'il pourrait, en premier lieu, attribuer au Français, comme il apparaît par ce qui a déjà été dit : maldicente, disabediente, negligente, trascurato, scostumato, sogliardo, bugiardo, tardo — 1° railleur; 2° désobéissant; 3° négligent; 4° étourdi; 5° oublieux; 6° sans manières; 7° malpropre; 8° menteur; 9° lent [1]. — Et, je crois, après avoir pris le temps de lire cette longue énumération, ne pouvoir rabattre que le dernier as, de tout ce jeu, car je dois avouer que cette qualité de lenteur n'est pas due au Français.

Le peuple a, en outre de cette liberté de parler, une propension qui découle d'un tel naturel; c'est un besoin de s'informer et de courir après des nouvelles; ce qui est une ancienne habitude qui a persévéré à travers plusieurs **Leur impatience d'apprendre les nouvelles.**

1. L'auteur devient ici si insolent et si injuste à notre égard, que j'ai fermé son livre et renoncé à cette traduction... puis j'ai repris ma lecture pour voir jusqu'où il pourrait poursuivre ses invectives.

César. Commentaires. siècles : « Est autem hoc Gallicæ consuetudinis, » uti et viatores etiam invitos consistere co» gant, et quod quisque eorum de quâque re » audierit aut cognoverit quærant ; et merca» tores in oppidis vulgus circumsistat, quibus » ex regionibus veniant ; quas res ibi cogno» verint pronunciare cogant ; et his rumoribus » atque auditionibus permoti, de summis sæpe » rebus consilia ineunt ; quorum eos é vestigio » pœnitere est necesse. »

César. C'est l'habitude chez tous les Gaulois de contraindre les voyageurs (quoique malgré eux) à s'arrêter, et de s'informer de chacun d'eux de ce qu'il a entendu ou compris sur chaque matière ; et dans l'habitude de la populace des villes de s'attrouper autour des marchands, et de les amener à dire de quels pays ils viennent et quelles nouvelles ils ont entendues ; et déterminés par ces rumeurs et ces on dit, ils se décident parfois à des affaires considérables, dont ils ont souvent lieu de se repentir.

César blâme ce vice dans un autre passage où il dit : « Temeritas, quæ maximè illi hominum » generi convenit, ut levem auditionem habeant » pro re comperta. » C'est une témérité familière à cette sorte de peuple de prendre un léger « on dit » pour une vérité assurée.

La manière de se nourrir. Ce que l'on peut dire de leur manière de se nourrir, c'est qu'ils ne s'imposent pas la diète ; car ils mangent à toutes les heures (continuel-

lement), car il y en a peu qui, outre leur dîner et souper ordinaire, ne goûtent pas (comme ils disent) et ne fassent collation trois ou quatre fois par jour ; chose aussi en usage chez les hommes que chez les femmes, que nous pouvons voir dans les rues, assis en plein air, devant leur porte, boire et manger ensemble. Et nous n'avons pas moins de raison de noter leur manière désordonnée de manger, que n'eut Commines de taxer notre nation, de s'adonner la boisson « qui dit de nous qu'il entra dans une taverne à Amiens pour observer les coutumes des Anglais « où ja avaient esté faictes cent et unze escots, et n'estait pas encore neuf heures du matin ».

Mais il n'y avait rien de bien étonnant à ce qu'il y ait eu tant d'écots (comme nous disons) dans une matinée, quand il y avait cinq mille Anglais dans la ville, qui venaient du camp, où ils avaient enduré beaucoup de misère, et qu'ils étaient traités en toute bonté dans la ville, en raison d'une paix finale, conclue entre notre roi Édouard IV, et le leur Louis VI.

Mais nous pouvons payer Commines avec sa propre monnaie et lui répondre qu'un Français moins que tout autre (l'Allemand excepté) n'a pas le moindre droit de nous taxer de boire : car nous pouvons voir, par beaucoup de leurs nez, quelle purée ils aiment et il y a chez eux un proverbe sur leurs prêtres (ce qui est moins

convenable que lorsqu'il s'agit d'un
quand ils veulent parler d'un cas di
» y a plus de difficulté, qu'à tirer ur
» village de la taverne. »

Un Français a donc, moins que t
droit de blâmer les ivrognes.

Juvénal. Quis tulerit Gracchos de seditione (

Oh ! qui peut conserver sa patience (
pauvre marchand de harengs méprise le pé

La mode française (comme vous le
journellement) est d'assaisonner tous le:
dont la provision ordinaire n'est pas
abondante, ni sa table aussi bien four
chez nous. Cependant, dans les banque
nous surpassent de beaucoup. Car le Fr
est aussi friand que le bâfreur de Media
qu'Esope, le tragédien, qui dépensa qu
mille couronnes en une fête, rien que pou
langues d'oiseaux.

Il ne vit pas comme les Italiens, princip
ment de racines et d'herbes, ou comme l
Plutarque. Lacédémonien « qui porte le poil rasé jusques
» au cuir, se baigne en eau froid, mange du
» pain bis, hume du brouet noir ». Ni comme
le Scythe qui dit : « Mihi pulpamentum fames,
» cubile solum, vestis ferarum cutis ». La faim
est ma meilleure nourriture, la terre mon li
et mes vêtements, la peau des bêtes féroces
Mais il est plutôt, comme Alcibiade, dont Pl

ırque dit : « Estait trop délicat en son vivre, dissolu en amours de folles femmes, désordonné en banquets, trop superflu et efféminé en habits. »

Quant au pauvre paysan, il se nourrit à ›eine et mange principalement du pain et des ruits; mais il peut se réconforter et se consoler ıvec cette pensée, que bien que son sort ne ›it pas aussi favorable que celui des labou·eurs et des pauvres artisans d'Angleterre, il ɜst encore beaucoup meilleur que celui du « Villano » en Italie.

J'ai déjà parlé plus haut des constructions françaises, dans la relation de Paris : elles sont en voie de devenir plus magnifiques que par le passé; en même temps que plusieurs d'entr'elles ont perdu de leur étendue. SES CONSTRUCTIONS.

Vous pouvez cependant remarquer ce que j'ai déjà dit que la cité de Paris fut mieux bâtie que celle de Londres; il en est de même en général pour toutes les cités et les villages en France, plus beaux que les nôtres en Angleterre, comparant l'un à l'autre ; plus ils étaient beaux alors, plus ils semblent misérables aujourd'hui, qu'on les voit en beaucoup d'endroits démolis et ruinés.

Quant à la manière de construire ici, bien qu'elle soit plus superbe pour les yeux, les offices et les chambres me paraissent moins bien entendues que chez nous pour l'usage.

Une chose qui contribue à leur bea
notamment, la qualité des tuiles, qui
en grande quantité, très dures et pa
quent durables, très minces et légère
conséquent pas écrasantes pour la
comme l'est notre tuile en Angleterre.

VÊTEMENTS. Quant aux vêtements français, si no
servons bien celui des citoyens tant h
que femmes, il est bien séant et décent
du paysan pauvre est pour la plus gra
tie en toile. Quant à celui de la Noble
devons entendre ce qu'en dit La Noue :
» despenses de la noblesse en leurs habit
» excessives et fort riches. »

Et cependant, il me semble qu'ils son
d'être aussi riches et coûteux que les r
dont l'excès seul porte le plus grand pré
et obstacle au bien public et bénéfice
notre pays.

Cet auteur reproche deux choses à l'
ment français : la première, c'est que c
élégant doit avoir plusieurs suites de c
à la fois, et en changer souvent dans l'ann
bien, dit-il, que lorsque à la Cour on voi
qu'un dans une suite faite l'année préc
i Noue. on dit en raillant : « Nous le cognaisson
» il ne nous mordra pas ; c'est un fr
» ranné. »

La seconde chose qu'il réprouve es
« de deux ans en deux ans les modes

» gent ». De là vient que, tandis que nous voyons toutes les autres nations représentées en peinture dans le propre costume de leur pays, le Français est toujours peint avec une paire de ciseaux à la main, pour indiquer qu'il n'a pas de costume qui lui soit particulier, qu'il ne se contente pas longtemps du costume d'aucun autre, mais que suivant son humeur capricieuse, il cherche chaque jour de nouvelles modes.

On peut bien constater la diversité des modes, dans les friperies de Paris, où, si l'on pouvait, dit La Noue, faire une exposition (de ces costumes) sur une table, « rien ne pourrait » voir plus plaisant ». La Noue.

Suivant l'ordre que je me suis tracé, j'en suis arrivé à parler des Exercices (des Français) Ses exercices dans lesquels il me semble que le Français est très immodéré, spécialement dans ceux qui sont, en quelque sorte, violents. Car vous pouvez vous rappeler que nous les avons vus jouer ensemble au tennis, au cœur de l'été et de la chaleur du jour, lorsque d'autres étaient à peine en état de sortir de chez eux. Ce jeu immodéré en un temps hors de saison, réuni au boire et manger intempérés, est la seule cause qui fait, que vous les voyez ici, généralement galeux et lépreux. Quelques-uns même d'entr'eux, à un tel point, qu'ils ne peuvent se tenir à une table honorable.

Parmi les exercices de France, il n'
-maille. pas que je préfère au Palle-maille ; à la
parce que c'est un jeu digne d'un gentilh
peu violent et qui fournit de bonnes oc
et opportunités de causer, pendant
marche d'une marque à l'autre. Je m'é
que parmi tant de jeux ridicules et fous,
nous avons rapportés de France, nous n'
pas aussi introduit ce sport en Angleterre.

Quant à leur tir à l'arbalète, il est en
mais pas très communément. Une fois
il y a, dans chaque cité, un tir à la Sar
cane avec pois. avec des pois, sur un perroquet de bois,
sur une haute tour. (On fait de même
plusieurs endroits de Germanie.) Le tireur qui l'abat est proclamé roi, pour l'année, et il est exempt de toute taxe ; en outre, il lui est alloué vingt couronnes pour offrir une collation au reste des tireurs. Et si, il arrive que trois années de suite le même tireur gagne le prix, il est libéré de toutes taxes et impositions de toutes natures, sa vie durant.

Cette coutume, sans aucun doute, est très louable, qui tend beaucoup au bien public ; car, par cette pratique et cette émulation, on devient plus prompt et plus habile dans l'usage de la sarbacane et plus disposé et capable de travailler au service de son pays.

Et je suppose que nous ayons eu dans les temps passés de tels prix pour le Grand Ar

(l'ancienne gloire de notre service anglais), nous n'aurions pas si tôt abandonné cet exercice, ni tant dégénéré de l'ancienne coutume.

Ainsi donc, je pense que dans ces jours où la Sarbacane (les pois) est tant appréciée, si nous avions cette mode de France et de Germanie en Angleterre, pour récompenser dans chaque place celui qui l'aurait le mieux mérité, notre compatriote deviendrait plus expert et habile dans l'usage de cette arme, que ceux dont l'inaptitude et la maladresse, lors de leurs premiers essais, nous ont souvent étonnés.

Le Français a aussi ses jeux de balle, de cartes, de dés et d'autres jeux illicites et inutiles, dont je ne veux pas parler, parce qu'ils sont communs à lui et à nous.

Quant à l'exercice du jeu de Tennis dont j'ai déjà parlé, il est plus en usage ici que dans toute la chrétienté réunie ; ce dont peut témoigner le nombre de places de Tennis dans tout le pays, en si grande quantité que vous ne pouvez trouver la plus petite bourgade ou ville en France, qui n'en ait une ou plusieurs. Il y en a, comme vous voyez, soixante dans Orléans, et je ne sais combien de centaines dans Paris ; mais ce dont je suis sûr, c'est que s'il y en avait la même proportion dans les autres villes, nous aurions deux places de Tennis pour une église en toute la France. Il me semble étrange qu'ils soient tellement aptes à

Jeu de Tennis,

bien jouer que vous pourriez penser qu'ils nés avec une raquette à la main ; les e eux-mêmes et quelques-unes de leurs femı jouent très bien, ainsi que vous l'avez observer à Blois.

C'est un grand abus dans cet exercice, les Magistrats puissent supporter que t pauvres citoyens et artisans y jouent, qui pensent là, en un jour de fête, au tennis qu'ils ont gagné pendant toute la semaine] soutenir leur pauvre famille : chose plus s daleuse que nos cabarets (où l'on boit de l' en Angleterre, quoique l'un et l'autre s également nuisibles. Et chez cette sort pauvre peuple, je puis vous assurer qu'il plus de joueurs de tennis en France, qu buveurs d'ale ou d'ivrognes (comme or appelle) chez nous.

Vous observerez que leurs balles sor coton ; mode qu'ils ont adoptée depuis ans : auparavant, elles étaient en cuir, cc chez nous. Je pourrais vous en dire dava sur cet exercice ; mais je ne veux pas faire une conférence sur le tennis, que pratiquez si savamment.

Je ne devrais pas non plus vous parler
La danse. danse (car mes jours de danser sont pas: vous qui êtes un maître en cet art, c Phormio le rhétoricien, parlait de la g à Annibal. Mais, je présume que vous

accordez la permission pour que je puisse poursuivre mon but, et qu'ayant entrepris de vous parler des exercices Français, je n'omette pas celui de la danse, dont ils font leurs délices, et dont ils usent plus que tous les autres peuples. Et je suis persuadé que c'est parce que ceux de la Religion Réformée ne peuvent danser (parce que leurs ministres à la tenue austère, tonnent contre cet exercice) qu'il n'y a pas eu depuis longtemps de conversion de Catholiques à leur Foi : tant ils sont adonnés à ce plaisir. Car vous voyez non seulement des Damoiselles (femmes de gentilshommes) et des femmes des premières familles, mais de pauvres « chapperonnières » femmes de rien et même les filles du savetier, qui peuvent danser, bien en mesure et avec art toutes vos « quarantes, levalties, branles » et autres danses ; de même les chambrières et les femmes des pauvres citoyens dansent habituellement en rond dans les rues, comme dans notre pays, nos filles de la campagne dansent sur l'herbe, autour du Mai, faisant de la musique de leurs propres voix, sans aucun instrument. Et plutôt que d'y manquer, les vieilles femmes ellesmêmes de haute et basse condition, qui ont plus d'orteils que de dents, et qui sont gauches, sautent en avant, comme les touches d'un clavecin, pour prendre leur part. Cela prouve (je ne veux pas dire de la légèreté et de l'immo-

destie dans leur tenue) mais de l'esprit ren et de la gaieté dans la nature frança que prouveraient aussi leur musique et l chansons; car, il n'y a, pour ainsi dire, pa

Musique. air de musique dans toute la France, qui soit ionique ou lydien, de cinq ou sept t note défendue à la jeunesse par Platon et A tote, parce que, dit Bodin, elle a « gr » force et puissance d'amollir et lascher » cœurs des hommes ».

Le ton dorique, qui est de musique plus rieuse et qui était ordonné pour le chant des Psaumes dans l'Église primitive, ne peut en aucune manière convenir à leur humeur inconstante et légère.

Langage. Il me reste à vous parler de leur langage, dont les Italiens ont ce proverbe : « Les Fran» çais ne prononcent pas comme ils écrivent; » ne chantent pas comme ils notent, ne pen» sent pas comme ils parlent. »

En premier point, il diffère des langues latine, italienne, espagnole, grecque, qui prononcent entièrement chaque lettre dans le mot, tandis que le Français, pour rendre son langage plus poli et « coulant » (comme il dit), omet beaucoup de ses consonnes. Par là sa langue devient presqu'aussi douce à l'oreille que l'italien, ou le grec, qui, en raison de leurs nombreuses voyelles, sont, sans contredit, les deux langages les plus délicats du Monde.

On a écrit d'Auguste, l'empereur, qu'il n'ob- Suétone.
ervait pas l'orthographe, et qu'il écrivait tou-
urs comme il parlait : cette méthode com-
nence à être employée par les récents écrivains,
omme nous pouvons l'observer dans plusieurs
le leurs derniers ouvrages imprimés. Ce qui
st entièrement condamné par les gens du
neilleur jugement, car l'un d'eux dit : « Depuis Ludus Regius.
» qu'ils séparent la manière d'écrire de la na-
» ture du mot, ils ont tout renversé l'escrip-
» ture. »

De même que Scaliger, suivant Stephanus, dit de la langue grecque qu'elle est « redondans » (redondante), il pourrait dire du français qu'il est « babillard » plein de caquet ; il n'a rien de grave et de pondéré comme l'espagnol, ni de noble comme l'italien. Et de là vient, je pense, ce que l'on dit communément, que le français est « la langue des amours, l'espagnol de la guerre et l'italien de la Cour ».

Ce qui est bien d'accord avec ce que dit Haillan, parlant de la bataille d'Azincourt : « Les Anglais nous ont souvent vaincuz en » batailles, mais nous les avons vaincuz en nos » traictez de paix : tant belles et subtiles sont » nos paroles et pleines de mignardises. » Ce qui pourrait nous faire croire que le français est un langage qui séduit et persuade ; mais cela est seulement l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, qui aiment follement leur langue, qu'ils

estiment au-dessus de toutes les autr
fait que nous avons maintenant toutes
toires grecques et latines (et même
d'art), traduites en français; de sorte q
tenant les gentilshommes lisent ces cho
leur propre langue; ce qui, dans mon
est préjudiciable à tout bon enseignen

La principale raison qui fait, à m
que le Français, qui aime avoir sa la
licate et douce, en perdra la délicat
traire à toutes les règles de la gramn
toutes les autres langues, c'est qu'il
aucun genre, quand cela peut nuire
ceur de la prononciation; faute italien
là de prendre le masculin pour le fér
la plus sale).

Il nous reste (la langue française n'
sa propre mère) à observer de quell
langues elle dérive. César dit : « Ga
Græcis utebantur », les Gaulois se serv
caractères grecs. Ces caractères, à ce
dans les histoires, ont été changés par
vers hommes : « Wastaldus, Dora
chius »; et le même écrivain dit que
notre compatriote, inventa un alphab
culier pour les Normands.

Et bien que les lettres soient chang
vrai qu'ils ont ici beaucoup de mots
vent du grec et qui leur conviennent
dans la phrase et manière de parler.

ourquoi, de même que Lud. Regius dit bien Ludus Regius.
notre anglais, qu'il est composé de français
: d'allemand; de même, il juge avec raison
ie la langue française est la fille de la latine et
la grecque. Car, pour ce que cette langue a
commun avec l'italien, tant dans les mots
ue dans les phrases (ce qui est beaucoup), il
'y a pas de doute que l'italien ne l'ait tiré
'ici; cette langue française étant la plus an-
ienne; et cette Nation, ayant laissé en Italie,
vec le souvenir d'un grand nombre de vic-
oires, l'usage de beaucoup de ses mots (comme
n le voit par l'histoire) sans lesquels les Ita-
iens ne pourraient, aujourd'hui, se servir de
eur propre langue. Il est vrai que maintenant
t depuis peu, les Français, spécialement à
a Cour, ont remis plusieurs de leurs mots
n usage, plutôt pour leur grâce que par
nécessité.

En cela, ressemblant à nous autres Anglais,
qui, dit-on, envoyons dans d'autres pays
livers cuirs, dont les habitants se servent pour
eurs besoins et font, avec ce qui leur en reste,
les jouets et des babioles qu'ils nous retour-
nent à un prix plus élevé que celui qu'ils
avaient payé pour la totalité.

Quant à ce qui concerne la différence entre
e langage dont on se sert aujourd'hui et celui
les temps anciens, nous devons remarquer que
outes choses en ce monde ont leur commen-

cement, leurs progrès, leur perfec
corruption et leur altération. Il en
pour les manières de vivre, les formes
vernement, les abrogations de lois, l
gement dans le service militaire, les inn
de costumes, la nouvelle mode de c
tions, les diversités d'armures, les n
inventions d'instruments, etc., etc.
qu'il y a encore de plus sujet au cha
c'est le langage, et nul langage au mo
que celui des Français. Car, de même
lybe dit des Romains que, lorsqu'
seconde guerre Punique, ils voulurent
un traité de paix avec les Carthagino
pouvaient plus lire les articles du
traité, tant étaient changés les caractère
même que Tite-Live dit des chants don
vaient les prêtres Sabins dans leurs s
qu'ils étaient en si vieux latin, qu'ils
vaient plus les comprendre; et de m
nous pouvons dire de notre anglais,
très différent de celui du temps de Cha
même Lud. Regius dit de la langue f
qu'en l'espace de ces cinquante années
presque entièrement devenue une autr
et que la mode française altère, chaqu
une partie de ce qui en reste.

Si vous me demandez quels sont les
français que j'apprécie le plus, j'ose
mander Commines, Bodin, Plessie,

r l'histoire, la politique, la divinité et la
alité, et c'est grande pitié que l'histoire du
ier ne soit pas écrite en meilleur français.
s si vous me demandez quels sont les meil-
s auteurs pour la langue en elle-même, je
: que la Toscane a un Dante et un Pé-
que; la Grèce, un Isocrate et un Démos-
ne; Rome a eu César et Cicéron; nous, un
dney et un Chaucer.

Quant à la France, elle a Bartas et Ronsard,
s ce genre très recommandable. Pour ce
i est des endroits où le langage est le meil-
ır, nous pouvons observer que c'est le plus
in de la mer que l'on parle le mieux; comme
Athènes dans la Grèce; Florence en Italie; la
Saxe en Germanie; la Perse en Asie; la Cas-
ille en Espagne, et Orléans en ce pays, etc.

Il me reste à parler maintenant du naturel
t du caractère des Français qui, par le chan-
gement de leurs costumes, de leurs construc-
ions; par leur crédulité à quelqu'histoire qui
eur est racontée, par leur impatience et hâte
n matière de délibération, que je ne puis
passer ici sous silence, peuvent être jugés par
nous, comme frivoles, irrésolus et inconstants.
Un auteur dit d'eux : « Gallorum ut pronun-
» ciatio celerrima, ita quoque ingenia mobilia
» sunt. » Chez les Français, de même que leur
prononciation est très vive, leurs esprits sont
très inconstants. « Et vous pouvez très souvent

LEUR NATUREL ET CARACTÈRE.

lire dans les *Commentaires* de César,
En matière de délibération. il les taxe de légèreté et de promptitude
» de rebus Cæsar certior factus, et infi
» Gallorum veritus (quod sunt in con
» piendis mobiles, et novis plerumqu
» student) nihil his committendum e
César. Commentaires. » vit. » César, étant informé de ces évé
et craignant l'instabilité des Gaulois,
étant prompts et inconstants dans leu
lutions et généralement désireux d'inn
pensa qu'il ne pouvait pas se fier à eux.
Id. un autre endroit : « Cum intelligere
» omnes fere Gallos novis rebus stude
» bellum mobiliter celeriterque incitar
César, comprenant que presque tous l
lois étaient affamés de changement e
ment poussés à la guerre, etc., et pl
Id. « Ut sunt Gallorum subita et repenti
» silia. » Comme les résolutions des
sont subites et irréfléchies.

Pour conclure, si vous voulez bien c
le naturel et l'humeur des anciens
vous devez lire la sixième partie de ce
mentaires, et vous remarquerez combie
étrange, que lorsque toutes choses en c
sont soumises au changement, cepen
même naturel de légèreté et d'inconstan
siste encore chez le Français.

Cela est justement montré par Haill
son portrait de Louis XI. « Avait-il une

soudain il avait affection d'une autre ; estant véhément, actif et impatient. »

A ceci est conforme ce que dit un autre de rs propres écrivains : « La condition de la France est telle, que s'il n'y a débat par dehors contre les grands, il faut qu'elle en eust avec ses domesticques, et que son esprit ne peut être en repos. » Et c'est pour ela que Tacite les appelle « Levissima hominum genera » la plus légère espèce d'hommes, — prompts à commencer une chose ; plus rompts encore à l'abandonner, plus aptes à ntreprendre une action, qu'à en comprendre a cause ; prêts à saisir, mais pas capables de enir ferme ; comme on peut en juger par la ublication et la révocation de tant d'édits ontre la Religion réformée, en si peu d'années ; ar la prise et la perte de Naples et de Milan, n si peu de temps.

Commines.

2° En matière de guerre.

Car nous pouvons observer du Français qu'il ntre dans un pays comme le tonnerre, et en isparaît comme la fumée : il ressemble aux guêpes qui, après la première blessure, perdent leur aiguillon et ne peuvent plus blesser.

Le Français porte cette légèreté et cette inconstance, non seulement dans les questions de ervice et de guerre (comme j'en ai déjà fait nention), mais aussi dans ses autres actions et outumes de vivre. Mais en rien plus que dans a familiarité, qui fait qu'un étranger ne peut

3° En matière d'amitié.

être si tôt descendu de son cheval, qui
fait connaissance : pas plus tôt dans sa
bre, que l'autre, comme un singe, sera
épaule : et aussi subitement, et sans
sera rompu aussi. Humeur enfantine
gagné avec aussi peu qu'une pomme et
avec moins d'une noix. Tout le contr
l'Italien, qui, ainsi que vous le verr
votre rapide voyage, est d'un abord
et revêche, et un « loup-garou », co
nomme le Français. A cela je voudra
faire observer la vertu de l'Anglais ca
est un juste milieu entre deux extrê
n'est ni d'un familier aussi enfantin
que le Français, ni si dédaigneusement
quement réservé que l'autre.

En matière de duels.

De même, pour les duels et les q
privées, nous sommes, il me semble,
terme moyen entre ces deux nations. C
n'avons ni cette manière diabolique
de vengeance, permettant d'attendre
dix ans une occasion de se venger
comme il arrive à l'Italien, ni un
ment inconsidérée à nous batt
ou à être amis demain, comme
C'est cela que Rabelais critiq
lorsqu'il racont d'un
ayant perdu lait
leur de sa
homme qu'il

un ennemi, il s'endort. Au moment de son réveil, arrive près de lui un autre « Rhodomonte », qui, à cause d'une perte semblable, veut tirer les oreilles à notre camarade; mais la colère de celui-ci s'était évanouie. Pour conclure, dit Rabelais, ils allèrent ensemble dans une taverne, où, faute de l'argent qu'ils avaient perdu aux dés, ils s'enivrèrent ensemble, amis, sur leurs épées, sans avoir besoin de médiation, ni de troubler qui que cela soit pour apaiser leur querelle.

De cette manière enfantine et ridicule de chercher et d'arranger une querelle, en France, nous avons déjà eu deux ou trois exemples, où les parties n'ont montré ni jugement pour connaître leur bon droit, ni valeur pour venger un tort. Dans le même cas, le gentilhomme anglais, après mûre délibération, recherche à quel point son honneur est engagé par l'injure qui lui a été faite, il détermine judicieusement la satisfaction qu'il doit obtenir suivant la nature de l'offense; cela fait, il s'embarque sans hésiter, dans l'action, suivant la prescription de l'ancienne règle. « Postquam consulueris, ma» turè opus est facto. » De sages résolutions doivent être promptement exécutées.

Je veux ici vous rappeler encore une autre occasion dans laquelle nos compatriotes gardent ce juste milieu si précieux, entre ces deux extrêmes de manque et d'excès, alors que

ces deux nations d'Italie et de France so coupables, méritant d'être justement b mées ici.

ı matière
nariage.

Vous pouvez dire de l'Italien qu'il fait de maison la prison de ses femmes, ainsi que Pl tarque le dit des Perses : « Sont de nature e » trangement et cruellement jaloux des femm » non seulement de celles qu'ils ont espousé » mais aussi de leurs esclaves, et de le » concubines, lesquelles ils gardent si estro » tement, que personne ne les voit jamais d » hors ; ainsi demeurent toujours renfermée » en leurs maisons. »

D'autre part, la liberté française est trop large à ce point de vue ; car ici un homme a maintes occasions qui lui sont offertes par une petite entrée, pour devenir familier ; et, après une légère accointance, pour entrer dans la maison et quand ils peut entrer dans la maison (de la femme), de l'accompagner bras dessus, bras dessous, à travers les rues et de la courtiser en tous lieux, en toutes saisons, sans que cela tire à conséquences.

Et en cela, il me semble que le mari français agit ainsi que Plutarque le rapporte de Périclès : « il enlève les murs et les clôtures de » ses vergers et jardins, afin que chaque » homme puisse librement cueillir les fruits » suivant son bon plaisir. »

Rien d'étonnant, si la bride étant

ainsi dans leurs propres mains, elles sont parfois sellées, sans que leur mari le sache. Vous pouvez remarquer, qu'en ce qui concerne le mariage, les usages anglais sont préférables à ceux de l'Italien et du Français.

Il est aussi dans la nature du Français d'être grand railleur, et cela n'est pas étonnant, car les gens d'esprit léger et inconstant, ont communément des saillies soudaines et vives. C'est pour cela que son langage plaît beaucoup, étant courant et plein de proverbes. Et à ce sujet, je veux vous rappeler deux réponses qui ont été faites, il n'y a pas longtemps, par deux Français (vous êtes très familier avec l'un d'eux), et, par là, vous verrez combien peu d'estime ils ont dans leur cœur pour la religion romaine, dont ils font cependant profession par l'extérieur.

6° En matière de raillerie.

L'un de ceux-ci étant très malade et même, pensait-on, en danger de mort, son père spirituel vint à lui avec son « Corpus Domini », et lui dit qu'ayant entendu parler de l'état dans lequel il se trouvait, il lui avait apporté son « Sauveur » pour le réconforter avant son départ. Le gentilhomme malade, entr'ouvrant son rideau et voyant le gros et paressseux prêtre avec l'hostie à la main, répondit : « Je sais que » c'est notre Sauveur; il vient à moi, comme » il entra à Jérusalem; c'est un âne qui le » porte. »

L'autre gentilhomme aussi en dang
mort, voyant le prêtre venir à lui, pour
truire dans la foi, et puis pour lui donner
tie et puis après l'extrême-onction (c'ét
vendredi), lui dit qu'il devait croire c
« Corpus Domini », qu'il lui apportai
réellement la chair, le sang et les os de
Sauveur.

Après que le malade fut fraîchemen
fessé, le prêtre lui offrit de prendre l
pour son réconfort. « Non, dit l'autre
» m'excuserez, car je ne mange point de c
» vendredi. »

Ainsi, vous voyez que le Français
mieux perdre son Dieu qu'une bonne pl
terie.

L'humeur française est aussi, dit-on, i
patible avec patience et modestie. C'es
cela que l'on a dit du Français qu'il est
Noue. et modeste « comme un Page de la C
ou, comme Hiperbolus, dont Plutarq
que, par sa hardiesse et son impuden
frontée, il était le seul sujet de son tem
pût servir de modèle aux satiriques et
diens.

Il est aussi, en quelque sorte, ce que
phraste appelle « Duscheres », c'est-
lpropre. « immundus », c'est-à-dire « malpropre
» lepra et uitiligine laborans, unguesque
ophraste. *haract.* » prelongos inter homines versatur, a

» gentilitios esse hos morbos, nam et patrem et » avum fuisse eis obnoxios », qui étant lépreux et galeux, portant de longs ongles non nettoyés, affirme lui-même, dans les compagnies et les conversations, que ces maladies lui viennent de famille, son père et son grand-père y ayant été sujets.

Il est aussi « adolesches », c'est-à-dire « loquax », c'est-à-dire « babillard ». « Qui præ » quavis hirundine garrulus videri malit, quam » tacere, adeo se irrideri fert patientem. » Qui aime mieux paraître plus bavard qu'une hirondelle, que de se taire ; tant il est désireux de se rendre ridicule. Avec ce peuple (chose étrange), vous parlerez tout le jour ; puis, la nuit venue, vous ne vous rappellerez pas un seul mot de ce qu'il aura dit, tant il y avait un nombre considérable de paroles, et pas une idée dans le sujet qu'il a traité.

Babillard.

Il est « acairos », c'est-à-dire « intempestivus », « importun ». « Qui ad amicum occu- » patum accedens, vult re incommunicata cum » illo deliberare. » Qui, venant chez un ami, très occupé de ses affaires, veut lui donner un conseil sans savoir de lui, de quoi même il s'agit. C'est à ce propos qu'ils ont eux-mêmes ici ce proverbe : « Prendre quelqu'un de gallico », lorsqu'ils surprennent quelqu'un à l'improviste, venant inattendus, et sans avoir été mandés.

Théophraste nous garde contre cette s
gens, quand il dit : « Id genus homines
» sis manibus grandique gradu fugias o
» quisquis febre carere volet : difficile est
» cum iis durare, qui neque otii, neque
» tempora distinguere norunt. » Si vo
voulez pas être troublé par un accès de fr
vous devez courir aussi vite que vos j
peuvent vous porter, loin d'une telle so
gens ; car il est très fâcheux de vivre av
gens qui ne savent pas distinguer la saiso
plaisirs de celle des affaires.

Fier bagatelles. Il est « Microphilotimos », c'est-à-dire « i
» circa res parvas superbus », fier de baga
« qui si bovem sacrificarit, solet anter
» capitis ejus partem magnis redimitam
» præ foribus in ipso introitu figere, ut
» ligant qui ingrediuntur, bovem ab ipso
» tatum. Et si minam argenti solvere d
» laborat ut solvet in aspero. » Qui si il
crifié un bœuf, a l'habitude d'en attac
tête et les cornes à sa porte, pour qu
ceux qui viennent chez lui sachent bie
a tué un bœuf ; et qui, si il a quarante sh
à payer, voudra le faire, soyez-en sûr, en
nouvellement frappées. C'est celui-là qu
à la place du « Tennis », jette sa bourse
de monnaie sur le cordeau, de manière
faire rendre un son, comme si il y avait
non moins de trente à quarante cour

quand parfois, par malechance, nous nous apercevons que dans cette bourse il n'y a rien que du papier, quelques sous et doubles de cuivre, qui la font paraître si grosse quand elle ne contient en tout qu'à peine dix-huit pences sterling.

Il est « Alazon », c'est-à-dire « Ostentator », c'est-à-dire « hâbleur ». « Qui ad eos accedens » qui generosos æquos vendant, velle se emere » simulat; et in nundinis ad tentoria eorum qui » merces vœnum exponunt appropinquans, ves- » tem sibi ostendi jubet duum talentorum; de- » mum (cum de pretio convenit) puerum, quod » se sine auro sequatur, graviter objurgat. » Qui, venant chez des gens qui ont des chevaux remarquables à vendre, feint de vouloir en acheter. Et à de grandes foires, allant vers les boutiques où l'on vend des habillements, appelle pour voir une suite de cent livres sterling, et lorsqu'on est tombé d'accord sur le prix, se sauve avec son fils, qu'il gourmande pour l'avoir suivi sans sa bourse. Hâbleur.

Tel était ce galant, dont vous me parliez l'autre jour, qui au milieu d'une conversation avec vous et un autre gentilhomme, se retourne subitement vers son laquais : Va, dit-il, me chercher mon « horologe » (montre); elle est dans mon logement, à telle et telle place, près de tel et tel bijou. Le « lalero » revient avec un « non est inventus ». Mon galant français se

rappelle soudain qu'elle est dans sa poch
qu'il savait très bien auparavant). D'où
tire, non pas tant pour regarder l'heure (d
il n'a cure), que pour faire remarquer la
riosité du travail, et la beauté de la boîte, d
il n'est pas peu fier et enthousiasmé.

Parler plus en détail des diverses hum
et coutumes des Français serait de la prol
sans beaucoup de nécessité. Je veux seule
me contenter de vous renvoyer à la quatr
des rhétoriques de Cicéron, où il parle
« Rhodomond » vantard, et au premier
des *Satires*, d'Horace, où il parle d'un ba
sans fin et oiseux, d'un compagnon fastic
et futile ; là, vous verrez le naturel françai
crit d'une manière vivante et admirable.

précipi- conclure paix.

Je parlerai de son impatience et de sa p
pitation dans les délibérations sur la gue
sur la paix et sur plusieurs autres sujets
plus grande importance et je terminerai.
sujet, Bodin dit de lui : « le naturel du Fra
» est si soudain et actif, qu'il quitte ce
» demande, annuyé des allées et venues
» longueurs propres à l'Espagnol ». Et da
din. autre endroit : « on désire à l'Espagnc
» promptitude plus grande qu'il n'a,
» Français les actions et passions plus
» récs. » Et à ce sujet Commines dit de
que nous ne sommes pas « si subtiles en
» tez et appointements, comme les Fran

le pense, sauf le crédit dû à un si grand auteur, qu'il aurait mieux fait de dire « si estourdis et précipitez ».

Mais quand il dit que ceux qui veulent traiter et terminer des affaires avec nous, doivent avoir « un peu de patience », je suis d'accord avec lui ; il a de bonnes raisons pour parler ainsi, car ses compatriotes, les Français, ne peuvent supporter aucun délai : ils veulent proposer et conclure, le tout en un jour. De ces manières d'être, quelle est la plus louable ? Plutarque le décide ainsi : Agathareus se vantait d'avoir la main vive et prompte et de ce qu'il peignait plus vite que tout autre ; ce que Xeuxis entendant : Et moi, dit-il, tout au contraire, je me vante de travailler très lentement, car, ordinairement, une telle promptitude et une telle facilité ne peuvent donner ni une fermeté solide, ni une beauté parfaite à une œuvre ; c'est pour cela qu'un auteur a dit : « Ce qui a » été longuement délibéré, peut être prompte» ment résolu. » Ce qui est d'accord avec le mot de Périclès à Tolmides : « Nous devons arrêter » le temps qui est notre meilleur conseiller. » Sénèque.

Par cette hâte des leurs, les Français perdirent plus, dit Bodin, par un traité à Cambrai, en 1559, avec l'Espagnol, que celui-ci avait pu gagner sur le Français, en quarante années de guerre.

Et je ne vois pas de raison pour que ce

la paix entre la France et l'Espagne en 1598.

traité de paix, que le Français *vient* de clure, soit aussi avantageux à l'Etat es que l'avait été le précédent, considéran c'est un aussi grand bénéfice de sauver c nous avons cru perdu, que d'obtenir autre ce qui n'est pas notre propre bien. on peut vraiment dire du roi d'Espagne, n'a pas gagné sur le Français de l'argent les victoires, mais bien des victoires l'argent. Et de même que Plutarque a d Philippe de Macédoine, que ce n'était pas lippe, mais son or et son argent qui prire villes de la Grèce, de même nous disons d traités que l'Espagnol a faits avec la Fr auxquels il a été amené par la force, ce qu nius a dit de Fabius :

> Our state vhich witless force made wayne
> His wise delayes made waxe agayne.

« Notre Etat regagna par ses sages déla
» qu'une force inconsidérée lui avait
» perdre. »

Car cette nation aime mieux accord l'ennemi ce qu'il demande, que d'être blée par une longue délibération ; ce qu chose plus contraire à sa nature, que que ce soit.

Vous pouvez observer par la lecture de ciennes histoires, que le dessein des Esp était d'agir avec la France, comme Alc

les Athéniens voulaient le faire avec
Ils voulaient la manger peu à peu. A
in, dans toutes ces dernières guerres
le roi Philippe jouait le rôle de boute-
: même que les prêtres de Mars, qui,
: deux armées étaient en présence, je-
e feu entre elles, comme signal de la ba-
our qu'elles s'engageassent l'une contre
et alors ils se retiraient eux-mêmes loin
ger. Il chargea ainsi les « Papes » d'at-
: feu, qui ne furent que des aboyeurs,
pouvaient pas mordre : leurs balles de
ne pouvaient que heurter à la tête, elles
vaient pas blesser ; plus aptes pour mau-
le pour tuer.

force étant semblable à celle de la pierre
sser « qui, bien que n'ayant pas elle-
e de tranchant, peut cependant donner
r du tranchant ».

lorsque l'Espagnol vit que la petite
erre (qui est à l'Espagne dans la même
n, que, de l'avis d'Alcibiade, l'île
e était à Athènes « une paille en l'œil »),
ait en travers de son chemin et traver-
desseins, et quand il considéra, que de
que le roi Henri II, de France, fut la
ause qui empêcha son père, Charles Ier,
er toute la Germanie, ce qui lui fit
le surnom de « Protecteur de l'Empire
bérateur des Princes », de même, notre

Reine, en défendant l'opprimé et en ré
à ses forces, mérita le titre de « prote
de la France et libératrice des États »,
alors content de solliciter la paix, et de
qu'un faux ami (lorsqu'il ne pouvait plus
ser) de donner des poignées de mains. P
capitula pour rendre : Calais, Dourlans, A
Blavet et d'autres places prises ou sur
sur les Français. Parti, pris sagement,
aucun doute, par l'Espagnol, étant donné
termes dans lesquels il se trouvait, son ma
d'argent, le crédit qu'il avait perdu dans t
les banques, son âge avancé, et enfin la
daine et incroyable bonne fortune du
de France et de ses États, après tant de
sères et de pertes.

Quant au Français, qu'aurait-il pu faire
plus déshonorant pour lui, de plus profit
à ses ennemis, de plus préjudiciable à ses all
Quoi de moins convenable aux circonstan
à sa propre cause, à ses serments, que
cepter cette paix. Mais, comme l'a dit Clovis
c'est une ancienne ruse des Français de n'
server ni promesse, ni serment. Nous pou
dire de leur résolution, ce qu'a dit Plutarque
de Lysandre : « Les enfants sont trompés par
» la chance des osselets, et les hommes par
» les serments. »

Dans cette école de fraude, le pape Jules II
fut un bon maître, qui professait à ses amis

que tous les traités qu'il avait faits
France, avec la Germanie et avec l'Es-
n raient jamais eu d'autre but que de
r l'un par l'autre. Mais laissons le Fran-
eiller à ce que le jour de payement ne le
pas punir de cette conduite, lui qui
l é d'abandonner ses amis, et de faire
x avec ses ennemis, seulement pour
: son naturel insensé et désireux du
ement, et jouir du bien-être et du plaisir
nts, sans songer aux dangers futurs, de
e que les écoliers qui, lorsqu'ils peuvent
aujourd'hui, oublient qu'ils peuvent être
imés demain.

Lorsque les ducs de Bourgogne, de Berry
Bretagne furent coalisés contre le roi
s XI de France (comme récemment l'An-
erre, la France et les États contre l'Es-
ne), le conseil de François Sforza au Roi
de consentir, pour le moment, à tout ce
ils désiraient; puis, dans un court délai,
nd leur ligue serait rompue, de traiter avec
t, l'un après l'autre.

Et nous pouvons dire du présent Roy, ce que
comte de Charollais craignait du duc de
rry, le frère du Roi de France : qu'il était
aisemblablement un homme que l'on pouvait
cilement amener à une convention pour nous
sser ensuite dans le bourbier. Oubliant cette
eille maxime : « C'est le signe de la pro-

» chaine ruine d'un pays, quand ceux
» devraient se soutenir mutuellement se
» rent et s'abandonnent l'un l'autre. »

Quoi qu'il en soit, pour le moment act
le Français se vante, j'en suis sûr, d'être
gagnant dans le marché, et ses alliés n'ont
part au « gasteau ».

C'est bien vrai cependant ce qu'a dit Co
mines : « qu'il n'y a jamais une fête de
» riage complètement splendide, quand q
» ques-uns partent sans avoir dîné. » En to
cas, il me semble que nous avons eu gra
tort de porter avec eux un fardeau dans leu
guerres et de ne pas partager avec eux l
bénéfices de la paix.

Maximilien Ier l'empereur dit : qu'il n'eu
pas d'autre motif de conclure la paix avec
Louis XII que de se venger de dix-sept in-
jures qu'il avait subies.

Le roi présent, pour la politique de ce temps, et la loi du talion, aurait dû dire et faire de même avec l'Espagnol, non pour dix-sept injures, mais pour dix-sept années de dommages qu'il avait supportées. Quand il eût agi ainsi, cela n'eût été que la quittance des maux anciens, et l'autre eût été justement servi, car, ainsi que le dit Bodin : « Celui qui est » traité faussement, après avoir joué faux le » premier, n'a pas le droit de se plaindre. »

Il est évident que le Français peut avoir à

aire, dans un bref délai, avec l'Espagnol, ou n autre, ou tout au moins avec l'un ou l'au- :e de ses concitoyens et dans son propre païys ; sera bientôt aussi fatigué de la paix qu'il l'est maintenant de la guerre.

« La nation française est insolente en paix, La Noue.
» impatiente de demeurer longtemps en la
» maison. »

Vous avez ainsi un examen superficiel de ce pays, et du peuple de France, et vous pou- vez en conclure avec La Noue : « Plus de la Id.
» moitié de la noblesse est périe, le peuple
» diminué, les finances espuisées, les debts
» accreües, la discipline renversée, la piété
» languisant, les mœurs desbordées, la justice
» corrompue, les hommes divisés. »

Je ne met pas en doute qu'il vous plaira plus tard d'ajouter à ces faibles observations, ce que ous avez de meilleur de votre propre fonds, ous servant seulement de ceci, comme de atron et de modèle, pour la manière d'écrire ur la Cosmographie, la Politique et l'Œco- omie de tels autres pays où vous voyagerez.

FIN.

NOTES

ıges 8, 10, 11. — C'est très probablement à notre port du Havre que l'auteur donne, pages 8 et 11, le nom de Newhaven (nouveau havre), bien que page 10 il indique le Havre de Grâce parmi les ports français où l'on paye les douanes au Roi.

ıge 11. — Dès 1564, Charles IX assujettit aux droits de la douane de Lyon toutes les marchandises venant d'Italie. Un édit de juillet 1566 assujettit toutes les soies ou soieries venant de Marseille à destination de Genève ou de Chambéry, les soieries fabriquées à Genève, celles qui sont importées d'Espagne à la même obligation. Les marques et sceaux sont obligatoires pour toutes les étoffes de soie, les draps d'or et d'argent fabriqués en France, et devront être apposés au lieu d'origine, mais ces marchandises ne sont pas tenues à passer par la douane de Lyon. *Code du Roy Henry III.*

ıge 15. — La ville d'Amiens fut prise par les Espagnols en 1597 et fut reprise par Henry IV dans la même année.

ıge 20. — Table de marbre. Une des anciennes juridictions du Royaume de France, partagée en trois tribunaux : celui du Connétable, plus tard des Maréchaux de France, celui de l'Amiral et

celui du Grand Forestier, représenté plus
par le Grand Maître des eaux et forêts.

Juridiction ainsi nommée d'une longue t
de marbre sur laquelle les vassaux étaient t
d'apporter leurs redevances.

P. Corneille était avocat du Roi aux si
généraux de l'Amirauté et des Eaux et Fo
la Normandie en la Table de marbre du
de Rouen.

Page 20. — Le Prévôt des Marchands et les Éche
de Paris réclament une Bourse de commerc
une juridiction consulaire, qui leur sont ac
dées par un Édit de 1563, enregistré au I
lement le 18 janvier 1564.

Page 24. — On peut expliquer la ruine des
faubourgs par le fait du campement de l'a
de Henri IV assiégeant la ville de Paris.

Ces faubourgs avaient dû être dévastés
ruinés par les assiégeants et par les assiégés.

Page 33. — A ce même propos, on lit dans les
moires de Gœthe, que, dans son enfance, v
tant avec des amis, la grande Salle des Em
reurs (à Francfort) où se trouvaient les port
en buste des divers Empereurs, on leur raco
« On avait jadis prophétisé que Maximi
» serait le dernier Empereur d'une maison a
» mande, ce qui s'est malheureusement réal
» puisque après sa mort, le choix n'avait
» lancé qu'entre le roi d'Espagne Charles V
» le roi de France, François Ier.

» On ajoutait avec circonspection qu'il
» culait maintenant une prédiction ou pl
» un pressentiment pareil, car chacun pou
» voir de ses yeux qu'il ne restait plus de pl
» que pour le portrait d'un seul Emper
» circonstance qui, tout accidentelle qu'

» paraissait, remplissait d'inquiétude les pa-
» triotes. »

age 34. — Pour la première fois, l'auteur dit que le Français a toujours été un peuple ingrat « qui oublie ce qu'il doit à la « très gracieuse reine d'Angleterre » qui a été, après Dieu, cause de son retour à la fortune ». L'auteur renouvellera plusieurs fois cette accusation.

ages 37, 38. — Le 28 juin 1593, le Parlement rendit un arrêt solennel par lequel il maintenait la Loi salique et déclarait que la couronne ne pouvait appartenir qu'à un Prince français.

Les Espagnols et les Ligueurs avaient voulu faire élire Reine de France l'Infante Isabelle, fille de Philippe II, proposition faite à La Fère, en 1592, puis en 1593 par le duc de Feria, qui voulait la marier à l'archiduc Ernest, puis au jeune duc de Guise.

age 51. — On lit dans la *Satyre Ménippée* à propos d'Agnoste :

Son nom est le seigneur Agnoste, de la famille des Misogènes, gentilhomme de bon affaire, et point trompeur, qui aime mieux le Concile de Vin, que celui de Trente. (Vol. I, p. 219.)

age 51. — M. de Villars Brancas tenait Rouen, le Havre et la Haute-Normandie, pour la Ligue. Henri IV, suivant le système qu'il expose à Sully dans la lettre suivante, était résolu d'acheter la soumission de Villars et des autres chefs de la Ligue, et de rétablir ainsi, à prix d'argent, la paix et l'ordre dans la France épuisée et ruinée par quarante ans de guerres civiles. Il chargea son fidèle Rosny de négocier la soumission de Villars, qui demanda la charge d'amiral, le gouvernement de Rouen et du Havre,

1,200,000 livres (douze millions de fran
payer ses dettes, 60,000 livres (600,00
de pension et le revenu de six abbaye
effrayé de ces exigences et des
qu'elles entraîneraient, écrivit au Roy
répondit :

« Mon ami, vous êtes une bête, d
tant de remises et apporter tant de d
et de ménage en une affaire de laquell
clusion m'est de si grande importa
l'établissement de mon autorité et le
ment de mes peuples. Ne vous souvie
des conseils que vous m'avez tant
donnés, m'alléguant, pour exemple, ce
certain duc de Milan (*François Sforç*
Louis onzième, au temps de la guerre,
du *Bien public*, qui était de séparer pa
particuliers tous ceux qui étaient ligué
lui sous des prétextes généraux ; qui e
je veux essayer de faire maintenant
beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux
tant en traitant séparément avec chaq
culier, que de parvenir à mêmes effet
moyen d'un traité général, fait avec
chef (comme vous saviez bien des
me le voulaient ainsi persuader), qui p
moyen entretenir toujours un parti for
mon Etat. Partant, ne vous amusez pl
tant le respectueux pour ceux dont il
tion, lesquels nous contenterons d'ail
le bon ménager, ne vous arrêtant à de
car nous paierons tout des mêmes ch
l'on nous livrera, lesquelles s'il fallait
par la force, nous coûteraient dix foi
Comme donc je me fie du tout en vous
aime comme un bon serviteur, ne dout
user absolument et hardiment de votre
que j'autorise encore par cette lettre,
qu'il en pourrait avoir besoin, et con

plus tôt, avec M. de Villars. Mais assurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriver d'altération, et m'en mandez promptement des nouvelles, car je serai toujours en doute et impatience, jusqu'à ce que j'en aie reçu ; puis, lorsque je serai Roi, paisible, nous userons des bons *ménages* dont vous m'avez tant parlé, et pouvez vous assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai péril pour élever ma gloire et mon Etat en leur plus grande splendeur.

» A dieu, mon ami. De Senlis, ce 8 mars 1594.

» HENRY. »

Henry IV n'était pas aussi ingrat que le dit notre auteur ; il était reconnaissant du concours que lui avait prêté l'Angleterre, mais il voulait, avant tout, la paix pour le bien de ses sujets.

Je trouve, dans les *Lettres intimes de Henry IV*, deux lettres écrites par le Roy à la reine Elisabeth, à cette occasion.

1o A la reine d'Angleterre.

« 1597, 19 septembre.

» Madame, Dieu et le bonheur de vos armes, dont j'ai été assisté, m'ont rendu ma ville d'Amiens; j'en ai arrêté aujourd'hui la capitulation que j'envoie au bon La Fontaine, pour vous présenter, avec le discours véritable du succès de l'entreprise faite par le cardinal Albert, pour la secourir, pour lequel je m'assure que vous jugerez comme moi, que, s'il est venu en soldat, il s'en est retourné en prêtre. Ce fut le quinzième qu'il arriva, et n'attendit le seize pour s'en retourner. J'ai volontiers, donné six jours de temps aux assiégés pour l'aller quérir; car je désirerais fort qu'il voulût revenir, pour décider, en un coup, toutes vos querelles et les miennes. Madame, comme vos prospérités seront toujours les miennes, je vous prie aussi

être contente que je me réjouisse avec v(
cette victoire au fruit de laquelle vous au
toujours telle part que

» Votre plus humble frère et serviteur.

» HENRY.

» Ce 15 septembre, au camp, devant Amiens. »

La garnison capitula le 19, mais elle obtint
Roy de rester six jours dans la ville espér
être secourue par le Cardinal. Elle ne so
d'Amiens que le 25.

2° A la reine d'Angleterre.

« 1597, 15 novembre.

» Madame, nos justes armes, assistées de
grâce de Dieu, ont enfin humilié notre enne
car il demande paix, et déclare qu'il se me
à la raison pour l'obtenir. Vous savez ce qu
vous ai promis quand cela arriverait; je
aussi l'obligation que je vous ai, de laquell
ne serai jamais méconnaissant; d'avantage,
dame, ma très chère sœur, je connais qu'il
plus nécessaire que jamais, pour notre con
vation, que nous soyons bien amis en to
choses. C'est pourquoi j'envoie présenter
devers vous le sieur de Maisse, mon Conse
d'État, en qui je me fie grandement pou
probité et fidélité; il vous dira la vérité d
qui se passe et de mon intention, et je vous
lui confier la vôtre. Pour moi, je ne me las
jamais de combattre pour une si juste cause
est la nôtre. Je suis né et élevé dedans les
vaux et périls de la guerre; là aussi se cueil
gloire, vraie pâture de toute âme vrai
royale, comme la rose dedans les épines.

» Mais je me puis bien lasser des calamit
misères que mon peuple endure par ic
c'est ce qui peut m'émouvoir en cette occa
avec vos bons conseils, Madame; résolu, t(

fois, de préférer notre commun bien, à toute considération particulière, ainsi que vous le dira le sieur de Maisse; auquel donc je vous prie d'ajouter pareille foi que à la personne de

» Votre bien humble frère et serviteur,

» Henry.

» Ce 15e novembre, à Monceaux. »

age 52. — Après la conquête du Portugal (voyez de Thou, p. 73), Philippe II, accablé de pétitions de la part de ceux qui venaient de trahir leur Patrie, accorda quelques gratifications aux plus exigeants. Mais comme les réclamations augmentaient tous les jours, il créa un Conseil, dit : la Table de conscience, qui rendit un arrêt portant « que si le royaume de Portugal appartenait de droit au Roy d'Espagne, il ne tenait rien par le bénéfice de ces imposteurs, et par conséquent ne leur devait aucune récompense, que si, au contraire, il n'y avait aucun droit, ils avaient été traîtres et déloyaux à leur Roy légitime, et partant, seraient-ils plus que récompensés, si on leur laissait la vie, que par leur trahison et déloyauté ils méritaient de perdre honteusement. (*Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 117; d'Aubigné, *Hist. coniv.*, t. II, l. V, ch. xxi.)

ge 57. — Ici, notre auteur qui dit plus loin que le naturel du Français est d'être léger et railleur, ce qui n'est pas étonnant, car les esprits légers et inconstants ont souvent des saillies soudaines et vives, joue sur les mots Tower et Turne comme il le fera plus loin :

P. 176 sur le mot diet : manière de vivre, diète;

P. 177 sur le mot Shot : écot, coup de canon, et plusieurs fois encore.

ge 61. — Notre auteur commet ici une grave erreur d'appréciation, car le soldat grec ou romain, qui se débarrassait de son bouclier sur le champ de bataille, ne le faisait pas par bra-

voure, mais bien, pour pouvoir fuir plus fac ment. Tel est le reproche adressé à Horace se débarrassa ainsi de son bouclier, à la taille de Philippe où il servait en qualité tribun dans l'armée de Brutus.

Page 95. — On trouve un calcul du même ger dans la satyre Ménippée (procession de Ligue) : « Arrivés qu'ils fussent tous en ce
» équipage en la chapelle de Bourbon, Monsie
» le recteur Roze, quittant son hausse-col, s
» espée et pertuisane, monte en chaire, où aya
» prouvé par bons et valides arguments, qu
» c'estait à ce coup que tout irait bien, propos
» un bel expédient pour mettre fin à la guerr
» dans six mois le plus tard, ratiocinant ainsi :
» En France, il y a 1,700,000 clochers, don
» Paris n'est compté que pour un ; qu'on prenne
» de chaque clocher un homme catholique, sol-
» doyé aux dépens de la paroisse, et que les de-
» niers soient maniez par les docteurs en théo-
» logie, ou pour le moins gradués nommez.
» Nous aurons 1,200,000 combattants et
» 500,000 pionniers. »

Page 112. — L'auteur, qui est généralement si injuste à notre égard, doit avouer cependant ici, que si notre pays est ruiné, c'est, en partie, parce que les rois de France ont voulu honorablement payer toutes les dettes (en se ruinant de plus en plus), au lieu de faire banqueroute comme le roi d'Espagne qui ne voulut pas rembourser ce qu'il devait à ses créanciers, et notamment aux marchands de Gênes, Florence, Hambourg, etc.

Page 135. — Dialogue entre le « maheustre et le manant » contenant les raisons de leurs débats et questions en ces présents troubles du royaume de France. (*Satyre Ménippée*, t. III, p. 167.) Ce

dialogue a été imprimé en 1599, et suivant une note manuscrite, mise en bas d'un exemplaire, il est marqué qu'il a été fait par le sieur Roland, conseiller aux Monnaies, un des 16 de Paris.

Cependant d'autres l'attribuent au sieur Cromé.

ige 143. — Un des premiers actes qui régularisa l'existence et le fonctionnement du Parlement, est l'ordonnance de 1302, rendue par Philippe le Bel : « pour le bien de nos sujets et l'expédition » des procès, nous nous proposons d'ordonner » qu'il sera tenu deux fois l'an : deux Parle- » ments à Paris, deux Échiquiers à Rouen, deux » Grands Jours à Troyes et un Parlement à » Toulouse, tel qu'il se tenait anciennement. »

ige 147. — Ici, notre auteur s'est trompé sur le sens du mot Collation : il a entendu dire, ou lu quelque part, que l'avocat ne doit pas entrer dans la salle où il doit plaider sans avoir fait la collation. C'est-à-dire sans avoir examiné les diverses pièces du procès, et avoir confronté les copies avec les originaux. Et il croit qu'il s'agit d'un repas que doit faire l'avocat, pour prendre des forces.

ige 165. — Les édits royaux se scellaient en cire verte, ainsi que toutes les autres lettres devant durer toujours et commençant par ces mots : A tous présents, et à venir.

Les actes et commissions de justice se scellaient en cire jaune.

ige 168. — L'auteur qui accuse le Français de ne tenir compte en rien de l'instruction et de l'étude et qui cite Rabelais chaque fois qu'il peut nous être défavorable, par quelques sévères appréciations ou anecdotes facétieuses, aurait dû lire les chapitres XXIII et XXIV du *Gargantua* de

Rabelais, dans lesquels Ponocrates traite de la manière d'élever et d'instruire le jeune Gargantua, et le chapitre VIII du Pantagruel.

Page 168 bis. — L'auteur aurait dû lire aussi et méditer, dans les *Œuvres d'un historien français* qu'il cite fréquemment, le seigneur de La Noue, le cinquième de ses discours politiques et militaires, intitulé : De la bonne nourriture et institutions qu'il est nécessaire de donner aux jeunes gentilshommes français. Il aurait vu que ces auteurs, de même que nos fameux moralistes, ses presque contemporains, Montaigne, 1533-1592, Charron, 1541-1603, etc., s'étaient occupés et préoccupés de cette question de l'éducation physique et morale et de l'instruction de la jeunesse.

Pages 181 et suivantes. — L'auteur parle ici des différents exercices dans lesquels le Français était expert : le foot ball, le tir à l'arbalète, le tennis, etc., etc. Ce jeu de tennis que nous avons été récemment reprendre en Angleterre, sans nous douter qu'il avait été à la mode en France, dans toutes les classes de la société, il y a plus de trois siècles.

Page 193, lig. 9. — « Ils s'enivrèrent ensemble, amis, sur leurs épées » (c'est-à-dire de ce qu'on leur prêta sur leurs épées mises en gage).

Page 207. — Philippe II avouait à son fils, avant de mourir, que les guerres civiles de France et celles des Pays-Bas, lui avaient coûté, presque à elles seules, plus de 594 millions de ducats.

Pendant le siège de Paris, Mendoza, ambassadeur d'Espagne, fit frapper une grande quantité de demi-sous aux armes de Philippe II ; il les faisait jeter à poignées dans les carrefours, et le

peuple alors criait : Vive le Roi d'Espagne. Quant à l'argent même envoyé par Philippe II, au lieu d'être employé à la guerre, il restait pour la plus grande partie entre les mains de Mayenne, des prédicateurs et des agents avides de la Ligue. (V. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 398.) Philippe II, roi d'Espagne, mourut le 3 septembre 1598, à l'âge de soixante-douze ans, après un règne de quarante-deux ans.

La Royne d'Angleterre, pour l'amitié qu'elle avait toujours portée au Roy et à la France, s'en réjouit (de la Paix) ; mais à cause de la haine qu'elle a jusques à sa mort continuée à l'Espagnol, auquel elle a seule plus préjudicié que tous les autres princes de la chrestienté, ne voulut entendre à aucun accord avec luy ; mesme envoya Cécile en ambassade en France, pour tascher d'en divertir le Roy. Comme aussi firent les estats des Provinces Unies, lesquels envoyèrent Justin de Nassau, admiral en Zélande ; il arriva à Nantes où estait le Roy, fut bien reçeu, ouy privément, et traicté honorablement ; ils voulaient aussi dissuader le Roy de faire la paix avec l'Espagnol. Sa Majesté leur fit response qu'il avait convié et semons la dicte royne et lesdicts seigneurs des estats, suivant leurs alliances et accords, à entendre à une bonne et ferme paix avec l'Espagnol ; que sa condition estait autre que la leur, qui par la guerre se conservoient et maintenoient, cependant que son royaume, qui estait le théâtre où les tragédies se jouaient, se ruinoit. Que suyvant les offres du Roy d'Espagne, il estoit résolu à la paix, à laquelle il les avait conviés d'entendre, et que s'ils vouloient ils y seroient comprins avec toute seureté. Les dits ambassadeurs s'en retournèrent les uns en Angleterre, les autres en Hol-

lande, sans vouloir entendre à aucun
avec l'Espagnol. (*Chronologie septen*
Palma-Cayet, 1598.)

En ceste année (1595) durant les mois
et de juin y eut à Boulogne, par l'entre
Roy, un pourparler de paix entre le r
pagne et la Reine d'Angleterre ; ce lie
choisi pour estre plus commode à tous l
La Royne le permettant aussi, en la fa
Estats des Provinces Unies, d'autant
rant les guerres elle les avait expérimen
amis... du costé de l'Angleterre, y es
milord Grey, le sieur *Egmond* (cy-deva
pour la Royne sa maîtresse près du Roy
les guerres, et qui y avait aussi tenu com
d'ambassadeur pour estre très versé au
de la France) avec Hérisson son secré
(*Chronologie septenaire*, de Palma-Caye

Est-ce à ce sieur *Egmond* qu'a été d
View of Fraunce ? J'ai tout lieu de le s
et qu'alors Robert Dallington était l'u
secrétaires.

AUTEURS

ET OUVRAGES CITÉS

ınales et Chroniques de France, de l'origine des Français et de leur venue ès Gaule, faites jadis brièvement par Nicole Gilles, secrétaire du roy Louis XII, avec la suite des Princes et Roys des Gaules jusqu'au roy Charles VIII, Paris, 1492.

DE (S.), dit le Vénérable, né en 672, dans le comté de Durham (Angleterre), mort en 735, fut l'homme le plus éminent de son temps, en science et vertus.

'DIN (Jean), publiciste, né à Angers, en 1530. D'abord avocat à Paris, puis auteur, il obtint bientôt une réputation qui lui valut la faveur du roy Henry III, et le fit choisir pour député aux États de Blois, en 1576, par le Tiers-État du Vermandois. Il ne craignit pas de s'opposer aux projets du Roy, qui voulait révoquer les Édits de pacification, et il fut disgrâcié. Il s'attacha alors au duc d'Anjou, qui le combla de faveurs. A la mort de ce Prince, 1584, il se retira à Laon et fit déclarer cette ville pour les Ligueurs, 1589. Mais bientôt après, il détermina les habitants à reconnaître Henry IV. Il mourut de la peste à Laon, en 1596.

Bodin est surtout connu pour un traité de litique intitulé : *De la République*, en six li in-f°, 1577, qu'il traduisit lui-même en la Parmi ses autres ouvrages, on cite une *Méth* pour apprendre l'histoire (1566), en latin, *Démonologie* (1581), en français, où il souti l'existence des sorciers.

J. Bodin a publié également un *Discours le rehaussement et diminution des monn tant d'or que d'argent, et le moyen d'y re dier. Réponse aux Paradoxes de M. de M troit;* plus un *Recueil des principaux a donnez en l'assemblée de Saint-Germain Prez;* avec les *Paradoxes sur le fait des nayes* par François Garrault, seigneur Gorges, Paris, Jacques du Puys, 1578.

Le Cabinet du Roy. Le *Cabinet* du Roy de Fra dans « lequel il y a trois perles précie » d'inestimable valeur, par le moyen desque » Sa Majesté s'en va le premier Monarque » monde, et ses sujets, du tout soulagés », i 1581. On suppose que cet ouvrage est de Froumenteau, parce que le préambule et l de l'Epître dédicatoire, datés de novembre 1 sont conçus absolument de même que *le Se des Finances de France*, ouvrage dans lequel auteur est nommé. Cependant plusieurs bil philes attribuent le *Cabinet* du roy de Fra à Nic. Barnaud de Crest. Les trois Perles l cieuses sont : la Parole de Dieu, la Noblesse le Tiers-État.

Le *Cabinet* du Roy, que l'auteur cite très s vent et trop sérieusement, n'est qu'un l pamphlet, dirigé par un auteur anonyme con la Noblesse, et surtout contre le clergé France.

CHAUCER (Geoffroy), ancien poète anglais, n Londres ou à Woodstock, en 1328, mort en 14

ommentaires de César. — César (C. Julius Cæsar), célèbre général romain, neveu de Marius, né en l'an 100 ; tué au milieu du Sénat, le 15 mars de l'année 44 avant Jésus-Christ. Il est superflu de donner des détails sur la vie de cet homme si illustre : il était aussi excellent orateur qu'écrivain élégant. De ses divers écrits, il ne nous reste que ses *Commentaires*, *De Bello gallico*, lib. VIII, *De Bello civili*, lib. III.

OMMINES. — Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, homme politique et historien, né au château de Commines, près de Lille, en 1445, mort en 1511. Il servit d'abord Charles le Téméraire, qu'il quitta en 1472, pour s'attacher à Louis XI, roi de France. Auteur des *Mémoires* qui parurent pour la première fois en 1523.

IJAS (Jacques), le plus fameux jurisconsulte du XVIe siècle, né à Toulouse, en 1520 ou 1522 ; mort à Bourges, en 1590.

rniers troubles de France. — Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes des rois F. C. Henry III, roy de France et de Pologne, et Henri IV, roy de France et de Navarre, 1599, par P. Mathieu, Conseiller du Roy et historiographe de France.

I FAIL (Michel-Hurault, sieur). — *Discours sur l'estat de la France*, contenant l'histoire de ce qui est advenu depuis 1588 jusqu'en 1591.

Chartres, 1591, petit in-8°, c'est la suite du discours que le même auteur avait déjà donné sous le titre d'*Excellent et libre discours sur l'Estat présent de la France*, depuis 1585 jusqu'en 1588, avec copie des lettres-patentes du Roy depuis qu'il s'est retiré de Paris, etc., etc., 1588, in-8°.

Du Fay (Noël), gentilhomme breton, auteur des . *moires* recueillis et extraicts des plus not et solennels arrêts du Parlement de Breta divisez en trois livres, Rennes, Julien Duc 1575, in-f°.

Plus connu du public par ses divers ouvr facétieux : *Propos rustiques* de Maistre Le Ladulfi, champenois, dont la 1re édition donnée à Lyon, par Jean de Tournes, 1547.

***Contes* et *Discours* d'Eutrapel, reveus et au mentés par le seigneur de la Hérissaye.**

Du Haillan. — Bernard de Girard, seigneur Haillan, historien géographe de Charles IX de Henry III, né à Bordeaux en 1535, mor Paris en 1610, est auteur des *Regum Gallo Icones*, à Pharamondo ad Franciscus II ; *Ducum Lotharingiæ icones*. Paris, 1569, in-. Et de l'*Histoire générale des rois de France*, d puis Pharamond jusqu'à Charles VII, 157 in-f°. C'est le premier corps d'histoire France qui ait paru dans notre langue. Aute aussi de l'*Estat et succès des affaires de Fran* Paris, 1572, in-4°.

Du Tillet (Jean), évêque de Meaux, *La Chroniq des Roys de France*, depuis Pharamond jusq Henry II, in-12, chez Galiot du Pré, 1549.

Guichardin, historien italien (Francesco Guicha dini), né à Florence en 1482, mort en 1540 ; a teur d'une Histoire d'Italie, qui commence 1490 et finit en 1534, et d'un écrit intitulé *Adv et Conseils en matière d'Etat*, Anvers, 152 in-8°, traduit en français, Paris, 1577, in-8° ainsi que d'une *Relation* de sa légation e Espagne, publiée pour la première fois en 182 à Pise, par J. Rosini.

)LINSHED (Raphaël), historien anglais, mort en 1580. Auteur des *Chronicles* of England, Ireland and Scotland.

NOUE (François DE), dit Bras-de-Fer. Fameux capitaine calviniste, né en Bretagne, en 1531, entra fort jeune au service. Servit Henry III et le roi de Navarre réunis contre la Ligue. Il mourut au siège de Lamballe, en 1591. Auteur de *Discours politiques et militaires*, Bâle, 1587, et des *Remarques sur l'Histoire de Guichardin*, Paris, 1568.

Son fils, Odet de La Noüe, servit sous Henri IV.

ACHIAVEL. — Nicolo Macchiavelli, né à Florence, en 1499, mort en 1527, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres *Le Prince*, offert par lui, en 1514, à Laurent de Médicis ; d'une *Histoire de Florence*, de 1205 à 1424.

ORUS (Thomas), grand-chancelier d'Angleterre, sous Henri VIII, auteur de l'*Utopie*, décapité en 1585, pour n'avoir pas voulu reconnaître la puissance spirituelle du roi Henri VIII, 1480-1535.

JD REGIUS (Louis le Roy), écrivain français, né à Coutances, au commencement du XVIe siècle, mort à Paris, en 1577. Professeur au Collège de France, en 1572. Auteur de beaucoup d'ouvrages de littérature et d'histoire. Son humeur hautaine lui fit beaucoup d'ennemis, entre autres Joachim Du Bellay, qui, dans ses épigrammes, le raille de son savoir pédantesque.

ir PHILIP SYDEY, homme d'État anglais, né en 1554, mort en 1586, tué à la bataille de Zutphen. Venu à Paris, sous le roy Charles IX, qui le nomma

gentilhomme de la ...
la reine Elisabeth auprès de ...
Elu roi de Pologne, Élisabeth l'emp...
cepter. Poète, historien, homme politique
premier ordre, bien que mort à trent...
deux ans.

Pogge. — Poggio Bracciolini, né à Terranova, 138...
mort à Florence, 1459.
Auteur d'une *Histoire de Florence*, et ...
Connu surtout par ses *Facéties* (contes).

Rabelais (François), né à Chinon, 1483, mort à Pa...
en 1553.

Vigner (Nicolas), médecin et historien frança...
en 1530, mort à Paris, 1596. Protestant...
toriographe royal et Conseiller d'État
Henry III.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES